CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 16 décembre 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusé, M. Gérard GAUDIN dont vous savez, mes chers collègues, qu'il est hospitalisé, a donné pouvoir à Mme Hélène PILAT.

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, avant d'en venir au dépôt des vœux et motions dont lecture va vous être donnée par leurs auteurs, je tiens à vous préciser que deux rapports supplémentaires vous ont été déposés sur table : l'un, le rapport n°CD2016-12/1/28, a trait à l'adhésion aux groupements de commandes pour l'achat de véhicules électriques et bornes de rechargement électrique ; l'autre, le rapport n°CD2016-12/3/29 a pour objet, concernant le collège de SAINT-VAURY, une convention d'occupation précaire d'un logement à titre dérogatoire.

Par ailleurs, il vous est remis un correctif relatif au rapport n°CD2016-12/1/11, s'agissant, au titre de la médecine préventive, d'une version amendée de la convention de mise à disposition de personnels et de moyens.

Y a-t-il des oppositions à la prise en compte de ces deux rapports supplémentaires et de ce correctif dans le cadre de l'ordre du jour ?...

Puisque tel n'est pas le cas, il en est ainsi décidé et je vous en remercie.

DÉPÔT DE TROIS VŒUX ET D'UNE MOTION D'URGENCE

Soutien aux salariés de GM&S Industry

Vœu déposé par M. Laurent DAULNY, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. DAULNY. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant que l'entreprise GM&S Industry, basée à LA SOUTERRAINE, compte 283 salariés et figure donc parmi les principaux employeurs dans la Creuse pour le secteur privé ;

« Considérant les lourdes menaces, mises en avant par les syndicats, qui pèsent sur GM&S Industry ;

« Considérant que les employés de cette société ont été contraints à plusieurs journées de chômage partiel ;

« Considérant le placement en redressement judiciaire de cette société, annoncé lors du Comité d'entreprise, le lundi 28 novembre dernier ;

« Considérant l'inquiétude légitime des salariés pour le devenir de leurs emplois et la crainte d'un éventuel énième plan social ;

« Considérant que les élus locaux et départementaux partagent ces inquiétudes ;

« Le Conseil départemental, réuni en Assemblée plénière le vendredi 16 décembre 2016,

« Demande à l'Etat de faire preuve de persuasion auprès des donneurs d'ordre - Peugeot et Renault - et d'accompagner l'entreprise dans sa relance et son développement. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Avenir de GM&S Industry à LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN
et M. Etienne LEJEUNE,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que le sous-traitant automobile SONAS, placé en redressement judiciaire en 2008-2009, est devenu la société ALTIA suite à son rachat par l'ancienne branche française du groupe Halberg ; que l'usine de LA SOUTERRAINE a été reprise en décembre 2014 par le groupe italien GM&S Industry pour la modique somme de trois euros après une période de redressement judiciaire ;

« Considérant que l'usine d'emboutissage précitée a été placée en période d'observation suite à un jugement du tribunal de commerce de Poitiers du 2 décembre dernier, prononçant le redressement judiciaire, le troisième en dix ans ; que cette entreprise représente des savoir-faire industriels et 283 emplois qualifiés de première importance tant pour le bassin de vie de LA SOUTERRAINE que pour le Département ;

« Considérant que dès l'été 2012, le Gouvernement, réagissant à la situation difficile des constructeurs Renault et PSA, s'était mobilisé au travers de l'instauration d'un plan d'actions pour l'automobile ; que dans le prolongement de ce plan, l'Etat a demandé à la filière de se rassembler autour d'un "contrat de filière" reposant sur la responsabilisation de ses acteurs pour garantir la pérennité et la croissance de l'industrie et des services automobiles en France ;

« Considérant que la situation ou la défaillance de certains équipementiers de deuxième rang comme GM&S Industry imposent la mise en œuvre de réponses adaptées ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2016,

« Rappelle que fin mars 2014, l'Etat a pris une participation de 800 M€ dans PSA afin d'assurer son sauvetage et le nécessaire développement de l'entreprise ; que pour consolider la filière automobile, son innovation et sa production en France, l'Etat et Bpifrance mobilisent une enveloppe de 600 M€ de financements pour répondre aux besoins d'investissements et de liquidités à court terme, tournés en priorité vers les PME de second rang du secteur automobile ;

« Demande à M. le Ministre de l'Industrie d'activer le Fonds Avenir Automobile, le FAA, ex-fonds de modernisation des équipementiers automobiles, le FMEA, géré par Bpifrance ; de veiller à ce que la Banque publique d'investissement apporte une réponse aux besoins de liquidités à même d'assurer la pérennité de l'usine de LA SOUTERRAINE ou sa reprise à l'issue de la période de redressement ;

« Demande, enfin, la mise en œuvre, en lien avec le Comité stratégique de la filière automobile, de mesures adaptées et de solutions pérennes pour le site de LA SOUTERRAINE, notamment en matière de commandes fermes et d'accès au financement, telles que garanties bancaires, avances remboursables, prêts de développement. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Soutien aux agriculteurs

Vœu proposé par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant que la filière "bio" se développe et permet d'approvisionner de nombreuses cantines creusoises en produits de qualité ;

« Considérant que certains agriculteurs creusois se sont engagés dans une démarche de diversification qui passe par le "bio" ;

« Considérant que le non-paiement des aides PAC aux agriculteurs biologiques de la Creuse pour les années 2015 et 2016 met en péril la survie de ces exploitations agricoles ;

« Considérant que le versement de ces aides PAC n'est annoncé qu'au premier trimestre 2017 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 16 décembre 2016,

« Demande à l'Etat de débloquer la situation dans les meilleurs délais. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

IME Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE

Vœu déposé par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Considérant l'importance de l'IME, l'Institut médico-éducatif, Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE tant pour la prise en charge de jeunes en difficulté que pour l'emploi dans une zone très rurale ;

« Considérant que l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, l'ALEFPA, gère plus de 70 établissements répartis dans plus de dix départements, qu'elle se place au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap, qu'elle intervient dans trois champs d'activité, le social, le sanitaire et le médico-social ;

« Considérant les projets de restructuration envisagés par l'ALEFPA, entreprise du secteur de l'économie sociale, reconnue d'utilité publique, gestionnaire de l'IME précité, financé par l'Assurance Maladie ;

« Considérant la nécessité d'une mise aux normes complète de l'établissement pour laquelle l'ALEFPA a déjà fait savoir qu'elle n'avait pas à elle seule les moyens financiers de la conduire à bien ;

« Considérant la négociation en cours entre l'ALEFPA et l'Agence régionale de Santé, en vue d'un nouveau CPOM, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

« Considérant le "bouclier médico-social" adopté dans le cadre du SROSMS au profit d'un rééquilibrage des places pour personnes en situation de handicap en faveur de la Haute-Vienne ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2016,

« Demande à l'ARS d'accorder les moyens financiers nécessaires au maintien de l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE, comme de l'ensemble des établissements de l'ALEFPA dans le Département. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mesdames, messieurs les Directeurs, mesdames, messieurs, la fin de l'année 2016 approche : les communes ont illuminé leurs rues, les boutiques brillent de mille éclats, les vacances scolaires sont toutes proches et les familles vont se retrouver pour préparer les fêtes.

Cette période de l'année ne doit cependant pas nous faire oublier que trop de Français et de Creusois vivent encore dans une grande précarité ; d'autres seront seuls ou éloignés de ceux qui leur sont chers. Le sentiment de n'être pas « comme tout le monde » est malheureusement exacerbé dans ces moments-là.

Alors, je puis vous dire combien je suis heureuse de pouvoir rappeler que le Conseil départemental de la Creuse, ses agents accompagnent, protègent, sécurisent les parcours de vie les plus fragiles et les plus chaotiques.

Le Conseil départemental, veille, soutient, conseille, finance, décline, partage, agit...

Il est de notre devoir d'élus d'orienter à bon escient les moyens dont nous disposons au regard de nos obligations, de nos choix politiques, afin d'assurer les missions que la loi nous confie, et d'initier des politiques nouvelles dimensionnées aux besoins des Creusois.

Je tiens à remercier les Directeurs de pôles et services qui, à nos côtés, nous ont aidés à garder un cap en 2016 ; chaque jour de l'année, mesdames et messieurs les élus, voici ce que nous faisons ensemble, et ce dans un contexte financier plus que contraint, vous ne le savez que trop.

Nos cadres, sans oublier tous les autres agents, *via*, par exemple, une « boite à idées » mise à leur disposition, savent être force de proposition, pour re-questionner l'efficience des politiques menées et commencer à mettre en place des améliorations de processus.

Aujourd'hui, se croisent dans les orientations budgétaires pour l'année à venir ces dimensions sociales, territoriales, financières et contextuelles.

J'espère, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux que cette lecture, au-delà des messages politiques que vous n'allez pas manquer d'argumenter dans quelques instants, aura enrichi votre compréhension de ce que notre collectivité est en capacité de réaliser.

Il nous appartient donc aujourd'hui d'échanger sur les perspectives 2017, afin de construire notre prochain budget.

Je ne sais comment se déroulera notre séance plénière : il est possible, comme en début d'année, lors du dernier débat d'orientations budgétaires, que nos débats restent stériles, fermés, voire impossibles par désaffection de l'Assemblée, ou alors, dans un format qui, certes, doit répondre à une logique politique majorité/opposition, qu'ils soient *a minima* constructifs.

Cependant, comprenez que je vais rester extrêmement vigilante quant aux échanges chiffrés qui pourraient avoir lieu au sein de cette Assemblée. Quelques anodines erreurs dans vos discours ne susciteraient que peu de réaction de ma part, mais s'il s'agit encore et encore de voir des milliers d'euros se transformer en millions d'euros, ici ou par voie de presse, voire de tracts dans les boîtes aux lettres, je vous engage à mesurer vers quoi cela conduit votre parole politique.

Je m'explique et mes propos seront clairs.

A l'automne 2015, je lisais dans un quotidien local que le Conseil départemental de la Creuse n'avait pas de soucis à se faire, que je véhiculais un discours négatif puisque nous allions bénéficier d'un fonds de soutien de 4 M€ à 5 M€. Résultat, pas de fonds de soutien en 2015 !

Puis, l'ancien Président, toujours dans un quotidien local, affirmait en février 2016 que j'aurais minoré les recettes et majoré les dépenses dans les orientations budgétaires. Or nous savons désormais que c'est le budget transmis en avril 2015 qui surestimait les recettes et sous-évaluait les dépenses, ce qui a mis la collectivité dans l'impossibilité de régler à la Caisse d'allocations familiales le dernier mois de RSA.

Dans cette même interview, et je présume que vous vous êtes reconnu, monsieur LOZACH, vous vous interrogiez sur les 4 M€/5M€ attribués par le Gouvernement à deux départements, le Territoire de Belfort et la Creuse, ne voyant dans les orientations budgétaires proposées que 390 000 € inscrits. Monsieur LOZACH, quand j'informe l'Assemblée du versement d'une dotation de 390 000 € au titre de la compensation pour perte de CVAE, c'est bien parce que nous n'avons perçu que 390 000 € sur les 4,5 M€, le reste ayant bien été attribué au Territoire de Belfort, ce que vous avez, me semble-t-il, confirmé depuis.

A l'occasion du budget 2016, un certain nombre d'entre vous ont poursuivi leurs critiques. C'est normal, me direz-vous ! Vous me reprochiez de ne pas budgéter un fonds de soutien... « De quel montant ? », vous ai-je alors interrogé... Nous avons attendu cette information jusqu'à l'ultime minute, le vote du budget !

Aujourd'hui, 16 décembre, le Préfet ne sait toujours pas si nous allons être éligibles au nouveau fonds de soutien 2016, lequel est passé de 300 M€ à 200 M€, et, si tel était le cas, quel en serait le montant pour la Creuse... Il paraît d'ores et déjà évident que nous ne verrons pas arriver un seul euro sur la trésorerie 2016. Nous en reparlerons tout à l'heure, mais encore une fois, je tiens à le dire et je pense que vous communiquerez aussi sur le sujet, nos estimations sont extrêmement éloignées de ce que vous laissiez entendre.

Quel ne fut pas également notre étonnement de voir persister ces dernières semaines le groupe tout entier de l'opposition dans une interprétation totalement biaisée d'une recentralisation des allocations RSA ! Vous avez diffusé une prose mensongère, expliquant innocemment que j'aurais pénalisé financièrement les habitants de ce département à des fins politiciennes...

Selon vos petits calculs que j'avais au moins imaginés un instant être ceux réalisés par des attachés parlementaires, nourris d'informations ministérielles, j'aurais privé de 3 M€ le Conseil départemental de la Creuse !

Que deux sénateurs de la République se prêtent à de telles erreurs de calcul, j'en suis encore ébahie ! Je me suis donc permise de vous proposer dans nos documents de plénière une simple leçon de mathématiques.

Pour tout vous dire, si vous saviez combien d'agents dans notre collectivité ont été choqués par ce tract ! Je crois qu'ils ont finalement réalisé que vous n'aviez plus conscience, et ce probablement depuis plus longtemps qu'ils ne l'imaginaient, des principes de réalité budgétaire du département de la Creuse.

Je reste cependant extrêmement aimable et mesurée en disant que je suis ébahie : aimable vis-à-vis des 14 élus qui ont apposé leur nom au bas de ce tract et respectueuse parce qu'il ne saurait en être autrement pour moi.

Pour autant, par ce verbiage, quand vous écrivez que la majorité agit « prétextant des difficultés financières », avez-vous imaginé une seule seconde que vous atteigniez dans leurs missions les 1 148 agents qui œuvrent chaque jour pour la Creuse ? Nier, alors que vous semblez vouloir en faire votre fonds de commerce, toutes les politiques et toutes les actions qui se poursuivent, s'améliorent, se redimensionnent et s'inventent chaque jour dans nos pôles et tous les services, c'est faire affront à nos 1 148 agents ! *(Et vous croyez élever ainsi le niveau ! dans les rangs de l'opposition départementale.)*

M. JEANSANNETAS. – La leçon est bientôt finie ? C'est bon !

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, monsieur le Conseiller départemental, ce n'est pas moi qui ai commencé ! *(Exclamations dans les mêmes rangs.)*

M. JEANSANNETAS. – Franchement, nous ne sommes pas là pour recevoir des leçons !

M. MORANÇAIS. – Nous avons entendu les vôtres pendant des années !

M. SIMONNET. – Nous les assumons !

M. LEGER. – Ne faites pas de cette séance une cour de récréation, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – Qui vient parler d'élever le niveau ? *(Brouhaha.)*

M. JEANSANNETAS. – Franchement !

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois avoir démontré depuis plusieurs mois que je reste calme et stoïque face à des attaques que je juge seulement politiques.

M. JEANSANNETAS. – Eh bien, non !

Mme LA PRESIDENTE. – La diffusion à laquelle vous vous êtes prêtés a commencé le jour de la séance plénière du 21 octobre dernier. Vous vous attendiez peut-être à des attaques… Je n'en sais rien et je ne sais pas ce qui a motivé cette diffusion. En tout cas, c'est une goutte d'eau qui fait déborder le vase. Je vous le dis encore une fois, je n'ai pas à nier toutes les actions qu'avec les services nous mettons en place sur les politiques que nous menons.

Je me souviens que lors de cette séance du 21 octobre, vous me remerciiez, monsieur AVIZOU, de poursuivre les actions mises en place par la précédente majorité. Le soir même, je lis que nous ne nous faisons que de la « casse » et défaire ce que vous aviez mis en place.

Mme JOUANNETAUD. – C'est vrai !

Mme LA PRESIDENTE. – Quelle cohérence ! Pour moi, ce n'est pas grave, étant dans un format politique et ayant été élue à ce titre. Mais comment pouvez-vous imaginer une seule seconde que je vous laisser proférer ce genre de propos à travers le Département ? C'est, pour moi, nier ce que font nos agents au quotidien.

M. JEANSANNETAS. – Ça suffit ! Arrêtez un peu !

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis désolée de vous le dire, mais je me sens dans le devoir de défendre ce que nous faisons. *(Vous n'allez tout de même pas recommencer ! de plusieurs Conseillers départementaux du groupe de la Gauche– Vives exclamations.)*

Vous savez très bien que ce ne sont pas les élus qui font le plus gros du travail.

Mme JOUANNETAUD. – Franchement, le travail n'est pas pris en compte !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes là pour accompagner et orienter, mais le travail au quotidien n'est pas réalisé par nous, mais bien par les agents de cette collectivité.

Quand vous nous reprochez de ne faire que de la « casse » des politiques départementales, je ne peux ni le tolérer ni l'accepter. Désolée, mais je me dois de l'exprimer aujourd'hui. Vous auriez peut-être préféré que nous aussi, nous nous lancions dans de petites phrases… Non ! J'ai un devoir et une responsabilité ; je les assume et les assumerai.

Je poursuis donc mes propos et tant pis s'ils vous ennuient ! Vous aurez ensuite tout loisir de les commenter, et ce sans aucun souci. Tel est le débat ! Telle est la démocratie ! Mais il est aussi de mon devoir de vous dire ce qu'il en est et dommage si vous ne comprenez pas mes motivations que je viens de vous exposer !

M. JEANSANNETAS. – Ah si, nous les comprenons !

M. LOZACH. – Ah oui…

Mme LA PRESIDENTE. – M'en voici heureuse, mais encore eût-il fallu réfléchir avant d'écrire n'importe quoi !

M. LOZACH… des motivations politiciennes !

M. JEANSANNETAS. – Des mots, des mots, rien que des mots !

Mme LA PRESIDENTE. – « Politiciennes », dites-vous ? Mais pour quoi faire ? Je suis là jusqu'en 2021 et vous savez très bien que je ne suis candidate à aucune élection. Je ne vois donc pas quelles seraient mes motivations politiciennes.

S'il vous plaît, je poursuis mon propos, en vous demandant de me permettre de le terminer, sachant que je n'ai pas fini. *(Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.)*

M. LEGER. – Suspension de séance pour calmer le jeu et vous permettre de retrouver votre sérénité, madame la Présidente !

M. JEANSANNETAS. – Vous perdez votre sang-froid.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, si vous souhaitez une suspension de séance, je vous l'accorderai volontiers à l'issue de mon discours. Pour l'instant, je poursuis mes propos ; si vous n'êtes pas disposé à les entendre, je ne peux que vous proposer de quitter cette assemblée ! *(Brouhaha.)*

M. LEGER. – Et moi, je ne peux que vous proposer une suspension de séance, juste pour vous donner l'occasion de retrouver une certaine sérénité.

Mme LA PRESIDENTE. – Ne pas reconnaître que la situation des départements que vous décriviez comme intolérable jusqu'en 2012 ne s'est pas fortement dégradée, et ce par des décisions politiques nationales, telle la baisse de 50 Md€ de DGF aux collectivités, ou par l'inefficacité d'une politique de l'emploi ne conduisant qu'à plus de chômage et plus de basculement de nos concitoyens dans la précarité du RSA, et m'accuser moi d'avoir, en un an et demi, dégradé la situation de la Creuse, c'est suffisamment ridicule pour ne pas en conclure que vous ne savez plus quoi imaginer et quoi dire.

Vous êtes perdus dans votre microcosme socialiste où n'apparaissent plus que vos incertitudes et votre incapacité à conduire le pays en temps de crise. *(Bravo ! et applaudissements dans les rangs du groupe de la Gauche.)*

S'agissant des contraintes financières de notre collectivité, oui, ma majorité, mes Vice-présidents et moi-même, nous les subissons de plein fouet depuis un an et demi. Nous sommes aux côtés de nos agents, partageant avec eux leurs difficultés, je puis vous en assurer, et ils peuvent en attester.

Avions-nous imaginé que la situation était à ce point en péril ? Bien sûr que non ! Mais l'aviez-vous compris vous-mêmes ? Je n'en suis pas certaine ! Au mieux, votre DGS vous protégeait de la réalité ; au pire, comme semble l'avoir déjà fait le Président François Hollande, vous attendiez de passer la main, ne sachant plus comment faire !

Alors, des conseils, des idées, une opposition constructive comme vous vous décriviez, j'y suis toujours favorable. Vous me connaissez et vous le savez très bien. Je l'ai d'ailleurs démontré lorsque vous m'avez sollicitée sur tel ou tel dossier. Malheureusement, je constate au fil des mois que vos démarches sont décidemment ancrées dans des postures politiciennes et partisanes. Votre prose en est la preuve !

M. BAYOL. – Ah bravo ! Parlez-en !

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai parfois l'impression que vous n'arrivez pas à tourner la page et que vous cédez à un exercice curieux, celui de nous intenter un perpétuel procès en illégitimité.

Mes Vice-présidents vont dérouler, comme d'ailleurs à chaque séance plénière, tout ce qui constitue l'actualité de notre collectivité, et vous aurez à loisir de reconnaître la pertinence des politiques que nous conduisons.

Je pourrais égrener tant de sujets, évoquer tant de dossiers en ces instants que nous y passerions la matinée, tant notre quotidien est riche et passionnant. Mais je pense qu'il est plus efficace de vous amener à constater par vous-mêmes et en direct que la « casse », c'est, non pas moi, mais bien vous, ne serait-ce que par le manque d'attention que vous portez à ce qu'est l'action du Conseil départemental de la Creuse ; sinon jamais, vous n'auriez pu écrire ce que vous avez écrit.

Alors, oui, je vous saurais gré de ne pas dégrader l'image de notre collectivité et encore moins de minimiser les actions du Conseil départemental de la Creuse. Celles-ci se déclinent dans les orientations budgétaires proposées, qui vont nous fournir l'occasion de rappeler les réalités budgétaires, lesquelles semblent échapper à un certain nombre d'entre vous.

Nous savons désormais qu'une collectivité peut se trouver, par manque de rigueur de gestion, par extrapolation des réalités, par une sorte d'aveuglement collectif, dans le gouffre.

Soyez certains, chers collègues, que ces errances avérées nous confortent dans nos choix. Nous avons été élus, non pas pour masquer la réalité et céder à la facilité, mais pour gérer avec sérieux cette collectivité.

Franchir les obstacles pas à pas, ancrer nos politiques dans une connaissance plus fine chaque jour de nos territoires de projet et des besoins de services de nos habitants, s'appuyer sur les compétences de nos agents, les renforcer, cela relève de notre ambition.

Je vous remercie pour la patience patente dont vous avez fait preuve, chers collègues de l'opposition !

Les Présidents de groupe souhaitent-ils une suspension de séance ?

M. LEGER. – Ecoutez, puisque vous vous êtes calmée, il ne semble plus qu'une suspension de séance s'impose. Je l'avais proposée pour vous permettre de retrouver une certaine sérénité et de vous remettre de vos émotions !

M. FOULON. – S'il vous plaît, ne renversez pas les rôles !

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de mes émotions, c'est le 21 octobre que vous les avez suscitées.

M. LEGER. – En politique, il faut savoir maîtriser ses émotions. On n'est pas là que pour son confort personnel !

Mme LA PRESIDENTE. – Heureusement que les êtres, y compris les élus politiques, ne sont pas dépourvus d'émotion !

A cet instant de notre séance, certains d'entre vous souhaitent-ils prendre la parole ?

M. LEGER. – En effet, madame la Présidente...

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER… et dans la sérénité !

Dans quel climat s'inscrit la séance d'aujourd'hui, en particulier le débat d'orientations budgétaires ? Celui de l'accusation ! En fait, je ne m'étais pas trompé en rédigeant ce discours !

Accusation de l'Etat dénoncé pour un manque de solidarité à l'égard des Conseils départementaux. Vous déplorez ainsi, madame la Présidente, dans votre rapport, le manque de mansuétude du Président de la République au regard de l'effort consenti en faveur du bloc communal. Vous placez également la responsabilité de l'échec des négociations sur la renationalisation du RSA dans le camp du Gouvernement.

Accusation de l'ancienne majorité – encore et toujours ! – soupçonnée de « défaut d'anticipation budgétaire » et de ne pas avoir eu « une gestion pertinente » permettant de réaliser les investissements nécessaires aujourd'hui, analyse démentie, soit dit en passant, par celle de la Chambre régionale des Comptes. Mais en réalité, cette double accusation n'a pour but que de servir d'écran de fumée à l'absence de politique départementale. J'ajouterai que voilà bientôt deux ans que vous dirigez le Conseil départemental. Aussi, le coût du bilan, qui avait déjà fait « pschitt » l'an dernier, au moment du fameux et du fumeux rapport Klopfer, ne peut que faire sourire au bout d'une année supplémentaire. *(Marques de consternation parmi les Conseillers départementaux de la majorité.)*

Le climat d'accusation nourrit alors celui de la défiance.

Comment travailler en confiance quand seule la préparation d'échéances électorales proches semble être la priorité ?

Comment avoir confiance quand, l'an dernier, au fil des réunions, le besoin de financement réel de la collectivité avait fondu comme neige au soleil après une pièce en trois actes pleine de surdramatisation ?

Comment avoir confiance en ceux qui avaient promis de ne pas augmenter l'impôt et la dette ?

Qui croire parmi vous ? Vous, madame la Présidente, qui dénoncez toujours une situation financière intenable ? Ou M. GAUDIN qui, à CHATELUS, disait récemment que tout allait mieux ? J'en profite pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Alors, si nous voulons prendre un peu de hauteur dans cette séance, peut-être serait-il temps pour chacun de prendre ses responsabilités. Dites-nous ce que vous voulez faire du Conseil départemental et avec quels moyens clairement établis dans des lignes budgétaires ; nous en débattrons ainsi, ensuite, sur des bases claires.

Alors, arrêtons les jérémiades et les postures du style : « C'est pas moi, c'est vous ! Je vous l'avais bien dit… Ah là là ! Qu'avez-vous fait avant ? »

Vous n'avez pas voulu indiquer, madame la Présidente, vos préférences pour la primaire de la droite, avant de connaître le nom de celui qui pouvait gagner. Vous êtes venue en quelque sorte au secours de la victoire. Flou habile ! Il en est de même pour le Département. Quels choix ? Quelles orientations directrices, à part inaugurer les réalisations de la majorité précédente ?

M. SIMONNET. – La « casse » ! *(Sourires des Conseillers départementaux de la majorité.)*

M. LEGER. – Je veux parler de la Maison du Département à BOURGANEUF, de la poursuite de la labellisation « Site Rivières sauvages », de la reprise de l'Agenda 21, de la Vallée des Peintres, de la Cité internationale de la Tapisserie, etc. Mais votre chemin, celui du dessein départemental, est toujours attendu avec intérêt. Le prétexte de la complexité d'application de la loi NOTRe ne tient plus vraiment.

Quid du Conservatoire départemental Emile-Goué ?... Où va le Laboratoire départemental d'AJAIN, par exemple, pour le marché d'analyses de l'eau ?... Les agents s'interrogent : ils ont été reçus, mais restent dans le flou de votre stratégie. *(Exclamations des mêmes Conseillers départementaux.)*

Avec application, mais la loi vous y oblige, vous mettez en œuvre la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Ainsi donc que l'assure cette loi de décembre 2015, vous valorisez votre action en communiquant parfois sur ce que l'Etat vous demande, vous commande de mettre en place dans le secteur médico-social. Je rappelle d'ailleurs que cette année, l'Etat a de nouveau abondé de 25 M€ le fonds de restructuration et de soutien des associations d'aide à domicile et créé aussi un fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le secteur de l'aide à domicile, doté d'une enveloppe également de 25 M€ en 2017. La mise en place de ce fonds a été précédée en juillet 2016 par la publication d'un guide des bonnes pratiques de l'aide à domicile aux personnes âgées.

Seconde mesure impulsée par l'Etat, et qui est bien reprise : l'adaptation des logements des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap constitue également un axe fort de la loi précitée. L'engagement pris par l'Etat en 2012 de 80 000 logements privés adaptés, chaque année, aux personnes âgées et aux personnes handicapées a été atteint dès juin 2016. Avec une enveloppe supplémentaire de 20 M€, déléguée à l'ANAH, le but est désormais d'atteindre 100 000 logements adaptés en 2017 dans le parc privé. Le Département reprend avec application ces orientations : bravo !

Par ailleurs, vous venez, madame la Présidente, d'énoncer la cure d'austérité imposée au Département, mais que dire de celle prévue par M. Fillon que vous soutenez désormais ? *(Ah ! des mêmes Conseillers départementaux.)*

D'abord, c'est, *a priori*, le retour du Conseiller territorial et peut-être donc la disparition des Conseils départementaux.

Sur le plan de la dépense publique, le projet Fillon, c'est la baisse des effectifs de la Fonction publique avec la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires à cause du passage aux 39 heures payées 35, et le rétablissement du jour de carence. Associées à la révision détaillée des politiques publiques – Etat, opérateurs, collectivités territoriales –, les économies attendues par le candidat sont de 50 Md€. Vous vous plaigniez que la DGF soit écornée, mais avec votre Président, s'il devait le devenir, ce serait la décapitation assurée ! Le tout serait accompagné par une réforme des retraites et une réforme du système de la protection sociale dont chacune doit générer 20 Md€ d'économies, avec le passage à un régime de retraite unifié et la mise en place d'une allocation sociale unique.

François Fillon programme une baisse de 44 Md€ de la fiscalité des entreprises et une hausse de la TVA généralisée pour 15 Md€. Pour la fiscalité du patrimoine, l'ISF est supprimé.

La Fonction publique est parfois considérée comme une charge, alors qu'elle est en fait une richesse pour la France.

La RGPP, mise en œuvre de 2007 à 2012, a jeté l'opprobre sur les agents publics des administrations, tenus pour les principaux responsables des déficits. Elle a abouti à la suppression de 150 000 postes de policiers, de militaires et d'enseignants, suivant la logique aveugle du non-remplacement d'un agent sur deux, aveuglement qui a affaibli notre pays.

Les « coupes » prévues sur la Fonction publique, territoriale, hospitalière ou d'Etat suscitent les plus vives alarmes des agents des trois fonctions publiques et de nos concitoyens soucieux de l'avenir des services publics. Or les Français sont en demande de solidarité, de sécurité et de services publics sur nos territoires.

La suppression de 500 000 emplois publics aura un impact sur les Français et sur les territoires les plus fragiles. Au contraire, nous devrions nous rassembler ici pour exprimer la reconnaissance envers les femmes et les hommes engagés sur le territoire et rappeler solennellement que la Fonction publique constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Je souhaite, enfin, revenir sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Le travail de fond des magistrats de ladite Chambre sur la gestion précédente a été présenté ici même voilà un an. C'est l'exercice habituel qui rejoint le contrôle de légalité exercée par l'Etat ou par les opérateurs de l'Etat.

Les recommandations figurant en page 7 du rapport de la Chambre régionale des Comptes ne sont qu'au nombre de cinq. Au regard de ses rapports d'observations définitives dans bien d'autres collectivités locales, ces recommandations sont minces, et je vous invite à les comparer à celles rendues dans bien d'autres départements. Qui plus est, ce ne sont même pas des recommandations de fond. Il s'agit plutôt de préconisations d'ordre technique et, depuis, les quelques correctifs ont été apportés en totalité.

Aucune réorientation générale de la politique budgétaire pour la période concernée n'était préconisée. Contrairement à ce qui a pu être constaté dans de nombreux départements, il n'était mentionné ni dépenses inconsidérées ou pharaoniques, ni salaires injustifiés, ni effectifs surdimensionnés, ni avantages indus, ni dépenses obligatoires non réalisées ou non budgétées à un niveau suffisant, ce qui aurait alors donné lieu à inscription d'office. D'ailleurs, il va falloir nous enquérir de la non-inscription d'un mois de dépenses de RSA et vérifier si c'est bien conforme à la loi. *(Exclamations dans les rangs de la majorité départementale.)*

S'agissant des difficultés, il y en a toujours eues et à toutes les époques ! L'effet ciseaux que tout le monde décrie, nous l'avons décrié avant vous, dès 2008, et nous continuons malheureusement à le décrier. Cela dit, la situation serait encore plus difficile si nous n'avions pas relevé de 3,8 % à 4,5 % le taux appliqué aux DMTO, une décision que vous n'aviez pas votée ! Pourtant, le fait de relever ce taux nous a rapporté 1 M€ !

En tout cas, s'agissant du contexte, la situation s'est plutôt améliorée en 2014 par rapport à celle de 2013, sachant que ce rapport concerne la période 2009-2013. Certes, y figure le qualificatif de « dégradée » en référence à la situation financière, mais qu'il me soit cité un exemple de Conseil départemental rural dont la situation se serait améliorée depuis 2009, « améliorée » étant, me semble-t-il, l'antonyme de « dégradée ». Des situations sont nettement plus préoccupantes que la nôtre.

Je note aussi, ce qui montre que nous avions fait preuve de rigueur quant aux frais de personnel, qu'entre 2010 et 2013, la rémunération du personnel titulaire, alors même qu'il avait été procédé en 2009 à une revalorisation du régime indemnitaire, n'avait augmenté que de 1,5 % en moyenne par an, soit très en deçà du niveau moyen de la période, qui s'était établi à 2,5 %. Cela s'explique par une politique de recrutement extrêmement prudente.

Au sujet de l'emprunt, la Chambre régionale des Comptes confirme notre politique qui tendait à rester toujours dans une fourchette de 10 M€ à 12 M€ par an. Vous l'avez franchie allègrement dès 2015.

Quant à l'investissement, nous l'avons maintenu jusqu'en 2014, alors que les investissements départementaux avaient baissé en France, en règle générale. Je le rappelle pour la énième fois, dès 2011, cette baisse était observée dans la moyenne des départements.

Alors, forts de tous ces constats, sortons des postures et de ce mépris que vous affichez régulièrement ! *(Exclamations dans les rangs de la majorité.)* Définissez, madame la Présidente, ce que vous voulez pour la Creuse ! Au bout de deux ans, les Creusois sont - enfin ! - en droit de le savoir, au vu des difficultés de certaines entreprises dont GM&S Industry à laquelle nous avons tous fait référence, des retards de versement des aides PAC, auxquels nous nous sommes aussi déjà référés dans nos vœux, de la précarité, du chômage que nous regrettons tous, et j'en passe…

M. SIMONNET. – Et le bilan ?

M. LEGER. – Madame la Présidente, au travail !

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis assez surprise, monsieur LEGER, que vous parliez ce matin de François Fillon et que vous ayez oublié de parler de François Hollande. Est-ce normal ?...

M. GAILLARD. – Il est vrai que nous aurions pu observer une minute de silence ! *(Sourires dans les rangs de la majorité départementale – Brouhaha.)*

M. LEGER. – Respectez autrui !

M. GAILLARD. – Et vous, évitez de nous donner des leçons ! Nous ne sommes pas ici dans une cour d'école… Vous n'êtes pas notre « prof » et nous ne sommes pas vos élèves !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Du calme, mes chers collègues !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, dans la sagesse qui vous caractérise, ramenez la sérénité au sein de cette assemblée !

M. FOULON. – Je comprends l'agacement…

M. JEANSANNETAS. – Même quand Jean AUCLAIR était là, c'était mieux ! *(Rires.)*

M. LEGER. – Je ne sais pas si c'est un compliment !

M. JEANSANNETAS. – Quel mépris affiché ! Mais vous en êtes où ?

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur JEANSANNETAS, tandis que vous parlez de mépris, oserais-je vous rappeler que vous avez apposé votre nom au bas de ce tract que je qualifierai de « torchon » ? Imaginiez-vous que j'allais vous dire merci et considérer que tout allait bien dans le meilleur des mondes, celui des Bisounours ?

M. JEANSANNETAS. – Vous vous êtes déjà expliquée !

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien et je comprends que mes propos ne vous contentent pas, mais qui a commencé ?

M. JEANSANNETAS. – Comment pourrions-nous l'être ? Quel mépris affiché, y compris dans cette allusion à une minute de silence à l'égard d'un Président de la République en exercice ! Même Jean AUCLAIR ne se le serait pas permis !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous voyez bien que les débats dérivent !

M. SIMONNET. – En tout cas, vous me décevez, mon cher collègue, car je vous ai connu avec plus d'humour !

M. JEANSANNETAS. – Je vais bien finir par le retrouver…

M. FOULON. – Mes chers collègues, si vous le voulez bien, je vous propose de débattre de la minute de silence à l'occasion du déjeuner et d'en revenir à des discussions plus sérieuses !

Monsieur LEGER, nous avons toute la journée pour revenir sur vos propos et en débattre, en particulier cet après-midi dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Nous verrons alors quelle sera votre attitude, ainsi que celle de vos collègues. Simplement, quand, concluant vos propos, vous interpellez la Présidente en lui lançant « Au travail ! », vous savez très bien que nous le sommes tous et la Présidente en premier lieu, chaque jour, comme vous d'ailleurs et chacun des élus ici réunis, dans l'exercice de nos fonctions.

Madame la Présidente, le calme étant revenu au sein de cette Assemblée et je l'espère définitivement…

M. JEANSANNETAS. – Grâce à M. FOULON !

M. FOULON. – Chacun fait ce qu'il peut !

… je pense pouvoir m'exprimer, enfin !

L'année 2016 touche à sa fin, tout comme le quinquennat de François Hollande. C'est maintenant l'heure du bilan, lequel s'avère piteux, et je pèse mes mots.

M. LEGER. – Ce sont les vôtres !

M. JEANSANNETAS. – Le calme revenu va-t-il pouvoir durer ?...

M. FOULON. – Six millions de chômeurs, une dette abyssale, voilà le sombre tableau que François Hollande nous laisse en fardeau !

Les mots du candidat Hollande, lors de son meeting au Bourget en 2012, me reviennent à l'esprit : « C'est pour la jeunesse de notre pays que je veux présider la France. Si je reçois le mandat du pays d'être le prochain Président, je ne veux être jugé que sur un seul objectif : les jeunes vivront-ils mieux en 2017 qu'en 2012 ? » Je pense que la réponse à cette interrogation est, hélas, assez claire.

M. JEANSANNETAS. – Je ne suis pas d'accord !

M. FOULON. – Le Président voulait être jugé sur ses résultats, les faits sont têtus : le chômage frappe toujours 10 % de la population active et la pauvreté est en constante augmentation. La jeunesse de France est la première victime de cet état de fait.

Souvenons-nous également de cette fameuse assertion, lors de la dernière campagne présidentielle : « Mon ennemi, c'est la finance. »

Ironie de l'histoire, le futur ex-Président a été trahi par un ex-inspecteur des finances et ancien banquier d'affaires chez Rothschild, un énarque qui prétend casser le système, mais qui risque plutôt de se casser les dents, ayant été, en particulier à l'occasion de son dernier meeting, sifflé et interpellé.

La récente primaire de la Droite et du Centre montre bien que le peuple français a soif de changement. Elle est le symbole de l'avènement d'un renouveau de la Droite et du Centre, une droite fidèle à ses valeurs et qui assume ses convictions. La participation massive des électeurs à ce scrutin – plus de 4 millions aux premier et second tours – traduit cette impatience des Français à fermer la parenthèse socialiste.

François Hollande a été élu sur une imposture. Certains diront qu'il a fait preuve de lucidité en annonçant qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat. On peut aussi y voir un aveu d'échec.

Son successeur devra avoir un langage de vérité et se comporter comme un homme d'Etat, un vrai, pour restaurer une fonction présidentielle mise à mal.

Désormais, c'est au tour d'une gauche dynamitée, dispersée, éparpillée façon puzzle d'organiser sa primaire. La valse des prétendants à l'Elysée est ouverte entre les représentants des deux gauches pourtant irréconciliables. Qu'y a-t-il de commun entre les socio-libéraux et les autres, doux rêveurs en attente du Grand Soir ? Une quinzaine de candidats est déjà en lice, dont Benoît Hamon, éphémère Ministre de l'Education nationale, le seul qui n'ait jamais connu une seule rentrée scolaire ! Son prédécesseur Vincent Peillon aurait mieux fait, lui, de s'abstenir avec sa réforme des rythmes scolaires, néfaste à nos communes rurales. Citons aussi Arnaud Montebourg, le chantre du *made in France*, qui a pris soin de faire imprimer son dernier ouvrage en Italie !

En attendant l'avènement d'un changement de majorité à l'Assemblée nationale, les députés ont adopté, en première lecture, début décembre, la création d'un fonds exceptionnel doté de 200 M€ à destination des départements connaissant une situation financière dégradée. Même s'il s'agit là d'une aumône par rapport aux besoins réels de l'échelon départemental, j'espère que nos parlementaires, ici présents, feront preuve d'efficacité dans leur travail de *lobbying* pour défendre les intérêts de la Creuse.

Nous serons également particulièrement attentifs aux décisions adoptées dans les mois à venir par certains exécutifs locaux. Le rêve socialiste se heurte toujours violemment au mur des réalités.

Monsieur LEGER, je vous invite, ainsi que vos collègues du groupe de l'opposition, à faire preuve d'un peu plus de modération dans vos critiques à l'égard de l'exécutif départemental. En effet, les Creusois ont reçu récemment dans leur boîte aux lettres un tract odieux et mensonger, sujet à polémique, qui ne fait pas honneur à la politique. Vous accusez la Présidente et les élus de notre majorité de faire preuve d'irresponsabilité. Monsieur LEGER, vous êtes « prof » et ce n'est pas à vous que je dirai que les mots ont un sens. L'irresponsabilité aurait été de laisser dériver les finances de la collectivité et de continuer à vivre à crédit.

Au lieu d'être dans le déni, nous avons préféré agir, quand bien même certaines décisions furent, il est vrai, parfois douloureuses. Nous assumons certains choix impopulaires, comme la réduction des aides au secteur associatif et « l'année blanche » sur le FDAEC, car il n'y avait pas d'autres alternatives crédibles, et vous le savez bien. La droite assume le « sale boulot » au Conseil départemental et adopte des mesures qui auraient dû être prises lors des mandats précédents.

Nous continuons également de solder un héritage encombrant dont nous nous serions bien passés. Ainsi, cette séance plénière permettra de régler la dette de notre collectivité à l'égard du département de la Haute-Vienne concernant le SMIPAC. Les élus de la majorité actuelle regrettent que leurs prédécesseurs n'aient pas daigné honorer cette dette, accumulée sur la période 2011-2015, sous votre présidence, monsieur LOZACH, et qui s'élève à 116 935 €.

Vous avez beau jeu de vous présenter, à l'approche des échéances électorales, comme de preux chevaliers blancs au service des Creusois les plus fragiles. Ceux-ci ne seront pas dupes.

Dans ce marasme ambiant, les élus de la majorité départementale doivent donc composer avec des moyens financiers revus à la baisse, comme il a été évoqué, notamment en raison de la réduction de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat. Il s'agit là, et vous le savez, d'un véritable « hold-up » orchestré par le pouvoir exécutif qui a ainsi ponctionné sur les dotations versées à la Creuse 6,5 M€ en quatre ans !

Nous resterons vigilants sur les dépenses sociales, le cœur de notre activité, à la charge de notre collectivité et en constante augmentation. Ainsi, vous avez pu lire dans ce rapport d'activité consacré au RSA, pour la période 2009-2015 : « Le nombre d'allocataires, ainsi que le montant des allocations demeurent en constante augmentation dans notre département. La revalorisation du montant du RSA de 2 % aura également un impact considérable sur nos finances. » Cette situation, mesdames, messieurs, interpellent les élus que nous sommes, car elle a un coût humain et financier considérable, avec une dépense prévisionnelle de 15,137 M€ au titre du RSA, l'an prochain. Le reste à charge pour notre collectivité sera toujours plus conséquent, plus de 6,5 M€ ! Nous allons donc renforcer, dans les mois à venir, l'accompagnement des bénéficiaires pour mettre un frein à cette spirale infernale.

Notre majorité entend également continuer d'apporter, l'an prochain, son soutien au secteur agricole, toujours en proie à de graves difficultés.

Enfin, vous pouvez compter sur notre implication et notre détermination pour moderniser les infrastructures routières et irriguer les campagnes creusoises avec l'accès au haut débit.

Monsieur LEGER, dans votre dernière tribune publiée dans le magazine *La Creuse*, vous nous invitiez à croire au Département. Soyez-en certain, monsieur LEGER, nous avons foi dans la pérennité de ce département et même plus : nous travaillons au quotidien pour assurer l'avenir de la Creuse.

En conclusion de cette intervention, à l'approche des fêtes de Noël, je tiens à avoir une pensée émue pour les salariés de GM&S Industry et leur famille qui se battent avec dignité pour sauvegarder leur emploi. Qu'ils soient assurés dans leur combat du soutien plein et entier des élus de cette Assemblée.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je crois que nous n'aurons pas de trop de cette séance d'aujourd'hui pour répondre à toutes les attaques !

Mme LA PRESIDENTE. – A vos questions surtout, mais également à vos attaques ! Je vous renvoie la balle, sachant que c'est vous qui avez commencé…

M. LOZACH. – Je n'ai encore rien dit !

Mme LA PRESIDENTE… le 21 octobre, en plénière et, qui plus est, dans notre dos ! *(Exclamations dans les rangs du groupe de la Gauche.)*

Concernant ce petit tract, vous auriez pu avoir le courage et l'honneur de nous en parler en séance au moment même où vous le distribuiez !

M. LEGER. – C'est un résumé de tout ce que l'on vous dit depuis un an !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout !

M. LEGER. – En tout cas, merci de le mettre au cœur de notre séance plénière car c'est ainsi lui donner un écho certain !

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, vous avez tout à fait raison !

M. GAILLARD. – C'est pour nous l'occasion d'y répondre !

M. LOZACH. – Madame la Présidente, quand vous serez disposée à me laisser la parole, je la prendrai ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais peut-être y réfléchir… Y suis-je disposée ? En voilà une bonne question !

M. LOZACH. – Le débat dévie…

Mme LA PRESIDENTE. – Disons, puisque vous m'interpellez, que je le suis !

M. LOZACH. – Madame la Présidente, vos propos délirants de ce matin ont atteint une telle agressivité…

Mme LA PRESIDENTE. – Pardon, vous pouvez répéter ?...

M. GAILLARD. – Et les vôtres ne sont pas innocents ! C'est insupportable.

Mme LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, monsieur LOZACH, mais venant de dire que j'avais proféré des propos délirants, pouvez-vous me citer quelques exemples ?

M. LOZACH. – Mais attendez, laissez-moi parler !

Mme LA PRESIDENTE. – Pouvez-vous me citer des exemples ?

M. LOZACH. – Laissez-moi au moins vous répondre !

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien ! Je note que, le débat à peine commencé, vous ne souhaitez pas me faire part de vos remarques !

M. LOZACH. – Oui, madame la Présidente, vos propos de ce matin vous enlève une très grande partie de votre crédit en tant que Présidente de l'exécutif départemental.

Pour ma part, j'ai eu aussi à subir, pendant des années, des agressions de celui qui est votre mentor en politique et j'ai toujours gardé mon sang-froid. A l'évidence, vous, vous le perdez très régulièrement. Nous venons encore d'en avoir une démonstration à travers votre discours liminaire qui était d'ailleurs plus une revue de presse qu'un discours de politique générale. Mais nous allons faire effectivement de la politique puisque c'est la dernière séance plénière de l'année et peut-être n'y en aura-t-il plus qu'une autre avant les prochaines échéances, l'élection présidentielle et les élections législatives approchant. Il est donc normal que la politique, notamment nationale, soit au cœur de nos préoccupations ce matin.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir, en particulier au moment du débat budgétaire, sachant que nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux orientations budgétaires.

Nous vous citerons alors une multitude d'exemples prouvant que l'Etat n'a ni oublié ni abandonné le département de la Creuse. C'est vrai pour la DETR, portée en deux ans de 6 M€ à 9,5 M€.

M. GAILLARD. – Le Département ne la perçoit pas !

M. LOZACH. - C'est vrai aussi de la dotation de solidarité rurale, mais également du fonds de péréquation des intercommunalités et du fonds de soutien à l'investissement local porté de 1 Md€ à 1,2 Md€, etc. Je passe sous silence d'autres dispositifs comme le contrat de plan Etat-Région ou bien encore le dispositif « Embauche PME » dont je suis d'ailleurs étonné que personne ne parle. Mais étant donné que vous nous tenez systématiquement des discours négatifs, critiques et pleurnichards, ce qui, du reste, ne fait pas une politique, vous ne pensez même pas à évoquer ce dispositif qui, de manière extraordinaire, porte ses fruits en Creuse comme ailleurs. Il a tout de même créé 800 emplois dans notre département, et ce dans le secteur concurrentiel, le secteur privé, le secteur marchant, mais apparemment, ce qui est concluant dans le Département n'intéresse personne !

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, je vais me référer aux primaires, sachant que la droite a pris de l'avance, en effet, sur la gauche quant à la désignation de ses candidats ; dont acte. Il est donc difficile de procéder à une analyse comparative entre les programmes des uns et des autres.

Mais ce qui vient de se passer dans le cadre de la primaire de la droite est tout de même tout à fait révélateur. Puisque vous voici maintenant tous rassemblés derrière la candidature de François Fillon, intéressons-nous à ce qu'il nous annonce.

J'ai sous les yeux, par exemple, son intervention dans un quotidien creusois que je ne citerai pas, lorsqu'il est venu, voilà un peu plus d'un an, le 26 octobre 2015, dans le département de la Creuse, en particulier à LA SOUTERRAINE : « Les collectivités, avec la défense, sont devenues la variable d'ajustement du budget de l'Etat. Pour le plan que je préconise, je ne veux pas que l'on aille au-delà de ce qui a déjà été pris aux collectivités. Ce serait irresponsable. » Voilà ce que disait donc François Fillon à la fin de l'année 2015, c'est-à-dire à la fin de la première année des trois années de restriction, 2015, 2016 et 2017, qui, pour les collectivités, représenteront un montant de 10 Md€, soit, divisé par trois, un prélèvement moyen de 3,3 Md€ par an. Initialement, il était prévu 11 Md€, mais avec l'annonce faite par le Président de la République au congrès de l'AMF, nous pouvons estimer que ce montant s'élèvera à 10 Md€ sur trois ans.

Maintenant, au vu du programme annoncé par M. Fillon, c'est-à-dire une économie de dépenses publiques de 100 Md€, il faut s'interroger sur la répartition de cette économie, laquelle est de 35 % sur l'Etat, de 20 % sur les collectivités locales et le reste, soit 45 %, sur la Sécurité sociale, ce qui est considérable. Comment, dans cette situation, ne pas sortir de notre modèle social si, demain, Fillon est à l'Elysée ? Cela dit, je dirai que rien n'est écrit à l'avance, y compris les résultats électoraux.

Toujours est-il qu'une économie de dépenses publiques de 20 % sur les collectivités, c'est une réduction divisée sur la durée du quinquennat, c'est-à-dire sur cinq ans, de 4 Md€ par an.

Il faut donc s'attendre demain à une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités nettement plus importante que celle dont nous avons eu à connaître au cours de ces trois dernières années.

Fillon annonce donc pour demain, en direction des collectivités, une cure d'austérité beaucoup plus prégnante et sérieuse que celle qui les a frappées sur les trois années 2015, 2016 et 2017. Je passe sur le reste de son programme concernant les collectivités, comme le retour à la loi de décembre 2010, avec l'instauration des Conseillers territoriaux. Il faudra nous expliquer comment les mettre en place dans un département comme la Creuse qui ne compte en tout et pour tout que quatre Conseillers régionaux.

Je passe également sur la vaste hésitation concernant le redécoupage des Régions puisqu'il en serait maintenant à en remettre en cause un certain nombre, y compris le redécoupage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Je passe également sur son annonce relative à la disparition pure et simple des emplois aidés dans notre pays, qui concernent, que je sache, les collectivités locales.

J'en viens à une deuxième observation parce que nous, nous avons pris l'habitude, mais il est vrai que nous sommes loin d'être parfaits, semble-t-il *(Ah oui ! dans les rangs de la majorité)* de juger les élus, les responsables politiques beaucoup plus sur leurs actes et leur comportement que sur leurs propos.

Cette observation a trait à GM&S Industry car j'aimerais bien que tout le monde soit conscient du caractère extrêmement préoccupant de la situation. Vous nous avez adressé, madame la Présidente, à nous les trois parlementaires, un courrier en date du 7 décembre 2016, dans le cadre duquel vous nous interpelliez pour obtenir l'organisation d'une table ronde sollicitée par les salariés et les organisations syndicales de cette entreprise qui est tout de même le deuxième employeur privé de la Creuse. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que nous n'avions pas attendu votre courrier pour solliciter, avec M. le Préfet, cette table ronde. Je pourrais d'ailleurs vous faire voir les courriers, notamment de Christophe Sirugue. Cette table ronde, nous l'avons obtenue et elle s'est tenue mardi dernier.

Seulement, quelle ne fut pas notre surprise de ne pas vous voir y assister ! Croyez-moi, depuis quinze ans, nous avons, avec un certain nombre d'autres élus, multiplié les visites de cette entreprise qui, il est vrai, a changé de nom à plusieurs reprises, mais aussi les rencontres avec les organisations syndicales et les réunions publiques à côté de la mairie de LA SOUTERRAINE. Or là, oui, la majorité départementale était absente à cette table ronde absolument essentielle pour l'avenir de la deuxième entreprise privée du département de la Creuse. C'est cela qui me paraît important plutôt que la revue de presse de tout à l'heure, comme si l'on préparait les échéances de 2017 en revenant sur l'année 2015 !

283 licenciements éventuels sont en jeu ; il s'agit d'un troisième redressement judiciaire et, croyez-moi, il est autrement plus difficile et délicat de créer les conditions de la reprise que dans le cadre d'un premier redressement judiciaire.

Je pense que nous avons fait un pas en avant, notamment en ce qui concerne l'implication des constructeurs, Renault et PSA, mais ce pour les trois mois à venir. Pour ce qui est de l'immédiateté, il s'agissait tout simplement de récupérer 140 000 € pour honorer les payes du mois de décembre.

Etienne Lejeune, qui était présent, pourra confirmer mes propos. Bref, nous en sommes là actuellement et, à cet égard, nous avons obtenu satisfaction. En tout cas, l'Etat seul ou avec l'aide des constructeurs s'y est engagé : les payes de l'exercice 2016 seront soldées.

Rien n'est joué et gagné pour la reprise. Nous sommes un certain nombre à nous battre pour que cette entreprise, très largement dépendante de Renault et de Peugeot, connaisse une reprise, sachant que la période d'observation court sur six mois. En tout cas, nous, nous nous occupons de cette entreprise depuis quinze ans et non pas depuis quinze jours !

Par ailleurs, vous vous demandiez tout à l'heure ce que faisaient les parlementaires. Vous avez notamment parlé des routes. J'ai eu l'occasion de rencontrer Alain Rousset voilà déjà plusieurs mois pour évoquer un certain nombre de sujets et j'ai parlé en particulier du PRIR. Le Président de Région a pris une décision qui va dans le sens de l'intérêt de la Creuse, à savoir que le PRIR sera maintenu pour ce qui concerne les travaux de « La Seiglière ». C'est déjà bien parce que ce n'était pas gagné d'avance. L'implication de la Région va donc se confirmer sur cet aménagement routier qui, il est vrai, représente un point noir en termes de sécurité routière.

Concernant le fonds de soutien, voilà des mois et des mois que vous nous dites : « Mais alors, quid de ce fonds de soutien ?... Pourquoi cette attente ?... Que fait le Gouvernement ? » Mais la décision est toujours prise dans le cadre du collectif budgétaire, c'est-à-dire à la fin de l'année et donc, s'agissant de ce type de débat parlementaire, au mois de décembre. Il en est toujours ainsi du calendrier prévu.

Cela dit, je constate que ce n'est pas la première fois que ce fonds de soutien est mis en place. Ce fut le cas sous la présidence de Nicolas Sarkozy, et la Creuse en a toujours bénéficié. Ce fut et c'est le cas encore sous la présidence de François Hollande. Certes, la Creuse n'en a pas bénéficié en 2015, mais elle en bénéficiera sans doute en 2016, bien que ce ne soit probablement pas au niveau espéré.

A ce titre, je commence à m'interroger sur la capacité à défendre les intérêts de la Creuse auprès de tel ou tel gouvernement, auprès de Bercy et du Ministère de l'Intérieur. Là, en effet, je peux faire mon autocritique : j'avais sous-estimé l'état de dégradation des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France. Je ne pensais vraiment pas que l'on en arriverait là, mais je ne veux pas croire que ce fonds de soutien soit décidé ainsi de façon unilatérale par le Gouvernement sans une négociation avec l'ADF.

En revanche, je constate que les relations sont bonnes entre le Gouvernement et l'Association des Maires de France, d'où la baisse de 1 Md€ que j'évoquais précédemment. Il en est de même des relations entre le Gouvernement et l'Assemblée des Régions de France, laquelle a obtenu ce qu'elle souhaitait : la disparition à partir de 2018 de la DGF pour les Régions, remplacée par une fraction de TVA dont l'effet dynamique est incontestable. Mais comme je le disais à l'instant, j'observe une quasi-absence de relations entre le Gouvernement et l'ADF. Pourquoi ? Nous en revenons au débat sur la recentralisation financière du RSA.

Nous parlerons peut-être tout à l'heure des conséquences du report du treizième mois, voire du quatorzième mois de RSA qui, apparemment, nous pénalisent. Mais enfin, il fallait s'attendre à cette position du Gouvernement. Référez-vous à ce qui se passe dans ce genre de situation – et ce fut le cas en particulier pour le transfert du RMI en 2003 –

en cas de transfert d'une allocation individuelle de solidarité ou d'une dotation sociale ! Au sujet du RSA, l'ADF s'est arc-boutée sur l'année de référence, c'est-à-dire l'année 2014, refusant la prise en compte de l'année 2015, c'est-à-dire l'année n-1. Comme pour le transfert du RMI en 2003, et vous ne pouvez pas en accuser la gauche puisque le Président de la République était alors Jacques Chirac et le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, la gauche a repris exactement la même méthode, c'est-à-dire l'année n-1 comme année de référence, en l'occurrence l'année 2015.

Il ne s'agit donc pas d'être surpris de la dégradation de ce climat entre cette association nationale d'élus et le Gouvernement.

En outre, arrêtons de nous cacher derrière les fonctionnaires de ce Conseil départemental ! A la moindre difficulté, on semble les mettre en cause, alors que vous savez pertinemment que nous respectons profondément la Fonction publique territoriale et l'ensemble des fonctionnaires de cette collectivité. *(Oh ! dans les rangs de la majorité départementale.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous n'écoutez vraiment pas les propos tenus !

M. LOZACH. – Par ailleurs, comme je le soulignais précédemment, tenir systématiquement des discours négatifs ne fait pas une politique et j'ai cité un contre-exemple, à savoir le dispositif « Embauche PME » qui a créé 800 emplois dans le département de la Creuse. Quant à notre situation démographique, vous auriez pu aussi relever et valoriser un exode rural qui a été enrayé et un solde migratoire devenu positif, ce qui n'a pas dû vous échapper. Ce qui est attendu de la part d'un exécutif départemental, c'est du positif et non pas des critiques systématiques. Depuis 2009, ce solde migratoire est positif, sauf concernant l'année 2011 qui a accusé 61 départs de plus que d'arrivées. Mais ce fut plus 286 entrés sur notre territoire en 2012 et plus 240 respectivement en 2013 et 2014. Or, à l'extérieur, la Creuse est perçue comme synonyme du déclin démographique : 270 000 habitants à la fin du XIXème siècle, 123 000 aujourd'hui. Eh bien, montrons par ce genre de résultats ce qui est positif, même si effectivement le solde naturel n'est pas équilibré par ce solde migratoire positif.

Je pourrais également prendre bien d'autres exemples. Parlez de France Fermetures qui investit 4 M€ sur le secteur de BOUSSAC, au lieu d'avoir des discours uniquement négatifs ! Quel est leur impact ? Là aussi, je veux bien faire mon autocritique car je pensais que le Conseil départemental avait encore la confiance des banques. Oui, parlons-en tant j'ai été étonné de l'impact après des banquiers !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous dirai pourquoi.

M. LOZACH. – Oui, en termes de confiance, j'ai été surpris par la prise en compte dans leur décision de tout ce qui a pu être dit ou écrit, en particulier lors de la présentation du rapport du Cabinet Klopfer qu'il fallait dramatiser et théâtraliser avec une séance extraordinaire qui lui a été entièrement consacrée, puis avec l'Assemblée générale de tous les élus du Département et de tous les socioprofessionnels le lendemain. Résultat, c'est aujourd'hui un effet boomerang terrible pour le département de la Creuse en lequel les banques n'ont plus confiance.

En tout cas, lorsque nous étions, nous, aux responsabilités, la solvabilité n'était peut-être pas mirobolante et extraordinaire, mais elle a toujours été suffisante pour que les banques acceptent de prêter au Conseil général puisque aucune d'entre elles ne nous a fait défaut.

Mme LA PRESIDENTE. – Au fil de l'examen des rapports, nous allons répondre sur tous les sujets que vous avez évoqués, mais je tiens à m'exprimer sur ceux dont l'occasion ne me sera peut-être pas donnée alors, sinon lors du vote des vœux et des motions.

Je n'ai vraiment pas souhaité faire de politique autour de la situation terrible que vivent les salariés de GM&S Industry à LA SOUTERRAINE. Il m'eût été facile, monsieur LOZACH, le matin même de la table ronde qui s'est tenue à Bercy, d'expliquer que personne, ni le ministère, ni les parlementaires, ni le Préfet, ne m'avait adressé d'invitation à participer à cette table ronde. Ayant de bonnes manières, je ne me voyais pas forcer les portes du ministère, demander où se tenait la table ronde et m'imposer.

La seule information que j'ai eue au sujet de la tenue de cette table ronde, je l'ai apprise le vendredi matin à la radio et les syndicats, avec lesquels nous sommes en relation depuis longtemps, nous ont adressé le projet d'ordre du jour. Mais je n'ai été tenue au courant ni du lieu, en l'occurrence Bercy en présence de Christophe Sirugue, ni de l'horaire. Je m'en suis même inquiétée auprès de M. le Préfet qui m'a répondu que ce n'était pas lui qui était à l'origine des invitations, mais le ministère. Très bien ! J'aurais pu appeler la presse, faire un scandale en disant : « Oh là là ! Les parlementaires et je ne sais qui d'autres encore font de la politique dans ce département ; le Ministre n'a pas souhaité, ne m'ayant pas conviée, que la Présidente du Département soit présente à la table ronde. » Je n'ai rien dit de tout cela parce que, vous le savez très bien, je ne m'inscris pas dans ces postures. En revanche, ne venez pas m'accuser de ne pas avoir été présente ! Après, si vous estimez que j'avais à forcer les portes, dites-moi comment procéder la prochaine fois ! Peut-être avez-vous des passes…

En tout cas, nous avons reçu ici même, au Conseil départemental, les représentants des salariés à leur demande et échangé à plusieurs reprises. M. DAULNY a participé avec eux à deux manifestations. Je suis allée aux portes ouvertes qu'ils ont organisées pour que les élus puissent visiter l'entreprise, mais surtout entendre leur message et voir tout ce qui se faisait de bien et tout ce qui pouvait se faire de mieux dans cette entreprise. J'ai contacté mes voisins, en particulier le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne en direct car, comme il m'avait été dit par les syndicats, à peu près un tiers des salariés et donc un tiers des familles habitent en Haute-Vienne. Nous avons également contacté l'Indre.

Mesurant tout le désarroi des salariés de l'entreprise qui n'avaient toujours pas de réponse, j'ai compris que si cette table ronde ne se déroulait pas avant les fêtes de Noël, les conséquences pouvaient être graves pour le fonctionnement de l'entreprise, s'il n'était même déjà envisagé de la fermer. Le seul moyen qui était le mien et qui me paraissait justement hors du champ politique était d'écrire aux parlementaires. Je savais très bien que vous étiez sur ce dossier puisqu'un certain nombre de vos représentants étaient présents le jour où j'étais à LA SOUTERRAINE, mais je vous ai écrit pour vous dire tout simplement, sans faire de politique, combien il me semblait important d'organiser cette table ronde pour essayer de débloquer la situation, dans un premier temps, sachant pertinemment qu'aucune réponse claire et efficiente ne serait apportée ce jour-là.

C'est la seule chose que j'ai pu faire : vous rappeler la situation et les risques vers lesquels elle était susceptible de nous conduire. Après, vous en avez fait ce que vous en avez voulu !

En tout cas, vous n'avez probablement pas pensé que j'avais un rôle à jouer, une présence qui aurait pu être un point d'appui sur lequel vous m'auriez sollicitée ce jour-là. Je ne vous l'ai même pas reproché ! Ne m'accusez donc pas de ne pas avoir été présente !

M. LOZACH. – Si !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, je suis désolée !

M. LOZACH. – Sans faire de la politique, si, le vendredi, en tant que Président du Département, j'avais su que le mardi suivant, se tenait une table ronde à Bercy concernant l'avenir de GM&S Industry, croyez-moi, j'aurais été présent !

Mme LA PRESIDENTE. – J'avais confiance en vous les parlementaires justement parce que je vous avais adressé ces courriers. J'avais confiance en M. le Préfet avec lequel nous discutions et échangions régulièrement sur le sujet. J'avais confiance en le représentant de l'Etat et du Gouvernement. J'avais confiance en les parlementaires du Département pour dire : « Ecoutez, n'oubliez pas de convier à cette table ronde Mme SIMONET, Présidente du Département de la Creuse, M. Leblois, le Président de Région… » Quand je vous ai écrit ce courrier, c'était bien dans ce sens-là, monsieur LOZACH…

M. LOZACH. – Vous allez avoir une réponse à ce courrier la semaine prochaine, ne vous inquiétez pas !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais pourquoi n'avez-vous pas vérifié que je n'étais pas présente ? Ce n'est pas vous qui êtes à l'origine de cette table ronde ? Ce n'est pas vous, les trois parlementaires, qui avez insisté auprès du ministère pour débloquer la situation ? Moi, c'est ainsi que je l'ai perçu. J'ai l'impression que le ministère ne voulait pas cette table ronde, en tout cas pas tout de suite ; il préférait qu'un repreneur se manifeste. C'est devant la situation qui devenait de plus en plus critique avant les fêtes de fin d'année que vous avez insisté auprès du ministère. Je suis sûre que c'est vous, nos trois parlementaires creusois, qui avez réussi à obtenir cette table ronde *in extremis*. Je vous en remercie par ailleurs pour les salariés.

Oui, vous avez raison de rappeler, comme c'est le cas régulièrement, notamment par M. le Préfet, qu'il y a eu plus de DETR, plus de DSR et plus de FPIC dans le département de la Creuse. C'est aussi, et vous ne pouvez pas dire le contraire, ce qui oriente nos choix et nos décisions. Quand les communes et les intercommunalités disposent de plus de moyens, ce sont pour des projets, de la voirie, des chemins communaux, des investissements. C'est une très bonne chose que soient fléchés plus de moyens pour aider les communes et les communautés de communes à investir. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de faire une pause sur le FDAEC.

Nous savions que l'Etat avait anticipé la baisse à venir des investissements des collectivités. Moi, je trouve que c'est très bien et c'est ainsi que l'on choisit de faire ou de ne pas faire !

Puisque vous parliez des organismes bancaires, monsieur LOZACH, ce qui m'inquiète – mais si c'était seulement moi… –, ce sont les résultats financiers de la collectivité depuis trois ans, monsieur LOZACH. Vous savez que la CAF est négative depuis 2014. Pensez-vous que les banques ne s'attachent qu'à écouter des discours et à ne prêter qu'à ceux qui disent que tout va bien, sans procéder à leur propre analyse financière ? Si tel est le cas, je ne comprends pas ou alors j'ai le sentiment de ne pas vivre dans le même monde. Plutôt que d'être dans le discours politique, des règles de réalité nous rappellent malheureusement…

M. LOZACH. – Des chiffres, surtout !

Mme LA PRESIDENTE… qu'il nous faut, en effet, retrouver une capacité d'autofinancement positive.

Nous pourrions débattre de tous ces sujets longuement. Je crois qu'il est temps d'aborder l'examen des rapports, en espérant de tout cœur qu'ils donneront lieu, non plus à des postures, mais vraiment à des discussions sur le fond.

L'ordre du jour appelle ceux relevant de la première commission « Administration générale – Personnel – Finances » dont son Président, M. SAUTY, nous fera part de l'avis, en l'absence de M. GAUDIN.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2016-12/1/1

M. SAUTY, Président de la première commission, rapporteur. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 21 octobre dernier, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

RAPPORT N°CD2016-12/1/2

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Il s'agit de donner acte à Mme la Présidente de la communication qui nous est présentée en matière d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie réalisés au titre de l'année 2016.

Le Conseil départemental a bénéficié d'un prêt d'un montant de 5 M€ de La Banque Postale, de 5,5 M€ du Crédit Agricole et de 4 M€ de la Caisse d'Epargne, soit un total de 11,5 M€, sachant que l'une des banques sollicitées n'a pas suivi l'ensemble de nos demandes.

Je tiens à préciser que la capacité d'autofinancement nette du Département est négative, sachant que la CAF est ce qui donne le tempo de la dette. Dans le secteur privé, on estime généralement que pour un euro de CAF, on peut emprunter jusqu'à 3 €. Etant donné que notre CAF est négative, le fait que certaines banques ne nous suivent pas peut se comprendre. Comme se plaît à le dire Bertrand LABAR, « la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a » ! *(Exclamations dans les rangs de l'opposition.)* Il est donc difficile de faire croire aux banques que, même enjolivée, notre situation est « rose » !

Mme GUILLEMOT. – L'élégance est de mise aujourd'hui, monsieur SAUTY !

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Je vous remercie de m'y inviter !

Par ailleurs, une ligne de crédit de trésorerie a été ouverte à compter du 3 décembre 2015 auprès du Crédit Agricole Centre France, pour un montant maximum de l'encours autorisé de 6 M€. Je précise que les intérêts versés par le Département sont de 12 165,80 €. Par ce biais, disons que le Département a économisé puisque les intérêts versés l'an dernier étaient de 27 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà le résultat de cette CAF négative depuis plusieurs années ! C'est parlant et clair. Nous l'avons déjà évoqué, mais lorsque certains d'entre vous expliquaient qu'il ne fallait pas aller au-delà d'un montant emprunté de 12 M€, je crois qu'ils savaient très bien pourquoi ils mettaient en avant ce chiffre.

M. LOZACH. – Je confirme en effet que nous, nous n'aurions pas été au-delà de 12 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, vous saviez que ce n'était pas possible !

M. LOZACH. – En lien avec ce que vous disiez précédemment, à savoir qu'il n'y aurait pas eu « d'anticipation », un mot que nous retrouvons dans le débat d'orientations budgétaires, permettez-moi de vous dire qu'à ce moment-là, le manque d'anticipation était une maladie qui s'était sacrément propagée dans notre pays. Aujourd'hui, en effet, plus de 40 Conseils départementaux ont un taux d'épargne de gestion inférieur à 10 %. La Creuse n'est pas le seul département concerné, que je sache ! C'est la cinquième année consécutive qu'il est observé une baisse des investissements des départements dans notre pays. Nous revenons au début des années 2000 en euros courants.

De même, l'épargne brute des Conseils départementaux accuse une baisse, en cumulé entre 2011 et 2016, de 24,3 %.

Ne croyez donc surtout pas que vos difficultés sont, je dirais isolées ou solitaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

M. GAILLARD. – Ce n'est pas parce que son voisin est malade que l'on est soi-même en bonne santé !

M. LOZACH. – Mais oui !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur LOZACH, c'est clair et le sujet a été clairement exprimé dans différents rapports.

M. LOZACH. – « Anticiper », que cela signifie-t-il pour vous, sinon faire moins ? Mais, et tel est le problème, en réduisant l'aide aux tiers, comme vous êtes en train de le faire, vous dénaturez la fonction même d'un Conseil départemental qui se justifie par la solidarité sociale et la solidarité territoriale.

M. SIMONNET. – Et la loi NOTRe, qu'a-t-elle fait du Département ?

M. LOZACH. – Si nous nous sommes battus pour le maintien de l'échelon départemental, c'est aussi en raison de cette solidarité territoriale.

M. SIMONNET. – Vous avez pourtant bien voté la loi NOTRe, n'est-ce pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît !

Vous avez vraiment tous, les uns et les autres, raison. Mais moi, je ne sais pas dépenser 200 € quand je n'ai que 150 € en poche ! Quant à nous reprocher de faire moins,

comme vous vous y êtes prêté à l'instant, alors que nous percevons moins de recettes, je ne sais pas, mais nous n'avons pas dû aller à la même école !

M. GAILLARD. – Non, certainement pas ! Nos collègues de l'opposition ont vraiment des problèmes avec les chiffres !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, rappeler les principes de réalité est essentiel et, en définitive, j'ai l'impression que nous sommes, au fond, tous d'accord.

Je me réfère parfois, dites-vous, au manque d'anticipation. A ce sujet, je m'explique. Nous travaillons avec nos voisins, les départements environnants, et c'est vrai que je m'attache aussi à leur situation financière ou à celle des départements de la même strate que la nôtre. Je m'appuie notamment, et vous ne pouvez pas non plus me contester à cet égard, sur l'initiative prise dès 2010 par votre collègue de l'époque, Mme Pérol-Dumont, Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Si je pouvais m'en inspirer, j'en serais finalement heureuse parce que le résultat est là. Elle a su alors mettre en mouvement sa collectivité et justement anticiper, dès 2010, la baisse des DMTO qu'elle a perçue comme une menace pour le fonctionnement de sa collectivité. La Haute-Vienne a aussi des difficultés financières et il est prévu cette année une augmentation de sa fiscalité, mais la CAF de ce département n'a pas dégringolé progressivement sans que rien ne soit fait.

Je ne dis pas qu'il était facile pour vous, monsieur LOZACH, et votre majorité de mettre en place des mesures qui nous auraient permis, dès l'an dernier, d'être sereins, souriants et détendus. Je vous en aurais remercié d'ailleurs et probablement que ma vie en aurait été changée. Mais voilà, je le dis une nouvelle fois, les principes de réalité sont là et il va bien falloir les intégrer dans le discours politique à un moment donné. Je pense que c'était votre cas à l'époque et je comprends que maintenant, ce soit un peu plus compliqué. En tout cas, ce n'est pas pour cela que nous allons dévier de notre action politique et des missions qui sont les nôtres, lesquelles sont réaffirmées dans le cadre de la loi NOTRe ; dont acte. Voilà quelle est notre ligne de conduite. Un point, c'est tout !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons remarqué que sur une même séance, vous êtes capable d'utiliser un argument et son contraire quelque temps après. C'est peut-être ce qui explique que, finalement, nous arrivons toujours à être d'accord !

Au sujet des DMTO, par exemple, vous venez de valoriser l'action de notre ancienne collègue de la Haute-Vienne qui s'en était inquiétée. Je vous rappelle que lorsque nous avions proposé le relèvement du taux, vous aviez voté contre.

Concernant la dette, vous parliez de tracts tout à l'heure. Souvenez-vous de ce que vous aviez distribué lorsque vous étiez candidats aux élections départementales pour nous ravir ce département. Vous écriviez que les socialistes ne savaient pas gérer, qu'ils laissaient filer la dette, etc. Vous, vous vous engagiez évidement à ne jamais laisser filer la dette et à ne jamais augmenter l'impôt. Un an après, que s'est-il produit ? Vous avez à la

fois laissé filer la dette et matraqué le contribuable ! *(Exclamations des Conseillers départementaux de la majorité.)*

Moi, je veux bien tout ce que vous voulez, mais optez pour un avis et, ensuite, nous vous dirons ce que l'on en pense. Mais chaque fois, en séance plénière, vous changez d'avis en fonction de l'heure. D'ailleurs, je vais vous préciser une chose, pour être totalement honnête : nous allons désormais relever exactement tout ce que vous direz de contraire par rapport à des propos que vous auriez tenus précédemment.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie car cela me permettra de progresser, en effet ! *(Sourires des mêmes Conseillers départementaux.)*

M. FOULON. – Parfait !

Mme LA PRESIDENTE. – A votre avis, l'augmentation de la pression fiscale était destinée à financer quoi cette année ?

M. LEGER. – Dites-le nous !

Mme LA PRESIDENTE. – Les dépenses sociales, en particulier les AIS ! Cela ne vous semble-t-il pas être une bonne chose ?... Est-ce moi qui suis dans la contradiction ou vous, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Je relève simplement des contradictions par rapport à un programme politique et, ensuite, telle ou telle action. Rien n'est pire que de ne pas faire ou de faire quelque chose que l'on n'avait pas annoncé.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, je vous renvoie la remarque. Lorsqu'en octobre, vous nous reprochiez de ne plus mettre en place les politiques sociales nécessaires, je vous réponds que si, nous y répondons et c'est ce qui nous a contraint à de la pression fiscale ; sinon, il nous manquait 3,9 M€ pour financer les politiques sociales, comme il manquait, dans votre prévision budgétaire de 2015, 1,3 M€ pour financer le RSA.

Concernant le RSA, je vous l'ai dit et rappelé, mais vous l'avez oublié ou alors vous n'écoutez pas, nous avions le choix, en décembre 2015, de ne pas financer les prix de journée des établissements médico-sociaux, en particulier pour personnes en situation de handicap, ou ne pas financer les allocations de RSA. Vous savez très bien pourquoi nous avons financé les établissements médico-sociaux et fait le choix de ne pas financer le RSA. Mais je vous en rappelle la raison : nous ne finançons pas le RSA directement auprès des allocataires mais *via* la CAF qui, sur un plan national, a les moyens de compenser, et nous n'avons pas été le seul département à accuser un mois de retard en 2015. Vous savez très bien, M. LOZACH le soulignait aussi, que de nombreux départements ont contracté alors

une « dette » envers la CNAF de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros, en particulier les départements d'Outre-mer dont la situation est plus que critique.

La discussion entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France ne s'instaure pas par un petit coin de la lorgnette, mais de façon globale pour tous les départements et, en effet, rares sont ceux qui se portent bien. Cela a été dit en 2015, rappelé en 2016 et le sera en 2017.

J'entends aussi, monsieur LOZACH, vos attaques comme quoi je ne fais pas mon travail et je ne fais pas de *lobbying*. Expliquez-moi quel aurait pu être le meilleur *lobbying* que de s'adresser en direct au Président de la République ! Y a-t-il quelqu'un d'autre dans ce pays qui préside aux destinées de la Nation que le Président de la République ? Je l'ai rencontré directement à deux reprises. Nous avons échangé des courriers et alerté sur la situation du département de la Creuse. Ne dit-on pas, mieux vaut s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints ! Que l'on m'explique comment fonctionne la République si un parlementaire – à ce titre, je vous respecte et vous le savez – me dit à moi, Présidente du Conseil départemental, que je ne fais pas de *lobbying* et que c'est pour cette raison que la Creuse ne serait pas éligible à des fonds de soutien ! Que je sache, monsieur LOZACH, concernant la loi de finances, à laquelle vous vous référiez, avec les critères qui énoncent l'éligibilité à tel ou tel fonds pour tel ou tel département, ce n'est pas la Présidente du Conseil départemental qui la vote ! Je présume que vous êtes d'accord avec moi sur ce point-là...

En tout cas, merci de rappeler que la loi de finances se vote en décembre ! Vous aviez oublié de le rappeler en avril, lors du vote de notre budget. Vous m'accusiez alors de tricherie parce que je n'inscrivais pas de fonds de soutien. Or vous me dites aujourd'hui que le fonds de soutien ne pouvait être établi qu'en décembre. Etes-vous bien certain que c'est moi qui suis en contradiction dans mes propos à chaque séance ?... Disons un point partout, la balle au centre !

J'entends ce que vous dites et je respecte profondément vos propos, mais encore une fois, il faudra m'expliquer que faire du *lobbying* auprès du Président de la République n'est pas la bonne méthode. Je vais y réfléchir pendant les fêtes de fin d'année, je vous l'assure !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, nous vous savons sincère et honnête. Les Creusoises et les Creusois l'ont compris. Le principe de réalité s'impose à nous aujourd'hui et rien ne sert de s'envoyer des chiffres et de prétexter que nous n'aurions pas inscrit telle ou telle recette. Arrêtez donc de faire preuve de mauvaise foi à ce point et cessons ce débat stérile ! Nous gérons la collectivité et nous savons exactement ce dont nous disposons en caisse, entre les dépenses et les recettes, comme nous connaissons précisément notre capacité nette d'autofinancement, d'où nos problèmes pour emprunter. C'est tout !

Alors oui, moi j'affirme qu'il y a eu un problème d'anticipation. Le pire, c'est la conjugaison de ce manque d'anticipation dont vous avez fait preuve ces dernières années au sein du Conseil général et l'arrivée de François Hollande avec les baisses drastiques des

dotations d'Etat. La conjugaison des deux a mis les finances du Département dans cet état. C'est tout ! Après, vous pouvez dire tout ce que vous voulez !

M. LEGER. – Nous ne faisons que répéter ce que dit la Chambre régionale des Comptes ! Référez-vous à son rapport et alors, nous sommes d'accord, la balle sera au centre !

Mme LA PRESIDENTE. – Un courrier m'arrive en cet instant du Président du Conseil départemental de l'Indre au sujet de GM&S Industry, qui affirme tout son soutien aux démarches en cours liées à l'entreprise et aux salariés. Lui non plus n'a pas été invité à la table ronde, mais il est vrai que peu de salariés et donc de peu familles de l'Indre sont impactés par les difficultés que traverse cette entreprise.

Je ne sais pas si le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne a été invité, mais je ne le pense pas non plus. C'est là une erreur qui pourra être rattrapée une prochaine fois.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous savez, nous avons des idées très simples et je m'en explique.

Premièrement, la solvabilité du Département n'était pas dégradée puisque les banques ont toujours continué à nous prêter.

Deuxièmement, revenons au principe de réalité que vous évoquiez, monsieur SIMONNET. Pour augmenter les recettes, nous avons mis en place voilà quelques années la taxe d'aménagement qui rapporte aujourd'hui 1,3 M€. L'aviez-vous votée ? Non, vous avez voté contre ! Nous avions donc déjà pris des dispositions permettant d'augmenter les recettes et vous, vous étiez opposés à la création de cette taxe qui s'applique depuis 2012.

Troisièmement, concernant la fiscalité, vous l'avez augmentée de 18 % l'année dernière. Apparemment, vous prévoyez 0 % en 2017. Alors, de deux choses l'une : soit la situation s'améliore puisque l'on passe de 18 % à 0 %, soit vous avez voulu faire une sorte de coup sur le plan économique et budgétaire en tout début de mandature. *(Exclamations dans les rangs de la majorité.)* Cela dit, il faut maintenant éviter les embardés, après 18 points d'un seul coup, puis 0, etc. C'est là du pilotage sur verglas en quelque sorte.

Quant au *lobbying*, beaucoup de leviers sont à actionner. Vous avez parlé de l'Elysée, mais bien d'autres doivent l'être, soit en direct, soit *via* l'ADF ou d'autres associations.

En ce qui concerne le fonds de soutien, permettez-moi de vous dire qu'en Commission permanente, je vous avais rappelé voilà déjà des mois et des mois qu'il ne fallait surtout rien attendre avant le mois de décembre.

Mme LA PRESIDENTE. – Tels n'étaient pas vos propos au moment du vote du budget.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Monsieur LOZACH, franchement, c'est quand même fort ce que vous dites au sujet de la taxe d'aménagement. Oui, nous avions voté contre cette taxe quand nous étions dans l'opposition. Mais, monsieur LOZACH, on ne fait pas de la politique et on ne sert pas une collectivité en votant en permanence des taxes supplémentaires sur les ménages. *(Exclamations dans les rangs de l'opposition.)* Il faut tout de même savoir que se désengageant des départements, l'Etat leur a permis de lever une nouvelle taxe, mais au détriment des ménages. C'est facile d'agir ainsi ! De même, si nous augmentons les impôts, c'est en raison également du désengagement de l'Etat à due proportion. C'est tout !

Alors, arrêtons de jouer à ce jeu, consistant à dire que c'est la faute de ceci ou de cela ! Alors que des ménages qui s'installent dans nos communes payent 1 500 €, voire 2 000 € de taxe d'aménagement, comment ne pas reconnaître que c'est un frein à l'installation de nouveaux habitants ? Alors, s'il vous plaît, évitez le sujet !

Vous disiez tout à l'heure que la DETR avait été bonifiée. Oui, elle l'a été.

M. LOZACH. – Eh bien, alors ?

M. SIMONNET. – Le souci n'est pas là. Vous savez en tant que parlementaire que pour les communes, sachant que le département ne perçoit pas de DETR, la baisse de la DGF a des conséquences sur le fonctionnement, ce qui n'a rien à voir avec l'investissement. Une commune peut percevoir plus de DETR, mais si elle n'a pas la capacité de participer financièrement à un investissement, si elle n'a pas d'apport, elle n'investit pas. Là est le problème de la baisse des dotations d'Etat et, notamment, de la DGF. Telle est la situation dans laquelle nous sommes, avec des conséquences catastrophiques pour les entreprises locales.

M. LOZACH. – Ce que vous dites est contredit par la réalité : la Creuse fait partie des départements où la DETR est consommée à 100 % !

M. JEANSANNETAS. – Sur l'ensemble des communes bénéficiaires de la DETR, nombre de maires ont investi sans le problème de dotation que vous évoquez. Après, et c'est la base, les comptes sont rétablis en fonction de la réalité des dotations.

Vous parlez du manque d'anticipation dont nous aurions fait preuve, mais personne n'imaginait que la crise de 2008 déboucherait sur une politique de baisse des dotations en direction des collectivités. Il était bien normal par la suite, et dans le discours politique de l'époque, vos collègues disaient de même, que les collectivités participent au redressement des comptes de la Nation. Nous sommes dans cette phase-là.

M. SIMONNET. – Mais par l'investissement, souvenez-vous !

M. JEANSANNETAS. – Oui, ce fut le fameux plan de relance par l'investissement.

M. SIMONNET. – Ce plan de relance de l'économie par l'investissement a eu un remarquable effet booster…

M. JEANSANNETAS. – Mais il a eu une limite…

M. SIMONNET. – Dans quel sens ?

M. JEANSANNETAS. – Comme vous le disiez vous-même à l'instant, monsieur le Vice-président, encore faut-il un apport de la collectivité…

M. SIMONNET. – Bien sûr !

M. JEANSANNETAS… lequel s'use à un moment donné parce qu'il faut rembourser les emprunts.

M. SIMONNET. – Tout à fait.

M. JEANSANNETAS. – C'est bien l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, qui est utilisé au remboursement du capital emprunté par la collectivité.

M. SIMONNET. – Complètement ! Mais le fait de subir une baisse de DGF et donc une baisse de fonctionnement limite quand même.

M. JEANSANNETAS. – Oui, mais il faut aussi maîtriser le niveau d'endettement, mais nous aurons l'occasion d'en reparler...

M. SIMONNET. – Nous sommes bien d'accord !

M. JEANSANNETAS… s'agissant là d'une discussion très technique.

M. SIMONNET. – Bien sûr ! Mais il est certain que le plan de relance par l'investissement avait eu un effet sacrément booster pour les collectivités et généré un regain de travail pour les entreprises.

M. JEANSANNETAS. – D'habitude, c'est nous qui le disons et qui préconisons l'investissement pour les collectivités et la relance par l'investissement. *(Exclamations dans les rangs de la majorité.)*

M. SIMONNET. – Ah bon ?

Mme FAIVRE. – Ah oui ?

M. JEANSANNETAS. – C'est bien connu, non ? *(Sourires.)*

M. SIMONNET. – C'est nouveau ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Vous êtes surpris, monsieur LOZACH, du fait que nous ayons augmenté les impôts l'an dernier et que nous ne l'envisagions pas cette année. Je vous rappelle simplement que les impôts ne sont pas une variable d'ajustement et que l'on n'est pas obligé d'y recourir chaque année. Nous les augmentons quand, malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement.

Qui plus est, passer de 18 % à 0 %, comme vous le dites, ce n'est pas une question de piloter à vue. Comme l'a indiqué Mme la Présidente, il manquait un montant de l'ordre de 4 M€ pour combler les dépenses au titre du fonctionnement. Recourir à l'impôt, c'est toujours en dernier ressort. En tout cas, telle est la politique dans ce département !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, j'ai bien noté que si j'avais besoin de me prêter à quelque *lobbying*, c'est, non pas vers le Président de la République que je devrais me tourner, mais vers les parlementaires. C'est tout à fait logique puisque, dans ce régime parlementaire, c'est vous qui précisez les critères au sein des lois, en particulier des lois de finances. C'est vrai, j'aurais pu ainsi procéder. Je suis donc désolée de ne pas vous avoir sollicité directement, mais je pensais, comme vous connaissiez si parfaitement la situation, que cela allait de soi !

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale me donne acte de la communication sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

SUITES DONNÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE – 15 SEPTEMBRE 2015 –, CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU CENTRE, LIMOUSIN, QUI VOUS A ÉTÉ PRESENTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT N°CD2016-12/1/3

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Avant de résumer les cinq recommandations formulées par la Chambre régionale des Comptes, je reviens simplement sur les propos de M. LEGER dans son discours, se félicitant des remarques uniquement de « forme » plutôt que sur le fond et en opportunité. Je tiens simplement à rappeler que les Chambres régionales des Comptes cherchent d'abord à inciter les collectivités à se conformer au droit et, de ce fait, elles procèdent à trois types de contrôles : le contrôle juridictionnel dans le cadre duquel le contrôle en opportunité est interdit ; le contrôle budgétaire qui vise à garantir le respect par les collectivités des contraintes pesant sur leurs budgets ; le contrôle de gestion dans le cadre duquel la CRC se prononce sur la régularité des opérations et non en termes d'opportunité des actes pris par les collectivités. Il est donc normal, rassurez-vous, que ce type de recommandations ne figure pas dans un tel rapport puisque telle n'est pas sa vocation.

Première recommandation : « Imputer correctement les remboursements de personnels mis à disposition ». Nous l'avons prise en compte, en procédant à un transfert de ligne, les sommes imputées l'étant dorénavant sur le compte « Mise à disposition de personnels facturée aux autres organismes ».

Deuxième recommandation : « Veiller au caractère complet des annexes aux budgets primitifs et comptes administratifs ». C'est ainsi qu'ont été jointes à compter du CA 2015 et du BP 2016 une annexe sur le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt, une annexe sur l'état des provisions et une annexe sur les méthodes utilisées concernant les amortissements. S'agissant de la situation des autorisations de programme au compte administratif, l'annexe relative aux AP/CP du compte administratif dans son intégralité figurera au CA 2016.

Troisième recommandation : « Vérifier la régularité du versement d'une subvention d'équilibre au Laboratoire départemental d'analyses ». En conclusion de toutes les explications détaillées figurant dans le rapport, le Département va poursuivre sa démarche de sécurisation juridique en acquérant la qualification de service d'intérêt économique général faisant du Laboratoire un établissement réalisant des missions de service public susceptibles de faire l'objet de compensations financières, tout en continuant à exercer des missions dans le champ concurrentiel. Dès le début de l'année 2017, il sera mis en place un plan d'action visant à recenser ces missions de service public et une comptabilité analytique détaillée dans le cadre d'une étude approfondie de ses activités.

Quatrième recommandation : « Définir les objectifs stratégiques du prochain schéma départemental des personnes âgées et handicapées et mettre en place les indicateurs de performance correspondants ». Cette recommandation sera prise en compte lors de l'élaboration du schéma dans le courant du premier semestre 2017.

Cinquième recommandation : « Mettre en place un modèle uniformisé d'état justificatif fourni par les SAAD et veiller à son renseignement exhaustif pour un meilleur contrôle de l'effectivité de l'allocation personnalisée d'autonomie ». Le modèle d'état justificatif fourni par les SAAD est uniformisé par la mise en place de la télégestion pour les services prestataires. Pour le service mandataire, il est mis en place un tableau de suivi de l'effectivité des heures.

Il s'agit de donner acte à Mme la Présidente des actions entreprises à la suite des observations de la CRC, sachant que celles-ci seront communiquées à cette dernière sous la forme du rapport qui nous est présenté.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – D'abord, je remercie M. SAUTY de nous avoir rappelé les trois missions qui sont celles d'une Chambre régionale des Comptes, mais je les connais malheureusement que trop bien !

Certes, ce n'était que des remarques de procédure, qui n'impliquaient pas des éléments très importants. Vous pouvez nous reprocher de n'avoir rien prévu ou d'avoir mal géré, mais moi, encore une fois, je m'en tiens à ce qu'a écrit la Chambre régionale des Comptes, sauf à suspecter ce qu'elle a pu écrire, un chemin que je me garderai bien d'emprunter !

La Chambre régionale des Comptes rappelait dans un premier temps que nous étions malheureusement dans une situation fiscale, financière et démographique très difficile, avec, en particulier, quasiment un Creusois sur cinq vivant en dessous du seuil de pauvreté et un très faible potentiel fiscal.

Je vous cite deux extraits que j'ai relus de l'avis rendu par la Chambre régionale des Comptes l'an dernier et qui figurent pages 5 et 11 de son rapport. Je vous le dis afin que chacun puisse ainsi le vérifier. Ces deux éléments viennent encore une fois complètement contredire le coup du bilan que, j'en suis convaincu, vous ne manquerez pas de nous refaire.

Page 11, il est écrit : « Par habitant, l'encours de la dette était similaire à celui des départements de la strate ». Vous pouvez donc mettre de côté le coup du « vous aviez trop emprunté, vous ne saviez pas gérer » !

Mme LA PRESIDENTE. – Qui a dit cela ?

M. LEGER. – Page 5, je lis : « Le Conseil général a limité la progression de ses dépenses de personnel, mais les charges d'intervention sociale très importantes ont été en hausse régulière ».

Enfin, dernier élément : « La volonté de maintenir les services à la population est rendue difficile par un effet ciseaux » que nous avons tous pu remarquer, entre les baisses de dotations et l'augmentation des restes à charge sociaux.

Voilà ce qui est dit par la Chambre régionale des Comptes, pas plus, pas moins ! Le reste, c'est de l'interprétation et de la manipulation politicienne. *(Oh là là ! dans les rangs de la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Etes-vous sûr que la troisième recommandation - « Vérifier la régularité du versement d'une subvention d'équilibre au Laboratoire départemental d'analyses » - soit une interprétation politicienne ?

M. LEGER. – Je ne vois pas le lien entre ce que je viens de rappeler et ce que vous me dites là !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais si, et je suis prête à vous parler de ce rapport d'observations.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous avons déjà engagé, le 15 décembre 2015, le débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes. Certes, nous pouvons reprendre tous les arguments échangés ce jour-là, mais, cela étant dit, ce sont tellement de différences entre le contenu du rapport de la Chambre que je considère comme étant très objective et l'étude du Cabinet Klopfer qui ne présentait que des scénarios catastrophes.

A l'occasion de cette séance du 15 décembre 2015, j'avais évoqué le peu de recommandations formulées par la Chambre régionale des Comptes. C'était tellement des broutilles, si je puis dire, qu'il était très facile de les corriger puisqu'elles présentaient uniquement un caractère technique ou administratif.

Cette troisième « broutille » est surprenante parce que la question de la subvention d'équilibre au Laboratoire est un problème national que l'on retrouve partout. D'ailleurs, les Chambres régionales des Comptes doivent savoir quelle est la doctrine de l'Etat en la matière. Du reste, quand la droite était ici majoritaire, la droite première version, une subvention d'équilibre était aussi versée au Laboratoire départemental d'analyses.

Simplement, vous justifiez en quelque sorte, à un moment, la nécessité, et c'est ce que vous faites avec la Haute-Vienne, d'une approche interdépartementale du Laboratoire, que nous avions, nous, également lancée. Cette approche se poursuit, effectivement sans la Corrèze et sans la Creuse, mais je crois qu'il serait intéressant, à moyen terme, disons à trois ans, de voir quelle était la meilleure démarche.

Vous avez rappelé à juste titre, monsieur SAUTY, le cadre réglementaire dans lequel se situe l'intervention d'une Chambre régionale des Comptes. Mais vous savez très bien également que si, en épluchant les comptes des collectivités, les Chambres régionales des Comptes ou la Cour des comptes découvrent des anomalies ou des aberrations, elles n'hésitent pas souvent à aller sur le terrain de l'opportunité. Ce ne fut pas là le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – En parlant de cette troisième recommandation, monsieur LOZACH, je voulais surtout mettre en exergue le fait qu'il y avait avant et qu'il y a après la loi NOTRe. Aujourd'hui, pour ce qui concerne les activités sur un marché concurrentiel, il ne s'agit pas, en cas de déficit avéré et important sur ces activités, de laisser aller les choses bon train ; sinon, le prochain rapport de la Chambre régionale des Comptes saura mettre en avant notre défaut d'interprétation de la loi NOTRe. Vous voyez certainement ce à quoi je pense… Par conséquent, au-delà même de bien faire, faire en conformité avec la loi NOTRe me semble plus qu'indispensable.

Enfin, mais Mme FAIVRE en parlera tout à l'heure lorsque nous évoquerons le transfert de la compétence « transports », quelle ne fut pas ma surprise de voir le Président de Région Alain Rousset s'attacher les services du Cabinet d'audit Klopfer pour discuter avec les départements !

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Madame la Présidente, au sujet du Laboratoire d'AJAIN que nous avons évoqué, j'aimerais connaître vos projets. Souhaitez-vous le vendre ? Souhaitez-vous le fermer ? Avez-vous fait preuve d'une certaine anticipation au sujet précisément de la subvention d'équilibre versée dont vous parliez et dont la Chambre régionale des Comptes recommandait d'en vérifier la régularité ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sera, non plus une subvention d'équilibre, mais une dotation de service public. Telle est la règle ! Telle est la loi ! Nous vous en parlerons tout à l'heure. Sur ce dossier piloté par M. SIMONNET, nous vous apporterons toutes les informations nécessaires.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que vous me donnez acte des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des Comptes, sachant que celles-ci seront communiquées à cette dernière sous la forme du rapport qui vous a été soumis.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES ELUS

RAPPORT N°CD2016-12/1/4

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de Mme la Présidente visant à maintenir les frais de repas à 18 € par repas et, en ce qui concerne les frais d'hébergement, de les fixer à 60 €, au lieu de 70 €, par nuit pour la province, hors Bordeaux, et à 110 €, au lieu de 100 €, par nuit pour Paris et Bordeaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à autoriser la prise en charge, sur justificatifs et selon les nouvelles conditions définies ci-après, des frais de repas et d'hébergement des élus départementaux à l'occasion de réunions ou manifestations devant se tenir sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, en lien avec des problématiques régionales.

Les mandats spéciaux accordés par délibération n°04/9 du 2 avril 2015 aux Conseillers départementaux, titulaires et suppléants, désignés par délibération de l'Assemblée départementale pour représenter à ce titre l'institution sont par ailleurs maintenus et donneront lieu à des remboursement de frais selon les nouvelles conditions définies ci-après ;

- à modifier comme suit les conditions de prise en charge des frais de repas et d'hébergement des Conseillers départementaux, applicables aux deux cas de figure ci-dessus :
    - Remboursements de frais de séjour aux frais réels, sur présentation des justificatifs correspondants et dans les limites suivantes :
        - Frais de repas : 18 € par repas (inchangé),
        - Frais d'hébergement : 60 € par nuit pour la province, hors Bordeaux, 110€ par nuit pour Paris et Bordeaux. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MODIFICATION DU PERIMETRE
DES ARRONDISSEMENTS DE GUERET ET AUBUSSON
AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2016-12/1/5

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Pour des raisons de cohérence avec le périmètre des nouveaux EPCI, M. le Préfet souhaite modifier la liste des communes des arrondissements de GUERET et d'AUBUSSON et sollicite l'avis de notre collectivité sur le projet d'arrêté correspondant. Pour le résumer brièvement, sont retirées de l'arrondissement d'AUBUSSON pour être ajoutées à celui de GUERET les communes des anciens cantons de ROYERE-DE-VASSIVIERE et de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS et sont retirées de l'arrondissement de GUERET pour être ajoutées à celui d'AUBUSSON les communes des anciens cantons de JARNAGES, de BOUSSAC et d'une partie de l'ancien canton d'AHUN.

Mme LA PRESIDENTE. – Les services de la Préfecture nous indiquent qu'ils souhaitent « coller » au périmètre des nouvelles intercommunalités et redimensionner le nombre de communes qui dépendraient de la Sous-préfecture d'AUBUSSON.

Tels sont les arguments que je puis mettre en avant sur les raisons de cette demande visant à solliciter le Conseil départemental à émettre un avis sur ce projet de modification des limites territoriales de ces deux arrondissements.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je retrouve là exceptionnellement ma casquette d'élu du sud pour constater que ce rééquilibrage est opéré, me semble-t-il, plutôt au profit de l'arrondissement d'AUBUSSON puisqu'il gagne en particulier les territoires au nord qui sont plus peuplés que ceux qu'il perd au sud. C'est très bien à l'heure où s'étaient engagées des discussions sur l'avenir de la Sous-préfecture, cette démarche semblant vouloir la conforter dans le temps.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que je disais aussi.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, vous invitant à émettre un avis, ce projet de modification des limites territoriales de ces deux arrondissements. *(Adoptées par 27 voix pour et 3 abstentions.)*

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°CD2016-12/1/6

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Le rapport de développement durable incluant le rapport égalité femmes-hommes est présenté annuellement, lors du débat d'orientations budgétaires. Celui-ci est donc un complément du document présenté en séance plénière du 22 février 2016. Il synthétise les nouvelles actions abouties pendant cette année.

Convaincue que vous en avez pris connaissance, je n'entre pas dans le détail, sinon pour signaler, au titre des ressources humaines, la mise en place de la dématérialisation de la gestion des frais de déplacements concernant tant les agents que les élus et vous indiquer que figure en page 9 dudit rapport le tableau de la collectivité correspondant aux emplois femmes-hommes.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous, mes chers collègues, commenter les points développés dans le rapport de développement durable et/ou le rapport égalité femmes-hommes ?

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Je souhaite poser quelques questions ou formuler des remarques sur ces rapports.

Il est écrit, page 48 du rapport qui suit, au sujet de la mission éco-département, que le poste serait supprimé et que les projets concernant le développement durable seraient pris

en charge par le Secrétariat général. Nous souhaitons savoir quels moyens humains y seront associés ? Y aura-t-il un comité de pilotage ? Ce poste ne sera-t-il pas dilué dans cette entité ?

Sur le covoiturage, il y a un manque de visibilité. Sur le site, il est indiqué que le département est associé à la CCI et à la mairie de GUERET qui, elle-même, est incapable de me répondre. Pourriez-vous me renseigner à cet égard ? Je sais que le département de la Haute-Vienne est associé à une quinzaine de partenaires, notamment de grandes entreprises, comme Legrand, par exemple. Le département de la Creuse envisage-t-il d'élargir son partenariat ?

Au sujet de l'acquisition de véhicules électriques, un rapport sera présenté et c'est une très bonne nouvelle. Savez-vous déjà le nombre véhicules qui sont pressentis pour la collectivité ?

Concernant l'audit énergétique de l'ensemble des collèges et la programmation des travaux adaptés aux besoins, je redis ce que j'ai déjà indiqué l'année dernière : il est possible de trouver des moyens permettant de rationaliser les coûts de façon simple. Je rappelle une nouvelle fois l'exemple de la communauté d'agglomération du Grand Guéret qui, depuis 2011, a recours à un conseiller en énergie partagé, lequel travaille au réglage des équipements vraiment à peu de frais. Il nous a présenté récemment ce qui sera mis en œuvre sur la mairie de GUERET à peu de frais pour optimiser le rendement. C'est grâce à ces actions que la communauté d'agglomération a vraiment pu réaliser de substantielles économies, avec une baisse de la facture.

S'agissant du plan de réduction des déchets, page 46, j'ai été ravie d'apprendre que le Département avait été labellisé, quatre collèges creusois ayant été accompagnés dans leurs projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est une très bonne initiative et il faut vraiment aller encore plus loin sur l'ensemble des collèges.

Le Parlement européen s'est prononcé sur le fait que d'ici à 2025, le gaspillage alimentaire doit être divisé par deux. C'est là une obligation. Par ailleurs, j'ai appris hier soir que la Région votera la semaine prochaine l'obligation de 40 % de produits locaux dans la confection des repas, dont 20 % servis dans les cantines. L'ADEME peut appuyer les collectivités dans ce travail si les territoires sont ciblés « zéro déchet, zéro gaspillage ». L'ADEME finance à hauteur de 1 500 € par collège si la collectivité s'engage dans ce combat contre le gaspillage, avec une réduction de 30 %.

Enfin, page 45 du rapport, il est évoqué l'aide au relevage des personnes âgées. A ce sujet, j'ai deux points à souligner, dont je parlerai quand nous aborderons ce chapitre. C'est très important et des choses sont à dire à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame CAZIER.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Le premier point que vous avez évoqué concerne la mission éco-département. Pendant longtemps, et tel était le fonctionnement au

sein de la collectivité, des dossiers ou des projets plus de dimension stratégique étaient portés par des cellules rattachées auprès du DGS, et ceux plus de dimension opérationnelle par ce poste situé avenue Pierre Leroux dans le cadre du Pôle Développement.

Tous ces projets, que ce soit les missions éco-département, le Plan Climat, TEPCV ou l'Agenda 21, projets essentiellement transversaux et concernant tous les services et toute la collectivité, méritent, en termes de sens et de cohérence, d'être rattachés au niveau du Secrétariat général, lequel rapporte directement auprès du DGS. C'est un choix politique et stratégique pour plus d'efficience à ce titre.

En ce qui concerne la labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », c'est un projet qui s'inscrit, en effet, dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets de la Creuse. Il était bien prévu d'accompagner les collèges creusois dans leur démarche de prévention des déchets, avec l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire, d'inciter au tri et à la valorisation des biodéchets.

L'appel à projets a été lancé en juin 2015 auprès de tous les collèges creusois et, à l'époque, quatre d'entre eux avaient déposé une candidature, ceux de FELLETIN, CHATELUS-MALVALEIX, AUZANCES et BOUSSAC. Il est vrai qu'initialement, dans le pilotage effectué en partenariat, bien sûr, avec les services du Conseil départemental qui suivent les collèges, il était prévu de ne retenir que trois collèges, mais étant donné que seuls quatre avaient candidaté, les quatre ont été retenus.

Un important travail a été réalisé dans ce sens avec une pesée des aliments, mais aussi des déchets, pour inciter les collégiens à bien prendre conscience qu'il est possible, d'une part, de lutter contre le gaspillage alimentaire et, d'autre part, de réduire les déchets et de valoriser nombre de denrées traitées par les cuisiniers dans les préparations alimentaires et les restes dans les assiettes.

Nombreuses sont les actions mises en place, mais le projet n'est pas arrêté et connaît une continuité. Il est vrai que je le partage complètement. C'est un projet qui a du sens et qu'il faut développer sur l'ensemble des collèges creusois.

Mme CAZIER. – Tout à fait !

Mme LA PRESIDENTE. – Une question plus précise portait sur le nombre de véhicules électriques que la collectivité pourrait acquérir. J'étais en train de finaliser ou de dimensionner la perspective budgétaire de ce que nous pourrions envisager. Il est surtout intéressant d'être dans un schéma global au niveau du Département, avec les territoires qui se sont engagés, tels l'agglo et COMBRAILLE-EN-MARCHE, pour veiller ensemble à un maillage cohérent en termes d'installation de bornes électriques. Si chacun agit dans son coin, il risquerait de ne pas y avoir continuité dans l'accès à ce genre d'outil. Il s'agit aussi de réfléchir à ce que sera la communication parce que l'idée, outre l'acquisition de ce type de véhicules, est de faire valeur d'exemple et de promouvoir ce type de mobilité.

Sous l'angle financier, nous pourrions envisager la reprise d'un certain nombre de véhicules du Département, type petites voitures diesel, qui ont un kilométrage certain et un âge avancé, et émarger ainsi à des primes à la casse, etc. Sur le coût résiduel pour un véhicule

électrique dont je ne citerai pas la marque, mais avec 400 kilomètres d'autonomie, nous dit-on aujourd'hui, il nous resterait 12 100 € en termes de valeur.

C'est bien parce que notre département a été labellisé « Territoire à énergie positive », comme il vous est rappelé dans le rapport, que nous pourrions bénéficier de 80 % de subvention. C'est en fonction du reste à charge pour la collectivité et de ce que les autres collectivités vont mettre en place au niveau du Département que nous allons dimensionner les possibilités budgétaires. Je précise que ce travail est vraiment tout récent et date de ces derniers jours. Nous sommes donc éligibles à un avenant, comme l'agglo de GUERET d'ailleurs, s'agissant de 1 M€ supplémentaire au titre de TEPCV. Nous saisissons donc cette opportunité très rapidement puisqu'il nous faut donner réponse pour le 20 décembre et c'est vraiment une question de réactivité, mais heureusement, tout est préparé en amont. Il s'agit, suite au travail réalisé par le SDEC avec les collectivités du territoire, de participer à ce groupement de commandes. Nous espérons ainsi bénéficier, nous, le Département, et les autres collectivités, de prix plus intéressants.

Pour vous répondre plus précisément, il s'agirait d'acquérir entre 10 et 20 véhicules, mais ce n'est pas complètement affiné.

Vous avez aussi posé une question sur l'audit énergétique des collèges, à laquelle M. DAULNY va vous apporter des précisions.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Bien entendu, nous sommes tous d'accord pour rationaliser les coûts dans les collèges et une étude énergétique des bâtiments a été lancée. Dès lors que nous aurons les conclusions de l'audit en cours, nous pourrons alors nous orienter vers le conseil en énergie partagé.

Mme CAZIER. – D'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – Enfin, vous avez évoqué la question du covoiturage. Là encore, je vous rappellerai que dans le cadre des conventions territoriales, nous finançons de l'ingénierie, des agents de développement dans les territoires, Pays et PNR. Il s'agit de financer, non pas pour financer, mais pour travailler ensemble.

Un travail important est lancé sur l'est du Département autour de la question des mobilités, et ce sur un volet beaucoup plus global, qui n'inclut pas seulement un angle porté par nos compétences et nos politiques, c'est-à-dire la mobilité des personnes en difficulté. Je crois savoir aussi qu'hier soir, monsieur MORANÇAIS, une convention a été signée à CHENERAILLES autour de la thématique des véhicules électriques.

Nous suivons de très près ce projet de déploiement. M. KHALLOUKY de notre service des transports était aussi présent pour rappeler ce qui est organisé au sein du Département en termes de mobilité.

C'est également l'évaluation à laquelle il est procédé sur l'action du Département autour des circuits courts et de la mise en place de produits locaux dans les cantines des collèges.

Il s'agit aujourd'hui de changer de logiciel et de se dire que le Département n'a pas à faire tout seul dans son coin, mais de concert avec d'autres territoires, sans distinguer celui qui fait bien ou celui qui ne fait pas. L'important est de faire ensemble, surtout sur ces thématiques de développement durable, pour vraiment faire. Ce sont les conclusions auxquelles nous parvenons aujourd'hui. C'est, me semble-t-il, beaucoup plus pertinent et ce sera nettement plus efficace. Je crois que sur les circuits court, c'est vraiment le sujet, n'est-ce pas, monsieur SIMONNET ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Absolument !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Sur le même registre, je ne vois nullement inscrit l'Agenda 21 dans les déclinaisons, alors qu'un travail important avait été réalisé. Il n'a pas été labellisé pour les raisons que l'on ne connaît pas vraiment, mais en tout cas, un gros travail avait été fait, notamment par les services, avec des fiches et des préconisations. Des réunions publiques avaient aussi eu lieu. Je trouve dommage que ce ne soit pas réinscrit dans les projets concernant la lutte contre le changement climatique.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez parfaitement raison de le souligner. L'Agenda 21 ne peut pas être inscrit en tant qu'action, s'agissant d'un outil méthodologique pour accéder à des pratiques vertueuses en termes de développement durable. C'est d'ailleurs ce qui avait été rapporté par ceux qui étaient venus du ministère de l'écologie pour nous adjoindre à procéder autrement. En fait, ils avaient plutôt interprété notre Agenda 21 comme un catalogue d'actions, sans percevoir la pertinence et tout le travail réalisé en termes de déclinaisons. L'agenda 21, ce sont des fiches actions, avec une mise en pratique de façon transversale dans la collectivité, et il est toujours là. Il alimente en particulier un certain nombre d'actions et de pistes dans le cadre du développement durable assuré au sein de la collectivité.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale me donne acte de la présentation de ce rapport.

REORGANISATION DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2016-12/1/7

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Suite au rapport présenté le 21 octobre dernier, il vous est proposé une nouvelle organisation cible, prévoyant la suppression du Pôle Développement.

Cette organisation prévoit une mise en œuvre progressive avec la création d'un Secrétariat général placé auprès du DGS, d'un Pôle chargé des stratégies territoriales et d'une Direction en charge des collèges, rattachée directement au DGS.

Cette nouvelle organisation sera effectuée en tuilage avec l'actuelle afin d'assurer le suivi des dossiers en cours.

Les agents concernés seront bien évidemment accompagnés par les services de la DRH, afin de leur garantir une nouvelle affectation correspondant à leurs compétences.

En résumé, le Pôle Développement serait supprimé et les services seraient organisés en deux directions générales adjointes : la DGA de la Cohésion sociale et la DGA à l'Aménagement technique reprenant les missions de l'actuel PAT et incluant une nouvelle Direction de l'environnement.

L'organisation territoriale de ces deux DGA sera redéfinie en fonction de la nouvelle carte des EPCI.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver l'organisation cible qui implique la suppression progressive du Pôle Développement, ainsi que les dispositions pour la première étape de mise en œuvre au 1er janvier 2017. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
SUPPRESSION DE QUATRE EMPLOIS AU SEIN DU PÔLE DEVELOPPEMENT

RAPPORT N°CD2016-12/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Compte tenu de la réorganisation des services impliquant la suppression progressive du Pôle Développement, il est proposé, à compter du 1er janvier 2017, la suppression de quatre emplois au sein de ce pôle.

Les emplois concernés sont celui de Directeur général adjoint des services en charge du Pôle Développement, emploi aujourd'hui vacant, celui de Directeur de la Coordination et du Secrétariat général, poste actuellement pourvu, ainsi que ceux d'assistant administratif et de gestion et de référent administratif et de gestion, lesquels sont actuellement vacants.

Ces quatre suppressions d'emploi seront actées dans le tableau des emplois de la collectivité, tel que décrit dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est également précisé que les agents dont l'activité s'exerce au Laboratoire et qui sont actuellement rattachés à la DEATL seront affectés au Laboratoire.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Juste une question forme : sur ce dossier comme sur le précédent, quel a été l'avis du Comité technique ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Celui-ci comme le précédent ont fait l'objet de la part des représentants du personnel de quatre voix contre et d'une abstention.

M. JEANSANNETAS. – Il s'agit donc d'un avis défavorable du CT ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – C'est considéré comme étant « avis rendu » sur chacun des deux dossiers.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'appartiens à la commission « Développement durable des territoires » au sein de cette Assemblée. La suppression du Pôle Développement entraîne-t-elle une réorganisation des commissions ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'instant, nous ne l'avons pas envisagé.

Mme MARTIN. – Alors, qu'allons-nous suivre au sein de la commission « Développement durable des territoires » ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – J'estime que le terme « suppression » est mal choisi.

Mme MARTIN. – Peut-être, mais tel est pourtant bien le cas !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Je ne le nie pas, mais je m'en explique.

Les thématiques relevant des services qui dépendaient du Pôle Développement continueront d'être assurées. C'est simplement une organisation différente, avec des rattachements différents, comme les missions de l'actuel PAT, mais dans leur déclinaison, les diverses fonctions, que ce soit sur la politique de l'eau ou de l'assainissement, par exemple, continueront d'être exercées.

M. SIMONNET. – De même pour ce qui concerne le développement des territoires.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – De même, oui.

C'est pourquoi je disais que le terme « suppression » était mal choisi en ce sens qu'il peut être mal interprété. Je ne dis pas que vous l'interprétez mal, mais il peut prêter à confusion. Parler de suppression pourrait vouloir dire que l'on supprime tout ce qui relève du Pôle Développement, ce qui n'est pas du tout le cas, bien sûr.

Mais la question est intéressante en ce sens qu'elle permet au moins de préciser ce point. Il est clair qu'au titre du fonctionnement des différentes structures, rien n'est changé, s'agissant de continuer à fonctionner de toute façon et nécessairement sur ces thématiques-là.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la suppression du pôle en lui-même, c'est-à-dire en tant que pôle et non pas en tant que fonction.

M. LEGER. – Pour autant, ces explications n'ont pas suffi à convaincre certains membres du CT.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, en effet.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Sans m'exprimer, bien sûr, au nom des représentants du personnel car tel n'est pas mon rôle, mais ayant une assez bonne connaissance du fonctionnement dans les relations paritaires dans un autre monde, celui de l'entreprise, il faut déjà savoir que, par principe, un représentant du personnel ne vote jamais en faveur d'une suppression de poste, même si celui-ci est vacant. Vous pouvez le leur demander, ils vous le confirmeront, et ce n'est pas choquant. Telle est sans doute partiellement l'explication, et je dis sans doute car je ne veux pas parler en leur nom, n'en étant pas habilité, mais de fait, il en est ainsi.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur GAILLARD, peut-être pourriez-vous aussi préciser quelle a été la méthode pour en arriver à cette réorganisation. Vous avez, vous et les autres Vice-présidents qui avez en charge certaines missions au sein de ce pôle, concerté à la fois les représentants du personnel, bien évidemment, mais aussi les agents en direct dont le nombre tout à fait raisonnable permet précisément une telle relation. C'est ce qui nous a permis de nous appuyer, comme je le soulignais dans mon intervention en début de séance, sur leurs suggestions et leur vision pour mieux dimensionner les politiques du Département.

M. BAYOL. – Cette réorganisation ne remet pas en cause les Vice-présidences ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'y avons pas encore pensé, mais nous allons y réfléchir, commissions et Vice-présidences ! *(Sourires.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Une fois cette réorganisation mise en place, c'est une question que l'on pourra se poser. Aucun sujet n'est tabou. Actuellement, nous sommes trois Vice-présidents rattachés à différentes thématiques relevant du Pôle Développement.

En termes de méthode que vous m'invitez, madame la Présidente, à préciser, une discussion a été amorcée très en amont avec les personnels des services, chacun dans nos thématiques, d'abord pour écouter ce qu'ils avaient à nous dire parce qu'ils avaient effectivement beaucoup de choses à nous dire et, ensuite, tout simplement parce qu'une réorganisation, quelle qu'elle soit, est toujours anxiogène pour un collaborateur. Nous avons donc passé beaucoup de temps à échanger et c'est normal. Nous, nous avions besoin de leurs remontées pour bien comprendre et prendre en compte les nécessités de services afin de dimensionner aussi parfaitement que possible ce que nous allions proposer.

Pour ce qui me concerne, les propositions que j'ai été amené à présenter pour l'élaboration d'un organigramme ont été inspirées des remontées des services et des éléments dont ils m'ont fait part. Tout s'est donc déroulé dans la discussion et la négociation. Bien entendu, dès lors qu'est annoncée une réorganisation, il faut ensuite du temps car il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Or pendant ce temps-là, il est tout à fait légitime que les collaborateurs s'inquiètent et s'interrogent. En tout cas, nous avons toujours veillé à nous rendre disponibles, bien entendu, et à être en permanence dans le dialogue.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur BAYOL, vous semblez vouloir être Vice-président, n'est-ce pas ? *(Sourires.)*

M. LEGER. – Nous connaissons la préoccupation de M. BAYOL, soucieux de la parité au sein de l'exécutif !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est vrai, merci de le rappeler !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées et les modifications qui en découlent au titre du tableau des emplois, de celui des effectifs et de l'organigramme de la collectivité, en vous invitant également à prendre acte de la mise en place progressive de nouveaux organigrammes au sein de la collectivité en 2017. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT N°CD2016-12/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidence en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Au sein de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, le « coordonnateur petite enfance, jeunesse » ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de supprimer cet emploi et de créer en parallèle un poste d'assistant socio-éducatif enfance, famille afin de répondre ainsi à l'augmentation de l'activité du service, par rapport surtout au nombre de placements.

Pour information, en CT, les représentants du personnel se sont prononcés pour cette proposition qui n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur cette requalification ?...

Je mets donc aux voix cette proposition qui induit une modification du tableau des emplois et des effectifs de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, ainsi qu'une modification de l'organigramme de cette même Direction. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PLAN D'ACTIONS 2017

RAPPORT N°CD2016-12/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidence en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – A la suite de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques, il vous est présenté ce plan d'actions 2017, s'agissant des actions qui seront mises en place suite aux différentes réunions et concertations avec les représentants du personnel.

Je précise que dans le cadre du CHSCT, ce projet de plan d'actions 2017 a été voté à l'unanimité, les représentants du personnel s'étant prononcés favorablement.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à valider les actions figurant en annexe du rapport, qui seront inscrites au plan de prévention pour 2017. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MEDECINE PREVENTIVE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

RAPPORT N°CD2016-12/11

Mme DEFEMME, Vice-présidence en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – Lors de la séance plénière du 21 octobre 2016, l'Assemblée départementale a approuvé le projet de création d'un service départemental de médecine préventive. Ce service assure le suivi médical de tous les agents de la collectivité et d'une partie des agents territoriaux qui relèvent du Centre départemental de Gestion de la Creuse. Ce sera également le cas à compter du 1er janvier 2017 des agents des établissements sanitaires et médico-sociaux, membres du GCS-SIC.

Au sujet de la convention ayant pour objet de formaliser les modalités de mise en place et d'organisation de ce service élargi, je précise qu'une version amendée prenant en compte les dernières observations du centre hospitalier de GUERET et du GCS-SIC fait l'objet d'un correctif qui vous a été remis sur table. Il concerne surtout les dates de prise de poste des agents puisque le jury a eu lieu. Ceux-ci ont été reçus, mais comme ils exercent déjà tous une activité au sein du milieu hospitalier, un léger décalage intervient dans la prise de poste, en arrangement avec leurs services respectifs.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Je tiens juste à ajouter que même si nous sommes de méchants élus de droite, nous avons un penchant pour prendre soin des agents. Je me félicite donc de cette action qui concerne tout de même 4 000 agents, 18 établissements sanitaires et médico-sociaux, membres du GCS-SI. Elle répond à leur attente au moins depuis six mois puisqu'il n'y avait plus de médecine préventive dans les établissements. C'est donc vraiment une évolution très favorable, qui va améliorer leur prise en charge.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je remercie la Vice-présidente de nous féliciter pour notre anticipation, alors qu'il nous était reproché tout à l'heure de ne rien avoir anticipé. Nous avons mis en place, au sein du Conseil départemental, un excellent service de prévention qui, de ce fait, est attractif pour les professionnels de santé. S'il est observé une absence ou une pénurie de médecins dans les services de médecine du travail des autres fonctions publiques, c'est en raison d'un vrai problème d'attractivité. En tout cas, nous avons monté

un excellent service, et vous avez poursuivi en ce sens, ce que l'on ne peut pas vous reprocher, en consolidant ce service pluridisciplinaire, avec des professionnels de grande qualité. Cela, nous le devons effectivement à l'ensemble des agents.

Mme DEFEMME, Vice-présidence en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission. – D'accord, mais sachez tout de même que le recrutement du médecin n'a pas été forcément facile parce que les candidatures ne se sont pas précipitées !

M. JEANSANNETAS. – Nous avons cette chance d'avoir pu le recruter car c'est, en effet, extrêmement difficile. Aucun d'entre nous ne vous dira qu'il suffit de claquer des doigts pour vois arriver un médecin !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur JEANSANNETAS, vous comprenez donc pourquoi j'étais courroucée quand j'ai découvert ce tract, avec votre nom au bas, comme quoi nous ne faisons que casser ce qui avait été mis en place par la précédente majorité, alors que depuis des mois, à chaque plénière, vous dites le contraire ! *(Exclamations dans les rangs du groupe de la Gauche.)*

Je suis désolée si cela ne vous fait pas plaisir, mais à quoi fallait-il vous attendre ? Que je vous dise super et bravo ? Que je vous donne raison, en disant que, oui, nous avons tout cassé, que nous sommes repartis à zéro et revenus en arrière ?

Non, nous n'avons nullement procédé ainsi que vous l'avez écrit ! Nous estimons au contraire qu'il est d'importance, dans ce petit département, de s'appuyer sur le meilleur de qui a été mis en place jusqu'à présent et de donner encore plus d'impulsion à ce qui est l'essence même du travail partenarial. Cette mise au point étant faite, retrouvons-nous !

Merci, en effet, pour le travail qui a été effectué pour les agents de notre collectivité et pour cette extension permettant à ceux qui travaillent dans les collectivités locales, communes et communautés de communes, de pouvoir bénéficier de ce service ! En fait, oui, vous aviez été bien inspirés, et nous allons encore au-delà en permettant aux agents des structures de la fonction publique hospitalière de pouvoir également en bénéficier.

Bravo à vous et, ensemble, avançons au lieu de raconter des sornettes !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser signer, dans sa version amendée, la convention à intervenir entre le GCS-SIC, l'hôpital de GUERET et le Conseil départemental, qui définit les modalités de mise en œuvre du Service départemental de médecine préventive et, notamment, l'élargissement de l'activité de ce service au suivi médical des agents des établissements sanitaires et médico-sociaux, membres du GCS-SIC. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES VEHICULES ELECTRIQUES ET BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE

RAPPORT SUR TABLE N°CD2016-12/1/28

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Dans le cadre de sa reconnaissance « Territoire énergie positive pour la croissance verte », le Conseil départemental de la Creuse a l'opportunité de candidater à une aide visant à favoriser la mobilité électrique.

Par ailleurs, le SDEC, partenaire du Conseil départemental dans son projet TEPCV, a mené une réflexion courant 2016 avec les collectivités du territoire sur ce thème.

Ce rapport vise à donner un accord de principe quant à l'adhésion du Département aux groupements de commandes pour l'achat de véhicules électriques et l'achat de bornes de rechargement électrique.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions tendant :

◘ à donner un accord de principe quant à l'adhésion du Conseil départemental de la Creuse aux deux groupements de commandes proposés par le SDEC :

- le groupement de commandes pour la fourniture monétique, supervision, pose/génie civil, signalisation et maintenance hors garantie d'infrastructures de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables dans le département de la Creuse ;
- le groupement de commandes pour la fourniture de véhicules électriques de tourisme et utilitaires, et deux roues électriques ;

◘ à donner délégation à la Commission permanente pour examiner les questions relatives aux modalités de mise en œuvre de cette adhésion. *(Adoptées à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

RAPPORT D'ACTIVITE RSA 2015

RAPPORT N°2016-12/2/12

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux du RSA depuis sa généralisation en 2009 jusqu'au 31 décembre 2015, de prendre en compte les tendances qui se dégagent de l'année 2016 et d'envisager les perspectives sur 2017.

Comme vous le savez, le RSA est venu remplacer le RMI et le dispositif a connu des évolutions depuis sa création. Au 1er janvier 2016, la prime d'activité se substitue au RSA pour la part « activité ».

Le nombre d'allocataires, ainsi que le montant de l'allocation demeurent en constante augmentation, malgré des caractéristiques locales favorables : une augmentation plus faible qu'au niveau national et une part d'activité beaucoup plus importante puisque, aujourd'hui, un bénéficiaire sur deux en Creuse travaille.

Au 31 décembre 2015, le nombre de bénéficiaires s'établissait à 4 177 pour un coût total annuel de 14 205 565 €.

Le rapport d'activité détaillé reprend également un état de la gestion de l'allocation en matière de traitement des indus et du contentieux, ainsi qu'au titre de l'accompagnement des bénéficiaires.

En 2015, 1 413 598 € de versements indus de RSA a été constaté par les organismes payeurs, la CAF et la MSA, donnant lieu à 29 724 € de remises de dette. Hors remises de dette, les indus sont essentiellement recouvrés par la CAF et la MSA sur les prestations à échoir. Sur la totalité des indus constatés, 332 273 € ont été qualifiés de frauduleux, soit 46 dossiers. Ils ont donné lieu à 22 dépôts de plainte.

En matière d'orientation et d'accompagnement, en 2015, 37 % des orientations ont concerné un accompagnement exclusivement professionnel, principalement réalisé par Pôle Emploi. 32,4 % d'entre elles ont concerné un accompagnement socioprofessionnel, plus particulièrement l'accompagnement global qui est effectif depuis le 1er septembre 2015, et nous sommes un certain nombre d'élus à siéger au sein des commissions territoriales de suivi des publics. Cet accompagnement global associe un conseiller emploi et un travailleur social de secteur dans le cadre d'une action conjointe menée avec Pôle Emploi. Enfin, 30,5 % des orientations ont porté sur un accompagnement exclusivement social, essentiellement réalisé par les travailleurs sociaux de secteur.

Bien que les conditions de mise en œuvre du RSA soient définies au niveau national, le Département dispose de certaines marges de manœuvre en termes tant de gestion de l'allocation que d'accompagnement des bénéficiaires. Au cours du premier trimestre 2017, des propositions d'évolution de la doctrine vous seront présentées afin de renforcer l'efficacité du dispositif.

Sur ce rapport d'activité parfaitement détaillé et fourni, je n'insisterai que sur quelques points.

Les propositions d'évolution de la doctrine dont je parlais à l'instant et qui visent à optimiser les marges de la collectivité porteront sur les points suivants : les actualisations législatives, l'évolution du contentieux, avec la lutte contre la fraude et les poursuites pénales, l'évolution des critères d'analyse des demandes de remises de dette, le régime dérogatoire et l'évolution de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin de prendre en compte la spécificité de certains publics. Je pense en particulier aux travailleurs indépendants et au monde agricole en situation fragile du fait de la crise. Il s'agit de veiller à la viabilité de leur projet dans le cadre de contrats d'engagements réciproques de qualité. Nous sommes plusieurs élus à nous interroger sur la pertinence de certains contrats pour les travailleurs indépendants et les agriculteurs. C'est vraiment un accompagnement renforcé que nous voulons mettre en place et une volonté affichée de lutter contre la fraude.

Vous le savez, le RSA est versé par la CAF et la MSA. Je tiens à souligner une spécificité dans notre département : la part des bénéficiaires relevant du régime de la MSA est de l'ordre de 10 % du nombre total et la répartition entre le RSA « socle » et le RSA « activité » est différente à la MSA puisque la plupart des demandeurs ont déjà une activité professionnelle, s'agissant d'exploitants agricoles ou de bûcherons et d'autres activités en relevant.

Des éléments très intéressants figurent dans ce rapport d'activité sur l'évolution de la dépense du RSA « socle » entre 2010 et 2015, mais nous savons tous ce qu'il en est.

Le RSA jeune est faible dans notre département et relativement stable puisque c'est une trentaine d'allocataires entre 2014 et 2015.

Concernant la compensation financière de l'Etat, le taux de couverture, de 72 % en 2012, n'est plus que de 59 % en 2015, tandis que, parallèlement, les dépenses sont en augmentation. Le sujet ayant déjà fait l'objet d'échanges ce matin, je n'insiste pas.

Quant à l'évolution des indus et des demandes de remise de dette, je vous en parlais précédemment. Je n'entre pas dans le détail puisque toute la procédure est expliquée dans le rapport : gestion par la CAF et la MSA, puis transfert des indus à la Paierie départementale chargée du recouvrement et si une remise de dette est effectuée par un allocataire suite à ce transfert, il appartient au Département de l'étudier.

Il est à noter au 31 décembre 2015 trois grands domaines d'orientation possible pour les bénéficiaires du RSA : l'orientation professionnelle par Pôle emploi et Cap Emploi pour les personnes revenant d'une situation de handicap ; l'orientation socioprofessionnelle par des chargés en insertion professionnelle, neuf du Conseil départemental et deux de Pôle Emploi, et la Mission locale ; l'orientation sociale par les CCAS, nos travailleurs sociaux et MSA services Limousin.

Au 31 décembre 2015, le nombre de personnes dans le champ des droits et devoirs était de 3 394. 947 d'entre elles ont été orientées en parcours professionnel, 827 en parcours socioprofessionnel, 778 en parcours social et 842 étaient réputées « non orientées », s'agissant de personnes venant juste d'entrer dans le dispositif ou de personnes dites perdues de vue, qui ont été radiées par Pôle Emploi. C'est ainsi que l'une des actions a été de redemander l'inscription systématique des bénéficiaires à Pôle Emploi. Bien sûr, parmi ces personnes non orientées, figurent celles non tenues à devoirs puisqu'elles perçoivent plus de 500 € en moyenne mensuelle.

Toujours au 31 décembre 2015, 75 % des allocataires tenus à obligations étaient orientés vers un référent. 62 % d'entre eux ont bénéficié d'une orientation vers un parcours social et socioprofessionnel. Cette part a tendance à diminuer depuis quelques années car elle était de 66 % en 2013, puis de 64 % en 2014. Concomitamment, les parcours professionnels augmentent de façon constante depuis quelques années, avec 33 % d'orientation vers Pôle Emploi et Cap Emploi en 2013, puis 35 % en 2014 et 37 % en 2015.

Concernant les contrats d'engagements réciproques, j'en ai dit un mot précédemment.

Au titre des contentieux, afin d'assurer une cohérence d'analyse, les dossiers pour lesquels il est constaté à la fois un indu frauduleux de RSA et un indu de prestations sont étudiés conjointement par le Département et l'organisme payeur dans le cadre de commissions des fraudes. Toutefois, le Département n'assiste pas à ces commissions organisées par les services de la MSA.

En 2015, six commissions des fraudes se sont déroulées :
- Nombre de dossiers : 46
- Montant des indus : 332 273,34 €
- Nombre d'indus pour fraude ou fausse déclaration : 35
- Montant : 286 680,55 €
- Dépôts de plainte : 22
- Pénalités : 13.

76 % des indus étudiés en commission en 2015 ont été déclarés frauduleux ou relevant d'une fausse déclaration de l'allocataire.

A l'issue des commissions des fraudes, les dossiers pour lesquels la fraude est retenue et dépassant un certain montant d'indus, soit 5 000 €, font l'objet d'un dépôt de plainte de la part du Département. Ce montant nous interpelle et nous avons déjà adressé une lettre de cadrage afin que soit retenu un montant plutôt de 3 000 €. Ce point fera partie de ceux qui seront revus dans les propositions que nous présenterons début 2017.

Concernant la tendance 2016, depuis le 1er janvier de cette année 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA « activité » et la prime pour l'emploi. Les statistiques portent donc uniquement sur le RSA « socle » avant cette date. Au titre des ressortissants de la CAF et de la MSA, c'est un total de 2 767 foyers et de 5 571 personnes couvertes.

En mars 2015, le nombre total de foyers percevant le RSA « socle » était de 2 748. Au 31 mars 2016, 2 767 foyers bénéficiaient du RSA. Le nombre de bénéficiaires semble donc toujours être en augmentation, mais il ne s'agit, sur la période considérée, que de 0,6 % de foyers supplémentaires.

En termes de dépenses sur 2016, avec 12 165 937,27 € au 31 octobre 2016, la charge financière du RSA reste en augmentation pour le Département. Le montant de la dépense prévisionnelle à la fin de cet exercice s'élève à 14 686 689,16 €.

Au 31 juillet 2016, quatre commissions des fraudes se sont déroulées, avec 37 dossiers présentés au total. Le montant des indus a représenté 192 567,68 €. 32 fraudes pour fausse déclaration ont été enregistrées pour un montant de 176 101,43 €. 12 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République. Le nombre de dépôts de plainte semble être en diminution par rapport à 2015 car il représente 32 % des dossiers présentés, contre 50 % en 2015. Enfin, 17 dossiers ont fait l'objet de pénalités.

Tel est ainsi synthétisé ce rapport d'activité RSA dont vous avez tous dû prendre connaissance et qui permet d'avoir une vision plus globale des modalités de fonctionnement et de la gestion de cette allocation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je tiens simplement à remarquer au passage que ce sont 37 dossiers de fraude pour un nombre de bénéficiaires de l'ordre de 4 000. Certes, 37 c'est trop évidemment, mais cela relativise beaucoup les discours populistes qui fonctionnent bien en temps de crise sur ces affreux fraudeurs que seraient les bénéficiaires du RSA.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison de le préciser et c'est la raison pour laquelle nous tenions vraiment à être très clairs et objectifs en présentant ces vrais chiffres en séance plénière.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Le croisement des fichiers entre la CAF, la MSA et différents services permet aussi de réduire le montant des indus qui, souvent, il faut le reconnaître, ne sont pas des actes de malhonnêteté. Des publics en difficulté ne peuvent pas mettre à jour les données les concernant et il est procédé ensuite à récupération sur les prestations à venir. Par contre, si le nombre est moindre, les montants sont plus élevés. C'est aussi un souci de justice sociale par rapport à tous les autres bénéficiaires, mais je vous rejoins pour dire qu'il ne s'agit pas de stigmatiser ces publics-là.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit bien de distinguer, comme le précisait M. MORANÇAIS, l'erreur de parcours qui est tellement entendable, si je puis dire, dans ces situations de vie et certaines situations en bande organisée. Je n'en dirai pas plus, mais c'est malheureusement ce qui est parfois découvert par la CAF, et ce au détriment, en effet, de ceux qui sont complètement en règle avec le dispositif.

Mme GALBRUN. – Il convient aussi d'observer que ce sont 32 fraudes ou fausses déclarations supposées, ce qui ne veut pas dire que ces 32 fraudes ou fausses déclarations seront poursuivies et donneront lieu à un jugement de condamnation.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Mme GALBRUN. – Il faut donc, à mon sens, encore minorer ce chiffre-là.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Nous sommes d'accord, madame GALBRUN, sauf que ce chiffre ne concerne que les six premiers mois de l'année 2016, s'agissant de la situation constatée au 31 juillet 2016.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je souhaite revenir sur le point de l'accompagnement global de ces publics.

Il serait intéressant, sachant que des commissions territoriales de suivi se tiennent dans différents points du Département, d'avoir un bilan global de ces différentes commissions, compte tenu du travail important qui est poursuivi entre les services de Pôle Emploi et les services du Département concernant tous ces publics. Certes, ce sont parfois des avancées à pas de fourmis, mais force est quand même de reconnaître que ce sont des avancées dans la situation des publics suivis dans ce cadre-là.

Il serait donc intéressant d'avoir un bilan global de ces différentes commissions dans lesquelles nous siégeons tous, en fait.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Je vous rejoins parfaitement dans cette analyse. D'ailleurs, les services travaillent à un tel bilan. Ce sont trois commissions par binôme d'UTAS et, en effet, un bilan du fonctionnement de ces trois entités sera présenté. Il est important aussi de veiller à l'harmonisation de notre fonctionnement, même si les services sont là.

Je pense que ce n'est pas neutre aussi sur l'évolution qui n'est que de 0,6 % des bénéficiaires. Moi-même, j'ai été surpris en commission de certaines situations sur lesquelles nous sommes, nous-mêmes élus, interpellés. En particulier, des bénéficiaires ont à connaître de problèmes de santé, voire d'addictions et il est alors difficile de les orienter tout de suite vers une voie d'insertion et encore davantage vers un parcours professionnel. C'est le cas aussi de ceux qui, nombreux, ont des difficultés sociales. Le problème de la mobilité, par exemple, est un sujet récurrent. Après, nous en orientons aussi certains vers Pôle Emploi, mais nous aimerions pouvoir en accompagner plus vers une orientation professionnelle. Ce sont ceux qui n'ont pas de frein à aller vers l'insertion et, à terme, vers l'emploi.

Il est dommage de constater actuellement que, sur notre secteur sud-est, les associations d'aide à domicile ont du mal à trouver des remplaçants ou des remplaçantes et ne peuvent pas accomplir le nombre d'heures prévues dans les plans APA. Ce serait un bon cheminement vers l'insertion pour ces publics que de s'orienter vers les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Les besoins sont réels et les contrats peuvent être très intéressants pour ces publics, mais souvent ces freins sociaux, ces freins liés à la mobilité ou à la santé sont une entrave.

Nous y travaillons et je rejoins tout à fait votre souhait de faire le point, à l'occasion du bilan qui sera présenté, sur l'accompagnement global dans le cadre du fonctionnement de ces trois structures. Nous sommes accompagnés, les Conseillers départementaux n'étant pas seuls, par tous les services de Pôle Emploi, Cap Emploi, de la CAF, de la MSA et j'en oublie. Je suis très sensible aussi à la présence de représentants de communautés de communes, qui ont souvent une vision intéressante. Ils peuvent parfois, sur leur secteur, même si tous les cas sont traités de manière anonyme, bien évidemment, apporter des éléments intéressants sur des perspectives à envisager, notamment au titre de

ces contrats d'engagements réciproques sur des projets de qualité. C'est tout l'intérêt de ce que nous voulons mettre en place en 2017. Notre responsabilité, celle des services et la nôtre en tant qu'élus, est entière à l'égard de ceux qui sont en extrême difficulté et sortis du chemin de l'emploi depuis des années. Il ne s'agit pas de leur proposer des situations qui ne sont pas viables ou de les orienter vers un mauvais chemin.

Il est essentiel de s'attacher à une analyse qualitative des projets de ces bénéficiaires, que ce soit pour les travailleurs indépendants ou pour le monde agricole qui connaît une crise très importante ; d'où l'intérêt de l'accompagnement des consulaires et de tous les professionnels. Nous ne pouvons pas demander à nos chargés en insertion professionnelle d'avoir toutes les compétences et d'analyser un projet professionnel, par exemple, dans le domaine agricole. Ces publics en situation fragile ont des projets parfois intéressants, mais pas toujours très réalistes. Toute notre responsabilité est de les orienter vers des projets viables.

En tout cas, nous progressons et j'en suis très heureux.

Mme LA PRESIDENTE. – Au sujet de ce que vous évoquiez concernant les associations d'aide à domicile dans le Département, Mme BUNLON nous en parlera tout à l'heure, mais dans le contrat d'engagement qui, avec la CNSA, va nous lier à ces associations, un point concerne la constitution d'un groupement d'employeurs médico-social. Cette solution peut résoudre cette équation entre les besoins de ces associations à la recherche de remplaçants et confrontées à une pénurie de personnels et les publics en recherche d'un parcours professionnel.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale a pris acte du bilan d'activité du RSA 2009-2015.

DELEGATION A MADAME LA PRESIDENTE
POLITIQUE DE L'HABITAT

RAPPORT N°CD2016-12/2/13

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Voilà une politique également importante, rappelée ce matin par les différents intervenants, celle de l'habitat.

Ce rapport vise à préciser la délégation donnée à Mme la Présidente dans le cadre de cette politique, en particulier des PIG et du fonds départemental d'avances pour l'amélioration de l'habitat. J'en profite pour dire combien ce fonds d'avances est un levier intéressant pour la réalisation de projets, évitant aux publics les plus fragiles, en situation de difficulté sociale de faire l'avance des travaux et permettant aux artisans de bénéficier d'acomptes.

Il est donc proposé la signature de conventions avec certains financeurs, afin de permettre au Département de percevoir les fonds correspondants et d'en assurer le reversement aux artisans.

Concernant les programmes d'intérêt général, nous avons sollicité la contribution financière de nos différents partenaires, l'ANAH et les EPCI.

Le fonds départemental d'avances pour l'amélioration de l'habitat dont je vous parlais à l'instant a été créé par l'intermédiaire de l'appel à projets TEPCV. Ce fonds doit permettre de faciliter le portage financier des projets d'amélioration de l'habitat des publics les plus modestes. Il vise à procéder aux versements par avance des subventions acquises par les bénéficiaires et à percevoir, à l'issue de la réalisation des travaux, les fonds correspondants par le mécanisme de versement à tiers.

La délégation donnée à Mme la Présidente doit être précisée, s'agissant de lui permettre de signer les conventions à intervenir avec certains financeurs pour percevoir les fonds qu'ils attribuent aux propriétaires. Ces conventions sont liées à un dossier et doivent être signées pour chaque demandeur. A titre d'exemple, de tels documents doivent être signés à l'occasion d'une aide attribuée par la Fondation Abbé Pierre, et ce sont 7 000 € qui sont alloués par cette Fondation.

Vous sollicitez donc, madame la Présidente, l'autorisation de l'Assemblée départementale pour signer tous ces documents afférents à cette politique de l'habitat qui est partie sur de bons rails et qui, là aussi, permet d'accompagner les publics les plus fragiles.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à remercier vivement la Direction de l'Insertion et du Logement pour son implication et, de fait, à souligner une nouvelle fois le travail réalisé, un travail avant tout partenarial avec les territoires, en particulier les communautés de communes ou les pays lorsqu'ils portaient précédemment ces politiques de l'habitat.

Nous avançons et, c'est ce qui me semble intéressant, nous nous appuyons sur des politiques nationales, tel l'appel à projets TEPCV, pour pouvoir justement rendre perfectibles un certain nombre d'actions et de politiques.

L'absence de fonds d'avances remboursables était un vrai frein, comme M. MORANÇAIS l'a rappelé et comme il avait été souligné dans le cadre de l'étude et du travail commun mené l'année dernière. Par conséquent, le Conseil départemental agit, finance quand le besoin est avéré, et accompagne, en tout cas, les plus fragiles.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser :

- à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du fonds départemental d'avances pour l'amélioration de l'habitat et, notamment, les conventions à intervenir avec les organismes attributaires des subventions concernées par l'avance du fonds ;
- à solliciter une subvention auprès de l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat, pour le financement du suivi-animation du programme d'intérêt

général « adaptation des logements à la perte d'autonomie », et ce annuellement pour la période 2016-2019 ;

- à solliciter une subvention auprès de l'ANAH, l'Agence Nationale de l'Habitat pour le financement du suivi-animation du programme d'intérêt général « lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique », et ce annuellement pour la période 2016-2019 ;
- à solliciter le financement des établissements publics de coopération intercommunale signataires de la convention de partenariat relative aux programmes d'intérêt général ;
- à solliciter le versement de ces différents financements. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CARTE MOBILITE INCLUSION

RAPPORT N°CD2016-12/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Cette carte mobilité inclusion qui fait suite à la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique se substitue, à compter du 1er janvier 2017, aux actuelles cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité.

La CMI est délivrée par la Présidente du Conseil départemental au titre de ses compétences sur l'action sociale, après avis de la CDAPH. L'Imprimerie nationale se voit confier la fabrication intégrale de la carte. La convention à intervenir a pour objet de définir les engagements mutuels du Conseil départemental et de l'Imprimerie nationale en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la CMI.

Le modèle de convention locale relative à cette carte figure en annexe du rapport. Cette convention est conclue pour une durée de dix ans et renouvelée, à chaque échéance, par tacite reconduction pour une période de dix ans. Le coût de cette carte, de 4,50 €, est à la charge de la MDPH ou du Département, mais plutôt de la MDPH.

Pour information complémentaire, les personnes âgées bénéficiaires de l'APA et classées en GIR 1 et 2 sont de droit bénéficiaires de la carte. La modification sera portée sur le dossier de demande APA pour les personnes qui le souhaitent. En revanche, nous discutions hier en deuxième commission et en COMEX de la MDPH du fait de ne pas délivrer peut-être systématiquement la carte de stationnement pour une personne en GIR 1 dans un EHPAD, dans la mesure où le titre ne lui serait pas utile.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à souligner la forte implication et la réactivité des services et de la MDPH pour qu'une loi parue en octobre dernier soit prête à être appliquée dans le département de la Creuse dès le 1er janvier prochain. Donc, bravo à tous !

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer la convention à intervenir, selon le modèle joint en annexe du rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SCHEMA TERRITORIAL ENFANCE FAMILLE JEUNESSE

RAPPORT N°CD2016-12/2/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission. – Tous les rapports sont importants, mais celui-là l'est tout particulièrement, s'agissant d'approuver le Schéma territorial des services aux familles : enfance, famille, jeunesse.

L'élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale est une obligation légale qui s'inscrit dans un cadre réglementaire, conforté par deux lois successives. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a affirmé le rôle central des départements en la matière. La loi du 14 mars 2016 a encore renforcé leur responsabilité dans trois domaines : la gouvernance de la protection de l'enfance, la sécurisation du parcours de l'enfant et l'adaptation du statut de l'enfant placé sur le long terme.

Sachant que vous avez tous pris connaissance du rapport, je vais laisser la parole à Mme Marie-Françoise FOURNIER, notre Directrice générale adjointe, pour nous présenter ce Schéma territorial des services aux familles.

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Ce schéma départemental résulte d'une conjonction de plusieurs démarches.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Notre Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale s'est achevé en 2015 et devait donc être renouvelé. C'était un schéma extrêmement partenarial puisqu'il avait déjà été conçu à l'époque avec la CAF, la MSA, l'Etat et les autorités judiciaires. Il balayait l'intégralité de la population creusoise, sans s'adresser uniquement, comme c'était le cas dans bien des départements, aux populations en difficulté.

Notre idée était donc d'élaborer un nouveau schéma départemental de même conception. Seulement, en début d'année 2015, une circulaire a été adressée aux CAF leur demandant de reprendre à leur charge un schéma concernant la petite enfance et la parentalité. Dans la Creuse, cette consigne n'avait pas grand intérêt, mais dans beaucoup de départements, les thématiques de la petite enfance et de la parentalité n'étaient jamais traitées dans le cadre de schémas globaux et départementaux.

Nous nous sommes donc posé la question de savoir si nous allions élaborer deux schémas ou un schéma en commun. Dans le domaine de la parentalité, par exemple, il était très difficile de pouvoir dire à quel moment une parentalité pouvait relever de l'un ou de l'autre des schémas, à quel moment il s'agissait d'une parentalité classique, d'une

parentalité fragilisée ou très fragilisée et comment nous allions pouvoir nous partager les thématiques sur ce sujet.

Après maintes discussions, il a été décidé de concevoir un schéma unique qui soit beaucoup plus lisible pour les publics auxquels il est destiné et qui couvre l'intégralité des champs de l'action sociale et médico-sociale.

En termes de gouvernance, c'est un comité de pilotage coprésidé par le Préfet, la Présidente du Conseil départemental et le président de la CAF, auquel participent, bien entendu, la Mutualité sociale agricole, l'Education nationale, les autorités judiciaires et l'UDAF au titre de la représentation des usagers. Y sont également invités l'ARS et les EPCI. C'est aussi un comité technique chargé de rédiger tout ce qui est développé dans le cadre des fiches actions. Ce sont également des outils diversifiés, sachant que la CAF et le Conseil départemental avaient des modes de travail quelque peu différents. Le Conseil départemental a travaillé à partir d'ateliers et de groupes de travail qui concernaient l'intégralité des acteurs de terrain. La CAF a plutôt travaillé, pour sa part, avec un cabinet qui lui a dressé partiellement un état des lieux et dans le cadre de réunions à l'échelle des pays, regroupant des personnes du territoire intéressées par les thématiques de la parentalité et de la petite enfance.

Dans le document qui vous a été remis figure un état des lieux très détaillé. Je ne vous ferai part que des grands items :

- Un déclin démographique et un vieillissement de la population, sachant que l'indice de vieillissement s'établit à 1,49 % dans la Creuse, contre 0,97 % à l'échelle régionale ;
- Un solde migratoire positif, s'agissant de 0,3 % par an, mais un solde naturel négatif de 0,8 % par an, comme le soulignait M. LOZACH tout à l'heure ;
- 12 000 familles avec un enfant de moins de 18 ans et un peu plus de 5 000 enfants de moins de 5 ans, lesquels sont au cœur de nos politiques ;
- 13 % de familles nombreuses en Creuse, contre 21,5 % en moyenne nationale ;
- Une baisse constante de la natalité, soit une perte d'une centaine de naissances chaque année ;
- 25 % de la population vit dans les 22 communes autour de GUERET et il est à noter un contraste très important entre le milieu rural et les pôles urbains. Là aussi, figurent dans le document des données extrêmement précises canton par canton.

Tous ces constats vont, bien sûr, influer sur nos propositions en matière de mobilité et d'accès aux services.

En termes de population, ce sont 21,8 habitants au km², contre 118 au niveau national.

Au titre des familles en situation de pauvreté, la Creuse occupe le huitième rang national et 20 % des Creusois vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Par ailleurs, 5 % des couples se séparent sur le Département et plus de 22 % des familles sont monoparentales, un taux également observé en moyenne nationale. En revanche, il est à noter que sur la communauté d'agglomération du Grand Guéret, le taux des familles monoparentales atteint 25 %.

S'il est à constater un sous-équipement en matière d'offre médicale de proximité, avec 84 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 131 au niveau national et 100 au niveau régional, il convient d'observer une bonne répartition des services aux familles et un maillage particulièrement fin de la population grâce à nos UTAS, 33 % des Creusois étant connus d'une assistante sociale.

C'est un taux élevé de familles relevant d'une mesure d'assistance éducative. Pour vous donner une idée, tandis que nous nous avons un peu moins de 102 000 enfants qui naissent chaque année, nous avons, en file active, 1 000 enfants qui sont protégés par les services : un tiers par nos UTAS sur des mesures d'aide à domicile, mais ces enfants sont déjà dans des situations de fort risque, un tiers de mesures à domicile, mais mandatées par le juge des enfants, et un tiers de placements. La Creuse se situe au premier rang national pour les placements d'enfants. Il faut considérer ce système dans deux sens. Certes, nous sommes face à une précarisation importante de la population. Des familles qui ont des difficultés multiples arrivent d'autres départements et de grandes métropoles pour se mettre « au vert » en Creuse. Mais d'un autre côté, le maillage très fin du territoire permet de repérer et de détecter très rapidement les familles en difficulté. C'est aussi un taux de tolérance très bas en Creuse à l'égard de l'enfance en danger, des situations qui, pour nous, relèvent du judiciaire et qui, dans certaines grandes agglomérations, ne seraient même pas pointées.

Il convient également de souligner une inclusion des situations de handicap encore insuffisante. Si le taux de scolarisation des enfants handicapés entre 6 et 15 ans est de 92 % - 16 103 enfants sont scolarisés dont 734 relèvent d'un plan personnalisé de scolarisation -, en revanche, nous manquons en Creuse d'AVS sur les temps scolaires, d'offres de garde et de loisirs qui soient spécifiques à ce problème des enfants handicapés, ainsi que de solutions de répit pour leurs parents.

Les équipements et les dispositifs sont en nombre suffisant sur le Département. C'est le cas des établissements d'accueil du jeune enfant, au nombre de 15 sur la Creuse, cumulant presque 300 places. C'est le cas aussi au titre de l'accueil individuel du jeune enfant, avec 1 850 places d'accueil individuel auprès des assistantes maternelles et plus de 160 assistants familiaux. Les réseaux d'assistantes maternelles couvrent quasiment tout le territoire, sauf un. Le travail va donc consister dans le cadre de ce schéma à généraliser les RAM. Nous comptons également 32 accueils de loisirs sans hébergement, 5 centres sociaux, plus 1 centre social tzigane. Par ailleurs, les associations locales constituent une vraie richesse du territoire. Ce sont également nos FJT qui sont extrêmement présents sur toutes les politiques éducatives. La Creuse dispose, enfin, d'une maison des adolescents qui a bien pris sa place dans le panorama et d'un lieu neutre destiné à recevoir les parents et les enfants en situation de rupture. En termes de dispositifs, ce sont 8 CLAS, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, et 10 REAAP, réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, qui maillent tout le territoire, mais qui pourraient peut-être être renforcés.

En revanche, nous avons aussi des équipements et des dispositifs à repenser ou à développer. C'est le cas des lieux d'accueil enfants-parents où les parents peuvent venir

exprimer leurs difficultés, mais aussi des lieux de passerelle entre les modes de garde pour la petite enfance et l'école maternelle. Nous n'en avons que 2 sur le territoire. C'est également le cas des accueils collectifs de mineurs, avec une vraie difficulté à deux endroits. La Creuse foisonne d'accueils collectifs de mineurs qui ne sont pas identifiés et qui ne sont connus qu'à l'occasion de difficultés. Ce sont des familles qui ne se déclarent pas et qui reçoivent des mineurs à temps plein dans des conditions qui ne sont pas toujours très favorables. Nous travaillons donc beaucoup avec l'Etat pour essayer de recenser ces lieux d'accueil.

Nous assistons aussi à une montée en charge des mineurs non accompagnés, les anciens mineurs étrangers isolés, pour lesquels l'accueil collectif commence à poser question puisque nous n'avons plus les capacités de les accueillir dans notre centre de l'enfance.

Nous avons demandé depuis de nombreuses années – et c'est là la seule mesure coûteuse et lourde du schéma départemental – un centre parental sur la Creuse permettant d'assurer à la fois de l'accueil mère-enfant ou père-enfant, les pères étant aujourd'hui très présents à l'égard de leurs enfants, et de l'accueil jeunes couples avec enfants quand ceux-ci sont en difficulté et n'ont pas de relais. Nous souhaiterions que ce soit aussi un centre parental ouvert, offrant à la fois de l'information et de l'accueil de jour. Tous les partenaires nous disent que c'est un équipement qui serait nécessaire. Actuellement, les femmes ou les pères isolés sont placés à l'extérieur du Département. C'est un vrai parcours du combattant et beaucoup ne partent pas pour ne pas s'éloigner de la Creuse. De ce fait, nous les retrouvons en famille en grande difficulté et en placement d'enfants. C'est donc un calcul à faire sur le long terme, et je ne suis pas sûre que ce centre parental soit plus coûteux que nos placements.

Par ailleurs, les SESSAD font défaut, surtout pour les enfants dyslexiques. Ces services posent question car ils sont, certes, répartis sur le territoire, mais par spécialité, si bien qu'un enfant habitant FELLETIN peut être obligé de venir sur GUERET en fonction de la spécialité dudit service. Par ailleurs, des SESSAD fonctionnent à la place. Un enfant qui n'utilise ce service qu'une demi-journée par mois compte pour une place et quand le SESSAD a bouclé son nombre de places, il n'accueille plus d'enfants, alors qu'il aurait encore des créneaux de professionnels pour s'occuper de différents enfants.

Quant au réseau en pédopsychiatrie, ce n'est pas là une nouveauté, nous sommes vraiment dans un désert complet sur la Creuse, avec tous les problèmes de prise en charge induits.

Enfin, la territorialisation de certains services n'est pas non plus tout à fait satisfaisante. Nous avons des partenaires qui ne parviennent pas à irriguer tout le territoire, parfois par défaut de lieux d'accueil – et là, il nous faut repenser l'ouverture de nos UTAS – parfois par manque de moyens.

Ce sont également des réseaux à promouvoir, à développer et à animer, sujet dont je parlerai tout à l'heure.

Il s'agit aussi de positionner nos UTAS comme guichet unique. Nous nous sommes aperçus dans les travaux des ateliers que les UTAS étaient peu repérées par les publics qui ont besoin d'une aide que je qualifierais de généraliste. Elles sont considérées

comme des structures auxquelles la population ne s'adresse qu'en cas de problèmes importants, voire insolubles, mais en aucun cas pour de l'information du tout-venant, ce qui est extrêmement dommageable. Il nous faut absolument les repositionner sur cette approche généraliste.

Comme vous l'a dit M. MORANÇAIS, un diagnostic nous a permis de dégager des axes stratégiques : renforcer la prévention précoce et l'accompagnement des familles, aider les familles dans la conciliation des temps familiaux, faire de la jeunesse un enjeu de territoire, renforcer l'accompagnement des parents à des moments clés de leur vie familiale, protéger les enfants et soutenir les familles, coordonner et animer les réseaux.

Ce schéma est vraiment fondé sur des notions de parcours, soit des parcours généralistes pour toutes les familles creusoises, soit des parcours spécifiques pour des familles ayant un problème particulier.

Sur l'ensemble de ces axes, le Conseil départemental est, bien entendu, acteur et si certains sont sa priorité, sur d'autres nous retrouvons davantage nos partenaires, la CAF, la MSA ou l'Etat.

En matière de prévention précoce et de l'accompagnement des familles, nous sommes vraiment au cœur des missions du Conseil départemental.

Toute action publique vise à favoriser le bien-être de toutes les populations et à détecter, puis à traiter le plus tôt possible les zones de fragilité. Pour être efficaces, les mesures de prévention doivent s'adresser à un public très large et être mises en œuvre très en amont, avant même que les problèmes ne soient ancrés.

Nous n'oublions pas non plus dans ce schéma que le premier cercle de prévention pour les enfants, ce sont les parents auxquels il ne s'agit de se substituer que dans les circonstances où ils ne sont vraiment plus en capacité d'assumer leur enfant et de le protéger.

L'action de prévention n'a de portée que si elle est partenariale. Sans la mobilisation des acteurs de territoire et tous les acteurs de terrain, c'est voué à l'échec. C'est pourquoi nous allons très fortement nous appuyer sur les territoires et sur leur action spécifique. C'est ainsi que les EPCI ont été invités à participer au Copil dans le cadre de ce schéma. Je parle des EPCI ancienne mouture puisque nous avons commencé à travailler sur ce schéma avant les nouveaux découpages dont nous tiendrons compte, bien entendu.

La prévention, ce sont des effets à moyen et long terme. Ne jamais percevoir ses effets immédiats est toujours un grand motif de discussion en ce sens qu'il est difficile, pour les décideurs comme pour les équipes, d'admettre que le travail réalisé profite parfois à la génération suivante.

Quels sont les outils de prévention précoce ?

Notre réseau périnatalité est extrêmement performant et cité en exemple dans beaucoup de départements. Il nous a permis de travailler en complète concordance avec les équipes de la protection maternelle et infantile et de la pédopsychiatrie, les services de

maternité et de pédiatrie et les UTAS. Notre idée vise à renforcer ce réseau, à le rendre encore plus performant et à lui permettre d'intervenir encore plus précocement.

Pour votre information, ce sont plus de 3 000 enfants vus en consultation de PMI, plus de 400 femmes qui, dans le cadre de notre réseau périnatalité, ont été rencontrées à la maternité et plus de 300 interventions des UTAS.

L'entretien prénatal précoce est obligatoire depuis la loi réformant la protection de l'enfance. Il permet, dans les quatre mois de grossesse, de rencontrer toutes les femmes et de repérer éventuellement leurs difficultés. Il est extrêmement porteur sur la Creuse, mais, et tel est le problème, sur les 860 naissances par an, seules 500 ont lieu en Creuse, les autres ayant lieu à Limoges, au CHU, ou sur Montluçon. Notre idée, dans le cadre de ce schéma, est de renforcer nos liens avec ces grands centres hospitaliers pour « récupérer » la totalité des femmes creusoises en entretien prénatal et d'expérimenter sur la Creuse – ce serait une première nationale – l'entretien postnatal. Il permettrait de détecter les difficultés qui ne l'ont pas été au moment de la grossesse et qui peuvent l'être dès le retour à domicile après la naissance, mais aussi de traiter ce que l'on appelle la dépression post-partum qui peut présenter de graves conséquences.

J'en viens au suivi des enfants de 2 à 4 ans. En fait, de la déclaration de grossesse jusqu'à la fin des examens obligatoires de l'enfant, c'est-à-dire jusqu'au douzième mois, puis lors du bilan des 4 ans en école maternelle, les enfants sont parfaitement suivis en Creuse. En revanche, entre 2 et 4 ans, c'est le vide total, les enfants étant perdus de vue, et quand nous les récupérons à 4 ans, nous nous apercevons que les difficultés qui avaient été diagnostiquées avant 2 ans sont toujours là, se sont aggravés et n'ont pas été prises en compte. Dans le cadre de ce schéma, nous allons donc renforcer nos liens avec les lieux d'accueil collectif ou individuel et, bien entendu, les parents, pour essayer de garder ce contact médical avec les enfants et de l'étendre ensuite sur l'intégralité de la scolarité.

Le dépistage du handicap est fondamental, sachant que les premières années de l'enfant sont capitales. Or il faut encore plus de six mois pour avoir un diagnostic et dix-huit mois pour commencer une prise en charge par le CAMSP des problèmes de santé et de handicap de l'enfant. Ce centre reçoit des enfants, de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter précisément des problèmes de santé ou des retards de développement. Inutile de vous dire qu'à 2 ans, le handicap est parfois extrêmement bien installé et qu'il est alors nettement plus difficile d'y répondre. Il nous faut donc absolument y travailler et, notamment, sur l'autisme, une pathologie très particulière à prendre en charge.

Nous devons aussi travailler étroitement en lien avec les médecins libéraux qui sont les premiers interlocuteurs des familles et qui connaissent la situation des femmes et des enfants. Nous, ayant pour notre part des données ORS extrêmement intéressantes pour les médecins généralistes, nous pouvons les partager avec eux. Sur le secteur de BOUSSAC, par exemple, nous avons demandé à notre sage-femme de PMI d'aller faire des entretiens de grossesse et des entretiens post-accouchement, en lien très étroit avec la Maison de santé publique. Nous en percevons déjà, après quelques mois, des effets favorables. Il faut donc absolument que nous parvenions à irriguer le territoire médical avec nos données et que nous ayons aussi la connaissance qui est la leur des publics.

Il s'agit également de développer des actions de prévention en direction des futurs parents. La parentalité commence dès que les jeunes commencent à avoir des relations et à penser à une vie de couple ou de parent. Nous voyons chaque année 2 500 jeunes dans le cadre de ces informations sur leur future parentalité. Il nous faut surtout développer nos moyens de communication que je pense obsolètes aujourd'hui, en sachant nous adresser à un public qui a totalement évolué et complètement changé ses modes de communication. Nous y adapter sera l'effort à consentir sur les cinq ans à venir, s'agissant de travailler sur le retour à domicile après l'accouchement, le soutien des jeunes couples et la communication avec les parents.

Concernant la conciliation des temps familiaux, c'est la CAF qui pilotera la majorité des actions en la matière. Il s'agit de travailler à l'accueil collectif sur les territoires non pourvus. Peu ne le sont pas, mais sur ceux concernés, il serait judicieux de mettre en place de petites structures. Il s'agit aussi de travailler sur les maisons d'assistantes maternelles, des structures extrêmement peu coûteuses et très adaptables, qui peuvent donc intéresser les élus locaux, ainsi que sur le métier d'assistante maternelle compte tenu d'une décroissance des candidatures constatée. Avec beaucoup de départs à la retraite et très peu de candidats, la courbe commence vraiment à nous inquiéter.

La garde d'enfants pour les publics en voie d'insertion est un projet phare du Conseil départemental, mené en lien avec le Fonds social européen. Les publics en voie d'insertion pourront ainsi faire garder leurs enfants dans l'urgence et bénéficier d'aides financières leur permettant, les premiers temps, d'assumer cette garde d'enfants qui est souvent le premier obstacle à l'insertion.

C'est aussi la prise en compte des besoins spécifiques pour les enfants handicapés ou en raison d'horaires atypiques et la facilitation de la recherche du mode de garde qui est parfois un vrai parcours du combattant. C'est également l'offre pour les enfants de 2/4 ans puisque les modes de garde privilégient les moins de 2 ans et ils ne sont plus intéressants dès lors que l'enfant est en scolarisation précoce ou entre en maternelle. C'est encore, bien entendu, la qualité de l'accueil en matière de formation des intervenants, de chartes de qualité et de formation à l'accueil des publics spécifiques.

La jeunesse est une thématique spécifiquement pilotée par la Direction de la Cohésion sociale, avec un focus sur l'information des jeunes, la prévention et la responsabilisation des jeunes en matière de santé, mais aussi sur l'utilisation et les dangers d'Internet, sur l'engagement des jeunes et les actions permettant de favoriser leur place dans l'espace public, sur la réussite et l'épanouissement éducatif. Dans le cadre du contrat de ville, un programme de réussite éducative est en train de se mettre en place sur GUERET. C'est une formule extrêmement intéressante, à laquelle tous les acteurs du schéma collaborent.

La continuité éducative est un travail entre les différents partenaires. Entre les structures petite enfance, l'école, le péri-éducatif, comment assurer une cohérence entre toutes ces prises en charge ? De même, il est prévu de dresser un bilan des PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Comment offrir également des loisirs de qualité à tous, y compris aux enfants porteurs de handicap ?

L'autonomie des jeunes fragilisés est également une donnée prise en considération. Ce sont les conduites à risque, l'idée d'optimiser les bilans à 17 ans pour

préparer les jeunes à l'autonomie. La préparation à l'autonomie, c'est le logement et la politique pour l'habitat des jeunes vous a déjà été présentée en commission. C'est aussi tout le travail sur la mobilité, mais également autour de la Garantie Jeunes qui, sur la Creuse, a été extrêmement dynamique et continue de l'être. Des ajustements sont encore à mettre en place, mais de très nombreux jeunes ont pu en bénéficier.

Pour les jeunes en situation de handicap, notre projet serait de pouvoir affecter des AVS sur le temps périscolaire, afin que l'enfant aidé pendant sa scolarité puisse l'être aussi sur le temps périscolaire, toujours dans cette idée de continuité. L'accent est également mis sur la formation des intervenants que nous avons déjà expérimentée et qui a été un vrai succès. Sur les secteurs où il existe une SEGPA, les élus nous ont interpellés pour que le personnel puisse être formé à la prise en charge des enfants que je qualifierai de différents, s'agissant d'enfants non pas forcément handicapés, mais ayant des troubles du comportement. Ce fut vraiment un succès et il faudrait pouvoir l'étendre à tous les territoires.

La réponse accompagnée pour tous dans le cadre du handicap va nous obliger à un suivi fin des décisions prises par la Maison départementale des Personnes handicapées, ce qui était un vrai manque. C'est aussi pour ces jeunes en situation de handicap le problème des SESSAD que je vous ai évoqué tout à l'heure tant il serait opportun de parvenir à des SESSAD polyvalents.

L'accompagnement des parents est une politique extrêmement transversale.

Il s'agit avant tout de soutenir les parents, surtout dans leur accès aux droits, sachant que beaucoup de familles les ignorent ou ne les activent pas, et de les impliquer dans la scolarité de leurs enfants.

Il convient également d'assurer le maillage territorial de toutes les actions de soutien à la parentalité.

Bien entendu, il faut être à l'écoute des parents et faciliter leur expression. En fait, nous péchons, de façon générale, par notre bonne volonté, c'est-à-dire que nous déployons de multiples initiatives, sans toujours nous assurer que ce que nous mettons en place correspond aux désirs et aux souhaits des familles. Par exemple, dans les ateliers de terrain que nous mettions en place, l'accent a été mis sur les actions collectives, comme les groupes de parole. Or les parents revendiquent vivement une prise en charge individualisée, avec un rapport individuel aux intervenants et se complaisent très peu dans les actions collectives. Ce n'est absolument pas l'idée que nous en avions. Jouer la carte de la modernité avec le collectif ne répond pas à l'attente des familles, d'où la nécessité de nous interroger à cet égard.

Quant à accompagner la parentalité fragilisée, c'est toute la place du Conseil départemental auprès de ces parents qui commencent à lâcher prise ou qui ne sont plus en capacité d'assumer leurs enfants, ce qui renvoie à tous les dispositifs mis en place à ce titre, avec la médiation familiale et le lieu neutre.

Les relais de prise en charge et l'aide au répit sont absolument incontournables pour les parents dont les enfants ont un handicap. Suite à la détection, puis à l'annonce du handicap, des moments toujours extrêmement pénibles dans la vie des familles, il s'agit de

les accompagner dans la prise en charge de ce handicap et de leur permettre de bénéficier d'une aide au répit.

La protection de l'enfant et le soutien à sa famille, telle est notre mission centrale qui repose sur un travail en réseau de grande proximité, avec les milieux de soins, l'école et les élus locaux. Ce travail nécessite des outils collectifs, mais surtout mobilisables rapidement. C'est aussi sur ce point que nous péchons actuellement. Il demande des décisions partagées, avec toutes les règles d'éthique qui s'y attachent et un respect des missions de chacun.

La protection de l'enfance, c'est, d'abord, la prévention des ruptures familiales. Notre premier souhait, c'est de ne pas séparer l'enfant de sa famille, avec toutes les actions au domicile, l'implication des familles qui doit être sollicitée le plus possible afin de ne pas détruire la cellule familiale, et des mesures de prévention qu'il nous faut recadrer. En effet, ce que l'on entend aujourd'hui par prévention, ce sont quasiment des mesures de protection. Il faut absolument éviter d'intervenir trop tard dans les situations. Quand la protection se met en place, les familles sont déjà dans de telles difficultés qu'il devient impossible de les en sortir, si bien que des placements se prolongent parfois jusqu'à la majorité des enfants, ce qui n'est absolument plus concevable.

La présence au domicile est l'une des actions cruciales. La protection de l'enfance suppose d'organiser avec les parents des visites dans des locaux administratifs, mais nous ne pouvons pas progresser avec les familles sans engager des actions au domicile afin de « réinjecter » l'enfant dans son milieu familial. Il ne s'agit pas tant de mobiliser de nouveaux moyens que de repenser notre philosophie d'action et de réadapter les moyens importants dont nous disposons déjà en matière de protection de l'enfance. Il convient de pouvoir travailler davantage au domicile et davantage en amont. Nous aurons alors un poids de charge nettement moindre dans ce domaine de la protection.

Je ne vous l'ai pas indiqué d'emblée, mais ce schéma, vous le remarquerez, porte plutôt sur du travail de réseau ou de réadaptation des dispositifs et sur de la qualité que sur de l'investissement, que ce soit en matière d'équipements ou de moyens humains.

Dans les parcours des enfants placés, multiples sont les intervenants à tous les niveaux de leur vie, qui se croisent, s'entrecroisent, se contredisent, et personne ne s'y retrouve, ni l'enfant, ni sa famille, ni les professionnels. Il faut donc absolument parvenir à fluidifier ces parcours, travailler sur la cohérence, la linéarité, l'implication des parents, sur le fait que ces parents comprennent ce qui est mis en place pour eux et s'y retrouvent, voire interrogent aussi les dispositifs, ce qui n'est quasiment pas le cas. L'objectif est d'aboutir à des parcours partagés et beaucoup plus fluides.

Il s'agit également d'optimiser l'offre de soins et la qualité de l'accueil. Le soutien aux lieux d'accueil est une mesure phare de ce schéma puisque la Creuse a la particularité de confier ces enfants, en priorité, à des familles d'accueil. C'est une spécificité de notre département. Nous pensons qu'un enfant n'est jamais mieux que dans un cadre familial, sauf particularités liées à sa prise en charge. Mais nos lieux d'accueil sont extrêmement isolés et nombreux, si bien que nous avons du mal à les manager comme on manage les agents de nos équipes. L'idée est donc de leur proposer un soutien technique, de se prêter à une évaluation, comme n'importe quel agent du Conseil départemental, de mettre à leur disposition des livrets d'accueil leur donnant la marche à suivre et de répondre à leurs

souhaits de formation tout au long de leur carrière. Il faut leur permettre de progresser et travailler, ce qui peut paraître complètement anodin, sur leur accueil dans les services car ils se sentent extrêmement extérieurs à l'équipe éducative dont ils sont pourtant membres. Nous devons vraiment travailler sur les rapprochements entre les travailleurs sociaux de terrain et ces familles d'accueil dont le travail est fondamental et tout à fait admirable.

Une autre préoccupation est celle des enfants déscolarisés que nous perdons de vue. Quand l'enfant est à l'école, nous le suivons plutôt bien, mais dès qu'il est déscolarisé, c'est là que surviennent les problèmes familiaux et personnels de l'enfant. C'est là que nous les avons moins sous le regard et qu'ils renoncent aussi aux soins. Nous les récupérons ensuite dans des circonstances difficiles.

C'est également le problème des mineurs non accompagnés que j'évoquais précédemment. Ils nous arrivent de plus en plus nombreux sur le territoire et leur arrivée massive jusqu'à emplir nos capacités d'accueil nous pose des questions éthiques : que faire pour eux ? Comment les accueillir ? Comment les accompagner et pour faire quoi, une fois qu'ils seront devenus adultes ? Au-delà de l'accueil de ces flux de jeunes, il faut nous poser la question de savoir ce que nous pouvons leur proposer en dehors d'un simple toit et de la capacité à pouvoir leur offrir un repas équilibré.

J'en viens aux réseaux. Là aussi, le Conseil départemental a un rôle prépondérant puisqu'il est chargé de la coordination sur son territoire.

Il s'agit avant tout de faciliter l'information pour le public tant il est important de permettre à toutes les familles creusoises de connaître leurs droits, de savoir et de comprendre ce que l'on peut faire pour elles, d'investir ces dispositifs. Ce point rejoint celui que j'évoquais précédemment, visant à positionner nos UTAS comme guichet unique, et celui de l'accueil inconditionnel : comment accueillir tous les Creusois, quelle que soit leur demande, en leur répondant ou en les orientant immédiatement ? Comment faciliter l'information ? Nous avons pensé à un numéro vert unique ou à des initiatives qui nous permettraient, quelle que soit la difficulté des publics, de pouvoir interpeller très rapidement un interlocuteur. Comment leur proposer un contact simple ? Un travail de grande proximité avec les élus et les acteurs locaux est également nécessaire, pour que leur territoire soit ouvert à toutes les demandes du public.

L'idée vise aussi à promouvoir le référent unique. Il s'agit d'éviter que l'enfant aient une multitude de référents, mais bien de lui désigner un référent unique qui, en corrélation avec les autres, conduise l'intégralité de l'action qui s'articule autour de lui. Cette idée rejoint celle du programme de réussite éducative du contrat de ville dont je parlais tout à l'heure. Le référent unique n'est pas forcément celui qui, institutionnellement, semble le mieux placé, mais ce peut être un interlocuteur dans l'entourage de l'enfant, qui sera vraiment porteur de cet enfant, même si ce n'est pas un institutionnel. Nous allons donc très loin dans la réflexion à ce titre.

Notre idée est également d'avoir une vision globale de la famille, mais aussi du territoire, pour arriver à croiser tous ces items.

Nous nous sommes donné trois enjeux transversaux qui, dans chaque action, devront être pris en compte et évalués :

- Tenir compte des situations de handicap et de vulnérabilité : à chaque action, nous nous poserons la question de savoir si les personnes handicapées ont leur place dans ce que nous mettons en place et si les publics vulnérables y trouveront leur compte ;
- Favoriser l'équité du territoire en termes d'équipements et dans toutes les réflexions qui seront engagées ;
- La valorisation de la place du public, que nous pensons encore sous-estimée par rapport à ce que nous souhaiterions mettre en place.

Ce Schéma territorial des services aux familles 2017-2021 donnera lieu à une soixantaine d'actions sur cinq ans, pilotées, soit par le Conseil départemental, soit par la CAF, soit par l'Etat, mais sur certaines d'entre elles en collaboration, bien entendu, avec nos partenaires.

En annexe du document, figurent toutes les actions qui seront pilotées spécifiquement par le Conseil départemental, mais vous nous retrouverez également sur celles de nos partenaires. Nous avons pu, nous, mettre en place nos fiches actions, tandis que la CAF et l'Etat n'en ont pas été en mesure. Il n'était pas concevable pour nous de vous présenter aujourd'hui un schéma sans vous en donner une illustration à partir de fiches actions. Nous nous sommes donc empressés de les concevoir, pour que vous puissiez au moins valider celles concernant le Conseil départemental.

Je conclus là et si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame FOURNIER, pour cette présentation exhaustive.

Avant d'ouvrir le débat, je vous informe que M. Jean-Baptiste DUMONTANT a donné pouvoir à Mme Nicole PALLIER.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Merci, en effet, pour cette présentation très complète et très intéressante.

Je m'étonne, et je ferai un lien ensuite avec le sujet dont je souhaite parler, que l'ARS n'apparaisse pas dans le document. Est-ce normal ?

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Non, absolument pas.

M. BAYOL. – C'est une erreur ?

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Conviée à tous les travaux de territoire, l'ARS, je le dis très clairement, n'y a jamais assisté. De

même, elle a été invitée au Copil. Bien entendu, elle a été sollicitée pour signer le schéma et j'espère qu'elle en sera signataire. Aucune action de santé, et elles sont prioritaires dans le cadre de ce schéma, ne pourra être effective sans l'ARS. L'arrivée de la nouvelle directrice nous permettra peut-être d'avoir un interlocuteur plus privilégié, mais nous ne pouvons pas concevoir ce schéma sans l'ARS, laquelle a été invitée à chaque étape concourant à son élaboration.

M. BAYOL. – C'est tout de même une anomalie qui, franchement, me gêne sur un tel dossier, et je reviens sur un point que vous avez développé tout à l'heure : la pédopsychiatrie. J'y reviens parce que va se tenir un conseil de surveillance au centre hospitalier de SAINT-VAURY. Malheureusement, Gérard GAUDIN y sera excusé, mais il est sur la même longueur d'onde que nous.

La pédopsychiatrie, déjà quelque peu absente dans ce département, a été supprimée sur le secteur d'AUBUSSON. Nous, nous sommes battus pour son maintien, mais les financiers ont eu gain de cause. Je crains que l'on finisse par la supprimer également à LA SOUTERRAINE et à GUERET, compte tenu de projets de fermeture de lits et de services dont nous entendons parler. C'est sur ce point que je suis très inquiet et que nous pourrions peut-être travailler en commun car des initiatives mériteraient d'être développées.

Nous avons besoin d'une psychiatrie départementale, tout le monde le sait. Les constats sont là, avec toutes les problématiques sociales et culturelles en Creuse. Or nous apprenons que vont intervenir des fermetures de lits et donc de pavillons, et ce au détriment des soins de proximité, surtout le soin psychiatrique. Quand il s'agit de soins physiques, un malade peut aller jusqu'à Limoges et peut-être même Paris, mais quand il s'agit d'un soin psychiatrique régulier, surtout pour un enfant, nul besoin d'en rajouter une couche avec 2 ou 3 heures de trajet, ce qui est actuellement le cas.

Je soulève le problème aujourd'hui pour lui donner un certain écho compte tenu de la tenue du conseil de surveillance mardi prochain. C'est un réel démantèlement qui est en cours et, de surcroît, en interne ! Ce sont les médecins de chez nous qui proposent des fermetures de lits et qui ne travaillent pas au recrutement de nouveaux médecins et, notamment, de psychiatres. Or, ce serait, à mon avis, plutôt leur « boulot » que celui des élus. Nous allons donc vers une tutelle, peut-être d'Esquirol. Voilà ce à quoi nous pouvons nous attendre, et ce serait dramatique pour la psychiatrie en Creuse.

M. Laforcade vient nous rendre visite le 22 décembre prochain. Nous lui ferons part de ce qu'il en est de la psychiatrie en Creuse et de la façon dont nous la voyons évoluer. Mais il n'est pas normal d'avoir à dénoncer sur ce schéma territorial un manque édifiant d'aide à la personne, en particulier aux enfants au titre de la psychiatrie.

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Nous avons des enfants qui, venant du secteur d'AUBUSSON ou d'alentour, manquent deux jours d'école par semaine pour venir en soins sur l'hôpital de jour de GUERET.

M. BAYOL. – Voilà !

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Il leur faut alors choisir entre le soin et la scolarité.

Nous avons des places de placement familial thérapeutique qui existent budgétairement à l'hôpital de SAINT-VAURY et qui n'ont jamais été mises en place. Nous n'avons aucune structure pour les adolescents en hôpital de jour ou en hospitalisation continue. Le centre hospitalier Esquirol ne les prend pas parce qu'il affiche complet, et quand il les prend, il les relâche le week-end, si bien que, sur des pathologies lourdes, les familles récupèrent le week-end des enfants qui sont à moitié soignés.

M. BAYOL. – Et après, nous avons des soucis !

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Tout à fait.

Pour positiver malgré tout, j'ai oublié de vous dire que nous mettons actuellement en place la télémédecine sur la Creuse, en partenariat très étroit précisément avec Esquirol. Cela ne fait pas tout, mais nous travaillons *a minima* sur des consultations en télémédecine qui permettront au moins de répondre aux interrogations des équipes quand elles sont confrontées à des pathologies qu'elles n'arrivent plus à gérer.

M. BAYOL. – Franchement, je ne crois pas en la télémédecine en psychiatrie. Sans contact humain entre le soignant et le soigné, j'ai vraiment des doutes. Ce ne peut être qu'un palliatif.

Pour une fois, et je vous rejoins sur le sujet, ce n'est pas un problème de budget à l'hôpital de SAINT-VAURY. C'est une question de décision politique, s'agissant de la psychiatrie sur le Département.

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Nous sommes d'accord.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur BAYOL, de soulever toutes ces questions. Ce sont des échanges que nous avons régulièrement avec la Direction départementale de l'ARS. Nous avons rencontré plusieurs fois M. Laforcade et M. GAUDIN l'a rencontré encore début novembre à Bordeaux. Nous avons même rencontré le Préfet de Région, M. Dartout. Je vous assure que c'est un sujet que nous avons évoqué avec véhémence auprès d'eux, en particulier le Directeur régional de l'ARS. Il nous avait indiqué qu'il ferait remonter cet état d'alerte car c'est bien ainsi que nous le vivons, s'agissant de l'accueil de jeunes en grande difficulté, avec des troubles nécessitant vraiment un accompagnement psychiatrique pour lequel nous n'avons pas de réponse dans ce département. En tout cas, ce ne sont pas des éducateurs qui pourraient se transformer du jour en lendemain en soignants.

Bref, ce sont autant de questions que nous avons vraiment mises en avant et sur lesquelles nous avons réellement insisté. Nous en sommes, comme vous, à attendre en vain des décisions, des perspectives auxquelles nous n'avons que très peu de réponses, pour ne pas dire absolument aucune réponse.

M. GAUDIN devait déjeuner avec M. Laforcade mercredi, me semble-t-il.

M. BAYOL. – Nous l'avons effectivement rencontré mercredi. Il nous avait promis, suite au départ en retraite de l'ancien directeur, de remplacer le poste et c'est chose faite comme en atteste la parution au *Journal Officiel*. Il nous a également promis qu'aucune fermeture d'établissements n'était au programme. Je continue à y croire, mais je crains malgré tout des risques de fermeture de lits, et c'est lié à des problèmes internes d'organisation de cet établissement. Il est vrai que le conseil de surveillance ne sert pas à grand-chose, sinon à surveiller, mais surveiller quoi ? On ne sait pas ! Depuis que ce n'est plus un conseil d'administration et que c'est devenu un conseil de surveillance, cela a perdu tout son sens. Bien sûr, nous sommes en alerte, mais nous n'avons pas la mainmise sur l'hôpital.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me suis interrogée à de nombreuses reprises sur le fait de savoir qui a la main quand nous soulevons des problématiques territoriales très graves. Des soucis ont été déplorés dernièrement au CDEF parce que de jeunes adolescents dérapent, et ce pour des raisons médicales. Les conséquences sont très graves sur la qualité d'accueil, à l'égard de ceux qui y travaillent et ce n'est pas faute de ne pas avoir dépeint maintes fois la situation. Certes, ce ne sont pas des situations quotidiennes, mais nous les connaissons, elles sont fléchées et synthétisées dans un certain format en termes de dimensionnement des besoins. Eh bien, c'est Limoges et encore quand il y a de la place, éventuellement pour d'autres, mais certainement pas pour la Creuse en priorité ! Je ne peux pas entendre ce message-là.

M. BAYOL. – Il faut surtout développer vraiment le service au sein de cet hôpital. Nous avons la chance d'avoir un bon maillage avec des hôpitaux de jour et des structures parsemés dans tout le Département. Il manque juste un projet de développement, c'est tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas faute de ne pas réagir et de nous battre sur tous les fronts depuis longtemps, mais il faut que l'ARS décline nos besoins en actes, c'est tout !

M. BAYOL. – Mais sur le centre hospitalier de SAINT-VAURY, je crois, comme je le disais déjà tout à l'heure, que ce sont plus des problèmes internes d'organisation.

Mme LA PRESIDENTE. – Nos besoins, en particulier en termes de consultations et d'accompagnement, débordent les seules compétences d'accueil du centre hospitalier spécialisé de La Vallette. C'est vraiment un sujet de grande préoccupation pour nous, couplé en particulier avec l'accueil de qualité parfois mis à mal au CDEF, sans parler également des accueillants familiaux.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – J'en rajouterai une couche par rapport à ce problème vraiment récurrent. Vous avez évoqué à l'instant les difficultés que pouvait rencontrer le CDEF. En effet, des enfants ou de jeunes adolescents qui ont des problèmes mettent souvent à mal d'autres adolescents et les équipes. Voilà déjà longtemps que nous avions tiré la sonnette d'alarme sur ce problème-là. Je pense effectivement qu'il faut vraiment trouver des solutions parce que l'on ne peut pas être tributaire du CHST Esquirol qui est déjà surchargé par les problématiques des enfants du département de la Haute-Vienne.

Mme LA PRESIDENTE. – J'aimerais tant que l'on soit entendu…

Mme GALBRUN. – Oui, enfin !

Mme LA PRESIDENTE… d'autant plus que vous soulignez que cela dure depuis plusieurs années.

Mme GALBRUN. – Pour en revenir au schéma, avec M. DUMONTANT, nous avions demandé à être associé au travail qui s'est mis en place. Nous étions présents à la première réunion qui était consacrée à l'état des lieux et je pense que Jean-Baptiste DUMONTANT s'associe à moi pour dire que nous aurions bien aimé poursuivre ensuite le travail avec vous sur ce schéma. Sachant que vous avez pointé les problèmes que nous, nous avions déjà identifiés, je crois qu'il aurait été intéressant que nous y soyons plus associés.

En tout cas, je tiens aussi à féliciter Marie-Françoise FOURNIER et toute son équipe tant l'élaboration d'un schéma départemental constitue un travail important.

Un point essentiel me semble intéressant : concernant le centre parental, c'est vraiment un projet qu'il nous faut mener à bien.

Par ailleurs, il faut vraiment accompagner les jeunes majeurs, ceux en passe d'avoir 18 ans, et ne pas les lâcher pas dans la nature à 18 ans, d'autant plus que nous avons malheureusement beaucoup d'enfants placés qui deviennent des adolescents et de jeunes majeurs. Ils ont déjà un parcours de vie très difficile et il est vraiment essentiel que le Département soit présent, notamment sur les contrats jeunes majeurs. Des départements laissent tomber ces contrats et c'est vraiment dommage.

Vu tout le travail réalisé, souvent efficace et empreint d'une grande réactivité parce que nos services sont très réactifs, il serait dommage d'abandonner juste au motif que les jeunes en question vont avoir 18 ans. J'insiste sur ce point parce que, professionnellement, j'ai parfois à constater de certaines remises en cause et il est vraiment dommage de gâcher le travail qui a pu être accompli.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant ce volet précis, il n'a jamais été question de lâcher les jeunes majeurs dans la nature, bien au contraire ! Nous ne pouvons que constater, dans une trop grande majorité des cas, que, comme par miracle, à 18 ans, les parents « toxiques » refont surface. Nous sommes donc très sensibilisés à cette dimension-là.

Au-delà de l'accompagnement et des devoirs accomplis par les aidants professionnels au cours de nombreuses années dans ces parcours malgré toutes les difficultés rencontrées, c'est toujours une vraie déception de constater que, parfois, des échéances, des termes, des seuils remettent en question tout le travail réalisé antérieurement.

Il faut quand même garder un regard positif parce qu'il est parfois nécessaire de devoir faire par soi-même le deuil d'une situation. Ce sont des sujets tellement intimes pour beaucoup que nous veillons à ne pas les lâcher et, bien au contraire, à continuer de les accompagner.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Tout d'abord, je vous remercie pour la qualité du rapport qui nous est présenté, avec l'ensemble des éléments du nouveau schéma.

Permettez-moi d'emblée une parenthèse sur l'établissement spécialisé de SAINT-VAURY. Certes, tout n'est pas bouclé, mais le fait que l'ARS ait renoncé à une direction unique et publié le poste de directeur peut nous réconforter. Je pense que nous avons réussi à convaincre le Directeur régional de l'ARS du fait qu'un centre hospitalier de cette importance doit être dirigé de l'intérieur, par un chef d'établissement pour élaborer avec l'ensemble des personnels, des médecins et l'équipe soignante un projet de territoire dans le domaine de la psychiatrie. Sans le soutien des médecins, un établissement n'est rien, notamment en psychiatrie.

J'en viens à un sujet sur lequel j'ai besoin d'être rassuré, mais je ne doute pas que vous y veillerez, surtout, et n'y voyez pas de perfidie, que je n'ai pas vu, parmi la droite départementale, beaucoup de vos Conseillers départementaux et vous-même à la « Manif pour Tous ». Ce sujet concerne le centre de planification, un outil extrêmement important. Est-il est toujours au cœur du dispositif sur la prévention ? Quelle est sa relation avec le Département, s'agissant d'un outil départemental ? De jeunes femmes mineures subissent des IVG à la suite de grossesses non désirées, des violences sexuelles, et ce centre est précisément à l'écoute de cette jeunesse en proie à des problèmes et ayant des difficultés à en parler. J'en profite d'ailleurs pour saluer la qualité de nos professionnels dans ce domaine.

J'ai entendu parler de nouveaux modes de communication, mais notre centre de planification reste-t-il au cœur du dispositif et où en est la convention, en tout cas notre relation avec l'Education nationale sur laquelle nous devons compter pour optimiser la prévention précoce ?

Mme LA PRESIDENTE. – Information d'ordre général et politique, bien évidemment que le centre de planification bénéficiera de tous les moyens et de toutes les attentions

nécessaires. En termes de communication, aucun souci à cet égard, vous pouvez compter sur moi.

Lors de la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, je me suis rendue à l'hôpital de GUERET et c'est l'un des sujets parmi d'autres dont nous avons longuement discuté avec l'assistante sociale dédiée à cette grave problématique à l'hôpital. En particulier, lorsque nous avons visité le service d'obstétrique, je me suis arrêtée pour discuter longuement avec le personnel qui travaille dans ce domaine. Rassurez-vous donc, aucune inquiétude !

M. JEANSANNETAS. – C'est un sujet que j'ai souhaité évoquer, sans néanmoins avoir beaucoup de doutes sur votre engagement, madame la Présidente !

Mme LA PRESIDENTE. – Je redonne la parole à Mme FOURNIER, pour quelques informations supplémentaires.

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe – Pôle Jeunesse et Solidarités. – Je tiens juste à préciser que ce centre est managé par une sage-femme et que des rencontres sont organisées avec deux classes d'âge au collège et une classe d'âge au lycée sur l'ensemble des établissements scolaires de la Creuse, si bien que le nombre de jeunes avec lesquels des échanges ont lieu est extrêmement important. Les consultations sur l'ensemble du territoire se déroulent également dans les meilleures conditions depuis que nous avons revu l'implantation de nos centres de planification.

C'est, en effet, un outil absolument fondamental, notamment dans l'information qui est faite dans les collèges. L'Education nationale nous ouvre ses postes sans soucis. Nous collaborons aussi de mieux en mieux avec les infirmières scolaires, des personnels qui sont souvent les premiers interlocuteurs des jeunes. Nous voyons également en consultation médicale, que ce soit pour la remise de la contraception, les implants ou l'accompagnement éventuellement des grossesses, de plus en plus de jeunes sur notre territoire.

Il faut juste souligner que la planification en Creuse relève du Département, ce qui n'est pas la coutume. En général, la planification relève des hôpitaux, si bien que les consultations se situent en leur sein. Nous, en revanche, en gardant notre centre de planification départemental, nous avons permis une territorialisation de toutes ses actions.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame FOURNIER, de ces précisions.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Permettez-moi aussi de féliciter Mme FOURNIER et tous ses collaborateurs pour cet excellent travail qui vient de nous être présenté. Merci, madame, d'avoir fait part de votre *satisfecit* à l'égard de la mesure Garantie Jeunes, pourtant mise en place par le Gouvernement de François Hollande, une mesure qui donne de bons résultats et

qui est saluée, en tout cas dans le département de la Creuse. Peut-être nos groupes pourraient-ils au moins s'accorder sur le sujet ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, madame MARTIN, mais je suis intimement convaincue que nous partageons bien plus de points de vue que ceux exprimés en façade, et heureusement d'ailleurs pour le bien de ce département ! C'est pourquoi j'étais quelque peu en colère, voyez-vous.

Je souhaite à mon tour saluer le travail partenarial réalisé, en ne craignant pas toutefois d'affirmer, vous me le permettrez, madame FOURNIER, que le Département a été pilote. Il s'agit de le dire clairement et tant pis si la CAF, la MSA et la DDCSPP ne sont pas ravies de m'entendre le dire, ce n'est pas grave. C'est d'ailleurs bien parce que le Département en a été l'initiateur que nos fiches actions, comme vous le disiez, sont déjà prêtes, contrairement à celles de nos partenaires.

C'est un lourd et long travail qui a repris, bien sûr, celui élaboré dans le cadre du précédent schéma, tout en l'actualisant, bien entendu. Les élus s'y sont également impliqués, certes à leur mesure, mais leur rôle est aussi de faire part de certaines approches qui, notamment pour des raisons de proximité sur ces questions, ne sont pas nécessairement celles des professionnels. Je regrette vraiment, madame GALBRUN, que vous n'y ayez pas été plus associée avec M. DUMONTANT auquel je transmettrai mes excuses.

Il s'est agi de pointer des difficultés nouvellement apparues car liées à de nouveaux modes de vie aujourd'hui dans notre société, en Creuse comme ailleurs et, notamment, dans les villes. Très vite, nous avons perçu sur quoi il fallait nous orienter et, c'est certain, de façon différente, comme l'a souligné Mme FOURNIER. A ce titre, je tiens à insister sur le rôle fondamental des six Maisons du Département, des six UTAS qui garantissent un maillage certain et une transversalité autour de ces actions que nous mettrons en place pour les familles.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition vous invitant à valider ce Schéma territorial des services aux familles dans sa déclinaison des fiches actions telles qu'elles vous ont été présentées. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MODERNISATION ET DE PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE 2016-2019

RAPPORT N°CD2016-12/2/16

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Cette convention est la troisième à être mise en œuvre, la première ayant porté sur la période 2009-2011, la deuxième sur la période 2012-2015 et celle-ci est envisagée pour les années 2016-2019.

Cette convention traite essentiellement de l'amélioration du travail dans le cadre des SAAD.

Suite à une enquête réalisée en avril 2016, en termes de bilan de la convention précédente, les sept SAAD ont souhaité de nouveau contractualiser avec le Département.

Je vous soumets une présentation de la convention dont le coût global des actions s'élève à 1 871 650 € et qui porte sur six axes.

Axe 1 : Harmoniser et mettre en cohérence l'offre de services à domicile

La mise en œuvre de cet axe représente 1 296 000 € et concerne principalement la négociation d'une troisième génération de CPOM pour la période 2017-2019, l'amélioration des pratiques, avec la création d'une grille de 100 items afin d'harmoniser les sept services, la dématérialisation de la facturation, la télégestion et les bonnes pratiques au sein des services mandataires, s'agissant notamment des règles à appliquer en cas de licenciement.

Axe 2 : Développer la qualité de l'offre

La mise en œuvre de cet axe représente 88 000 € et porte sur l'innovation pour, outre assurer la continuité de la prise en charge, en renforcer la qualité, avec notamment la mise en place des astreintes administratives. Une expérimentation avec la plateforme de téléassistance est mise en place pour élargir les heures d'astreintes. Il s'agit également de consolider la culture de l'évaluation interne dans le cadre de la démarche qualité, avec une analyse de la prise en charge, et de soutenir les initiatives en faveur du mieux-vivre à domicile des personnes en situation de handicap et de leur famille, avec notamment des formations spécifiques pour les aides à domicile.

Axe 3 : Renforcer et structurer la coordination entre les acteurs de l'aide à domicile

La mise en œuvre de cet axe représente 57 450 € et vise à accompagner les services dans le cadre d'opérations de rapprochement, avec la mutualisation de certaines fonctions supports. Une première opération a été conduite entre deux associations concernant la gestion commune de la paie et d'autres sont envisagées au titre de la facturation et de la gestion des ressources humaines. Il s'agit également de soutenir la constitution d'un groupement d'employeurs médico-social. La Présidente évoquait précédemment l'initiative de l'ADAPEI et de deux services d'aide à domicile qui se sont unis pour recruter du personnel adapté, formé et bénéficiant d'un parcours professionnel diversifié en termes de prise en charge tant des personnes âgées que des personnes handicapées.

Axe 4 : Former et qualifier les acteurs du maintien à domicile

La mise en œuvre de cet axe représente 1 167 000 € et porte principalement sur les formations, avec notamment la professionnalisation des accueillants familiaux. Il faut savoir que nous avons 69 familles agréées sur le territoire, offrant une capacité d'accueil de 150 personnes âgées ou handicapées. Des formations adaptées à des pathologies spécifiques, telles que les troubles du comportement et l'agressivité, seront également mises en place pour les personnels intervenant à domicile. Il s'agit aussi d'accompagner les aides à domicile et surtout les responsables de secteur présents dans les SAAD, notamment par une analyse des pratiques, avec l'aide d'un psychologue. Cet axe inclut le développement des parcours d'accès à l'emploi et la promotion des métiers. Vous savez tous que ces secteurs

souffrent d'une image tout à fait dégradée du métier, d'où la difficulté de fidéliser les équipes. Il convient donc de communiquer sur ces métiers, afin de pallier la pénurie de personnels et pour que les plans d'aide soient effectués dans des délais plus corrects. C'est également une expérimentation sur des contrats d'accompagnement dans l'emploi, mais aussi l'expérimentation d'une équipe mobile pour des remplacements en urgence afin d'éviter les désorganisations dans les services d'aide à domicile.

Dans cet axe 4, une action a été oubliée et nous l'avons ajoutée. Cette action concerne les risques psychosociaux puisque vous savez que nous avons mis en place une équipe avec un préventeur et un ergothérapeute dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, tendant ainsi à se prémunir des accidents de travail.

Enfin, un point concerne la lutte contre l'isolement des aînés, avec la démarche MONALISA qui regroupe quatre équipes d'une cinquantaine de bénévoles sur le Département, lesquels viennent en visite à plus de 50 personnes âgées. Il s'agit de stimuler l'engagement citoyen afin d'accroître le nombre de ces bénévoles.

Axe 5 : Mesure d'accompagnement et animation du programme

La mise en œuvre de cet axe représente 320 000 €. Un chargé de mission a intégré la DPPA afin de porter l'animation de plusieurs actions et assurer le suivi de démarches instaurées dans le cadre des précédentes conventions de modernisation, à savoir l'analyse d'indicateurs en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention du phénomène de glissement de tâches entre les SAAD et les SSIAD. Il est à constater qu'au niveau des plans d'aide, des GIR 1 sont pris en charge par des SAAD, alors que la priorité serait une prise en charge technique par les SSIAD.

Axe 6 : Promouvoir l'aide aux aidants

La mise en œuvre de cet axe représente 110 500 € et vise à proposer des parcours de formation adaptés aux aidants familiaux et à mettre en place un plan d'actions collectives en leur faveur. Il s'agit de leur apporter un soutien collectif sous forme de cinq groupes de parole, de deux ateliers thématiques et l'expérimentation d'un « Café des aidants », afin de prévenir l'épuisement.

Cette convention est conclue pour la période 2016-2019, avec une participation de la CARSAT puisque c'est une action expérimentale unique en France au niveau des SAAD.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout nous semble aller dans le bon sens et heureusement d'ailleurs tant le domaine est important avant tout pour ceux qui en bénéficient, mais aussi pour l'emploi dans notre département puisque le secteur de l'aide à domicile est l'un des tout premiers employeurs du Département. Je suis également tout à fait d'accord avec vous pour reconnaître que ce métier d'aide à domicile est victime d'une image qui mériterait d'être revalorisée.

J'ai une seule question à vous poser : avez-vous abandonné ce que nous avions tenté de mettre en place, c'est-à-dire la convergence tarifaire ? Où en êtes-vous de ce chantier ? Pouvez-vous m'apporter des précisions ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Comme vous le savez, nous avons décidé l'an dernier de voter le tarif horaire de chaque association, dans un double but et, en premier lieu, celui de revenir à la réglementation puisque tel était le cas. En fait, nous financions les déficits des associations prétendument dus à notre tarif horaire qui était trop bas. Aujourd'hui, nous finançons au tarif horaire de chaque association. Certes, il est à relever des disparités, mais celles-ci sont fonction des charges de chacune. Ces charges sont différentes et tout dépend s'il y a mutualisation de la gestion, de la facturation, du poste de directeur. Les charges ne sont donc pas les mêmes. Aujourd'hui, et c'est ce qui pose problème, cette diversification des tarifs conduit encore à des déficits de certaines structures. Un travail est actuellement engagé avec le PJS et donc les services de Mme FOURNIER, pour essayer de cerner les difficultés que ces associations ne perçoivent peut-être pas dans leur gestion et qui augmentent les charges, que ce soit en termes d'arrêts de travail importants, d'heures supplémentaires, de kilomètres parcourus en plus, etc.

Un travail est donc aujourd'hui en cours pour essayer de comprendre l'origine de ces déficits et de rapprocher les tarifs de chaque association.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Mon intervention concerne la constitution d'un groupement d'employeurs médico-social, s'agissant d'une action innovante dans le Département. Peut-être avez-vous eu connaissance de bilans de groupements d'employeurs qui interviennent dans d'autres départements, mais je souhaite en appeler à un point de vigilance. Il ne faudrait pas, en créant un groupement d'employeurs, accentuer des situations de précarité, et je m'en explique. Il est impératif que les personnes embauchées par le groupement d'employeurs soient extrêmement bien formées et je constate à la lecture du texte de la convention que c'est bien prévu ainsi. En effet, c'est une tâche encore plus difficile, surtout dans ce domaine, que pour les aides à domicile intervenant dans le cadre, je dirais classique des associations de ce secteur. Le point de vigilance réside dans le fait de veiller à ce que ces personnels aient vraiment une formation particulièrement adéquate parce qu'ils auront à faire face à de multiples situations différentes. Par ailleurs, étant mis à disposition de différentes structures sur le Département, il leur faudra aussi s'intégrer dans les équipes existantes.

Pour en revenir à ce que disais en préambule, ma question vise à savoir si vous avez eu connaissance de bilans de groupements d'employeurs car d'après ce que je sais, pour certains d'entre eux, les bilans ne sont pas extrêmement positifs et cette formule aurait tendance à créer plus de précarité qu'autre chose.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Je n'ai pas connaissance de bilans, mais Mme FOURNIER, pour

sa part, peut-être. Toutefois, notre objectif est, bien entendu, de mettre en place des formations très pointues en termes de prise en charge tant de la personne âgée que de la personne handicapée. Elles sont destinées à cibler vraiment les patients, quelle que soit leur pathologie, même en cas de troubles du comportement ou d'agressivité. Ce seront vraiment des formations très précises sur la prise en charge des pathologies.

Mme LA PRESIDENTE. – Certes, il faut veiller à la précarité, mais elle existe de fait aujourd'hui. L'association tire parfois au hasard dans une pile de CV un nom, appelle la personne en question pour savoir si elle est disponible, sans même avoir le temps de vérifier si elle répond à un certain nombre de critères. Ces critères sont pourtant essentiels, ne serait-ce qu'en termes de prévention dans la relation entre l'aide à domicile et la personne âgée ou en situation de handicap nécessitant cette aide.

Ce sont des sujets très délicats et, précisément, expérimenter ce format-là semble très intéressant pour un accompagnement en amont avant que les personnels ne se rendent au domicile des personnes concernées. Il s'agit, certes, d'un groupement d'employeurs, mais spécifique en la circonstance.

Par ailleurs, M. MORANÇAIS nous rappelait aussi que le centre de formation d'AHUN met également en place ce genre de pratique et il me semble assez intéressant de nous en rapprocher et de travailler avec lui sur ce volet.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Madame BUNLON, juste une question très technique : hier en commission, vous avez évoqué la nécessité d'une modification dans le cadre de l'axe 4, en raison d'un oubli. Or je ne vous ai pas entendu en parler ou alors n'ai-je pas été suffisamment attentive.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – En fait, il s'agit d'ajouter dans l'axe 4 une action intitulée : « Instaurer une culture partagée en matière de prévention des risques professionnels », cette action devenant l'action 4.5 et dans le texte, l'action 4.5 visant à « conforter dans la durée la mobilisation départementale contre l'isolement des aînés » devenant l'action 4.6.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Le groupement d'employeurs est un sujet qui a été traité dans la loi El Khomri, dite « loi Travail », afin de lutter précisément contre la précarité pour ceux qui signent avec un groupement d'employeurs. Les décrets d'application sont en cours de parution, avec notamment la création du nouveau contrat à durée indéterminée pour ceux qui signent avec un groupement d'employeurs et bénéficiant ainsi, par exemple, d'une complémentaire santé.

Certes, la loi El Khomri a défrayé la chronique sur d'autres sujets, mais celui-ci avait besoin d'être cadré et je dirais stabilisé sur un plan juridique, même au titre de la formule elle-même. Les décrets étant en cours de parution, espérons que, sur le sujet, la loi permettra de lutter contre la précarité des salariés qui signent avec des groupements d'employeurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà pourquoi, ce matin encore, sur ce sujet-là en particulier, je saluais l'implication de tous, des élus et de nos services, dans le travail de dimensionnement de certaines politiques, en tout cas de leur adaptation à notre époque, dans ce que nous vivons au quotidien.

Une nouvelle fois, madame FOURNIER, je tiens à saluer le travail que vous avez réalisé avec vos équipes, en particulier Mme MOUTAUD, sur cette convention. Vous êtes allée négocier âprement cette participation de la CNSA à hauteur de près de 1 M€.

Vous comprenez donc pourquoi je dis que tout le monde travaille dans un objectif d'efficacité avérée ; vous en avez là la preuve : nous travaillons et nous accompagnons, même si, certes, rien n'est parfait !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le plan de modernisation du secteur de l'aide à domicile 2016-2019 et à m'autoriser à signer la convention d'accord avec la CNSA pour sa mise en œuvre. *(Adoptée à l'unanimité.)*

EXPERIMENTATION « RESEAU DE SOLIDARITE » DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE

RAPPORT N°CD2016-12/2/17

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Comme vous le savez, dans le cadre de l'installation du pack domotique, lors de la signature du contrat d'abonnement, l'abonné désigne des référents, famille, amis ou voisins, pour intervenir à son domicile et constater ce qu'il en est en cas de chute ou de tout problème.

En l'absence de référent sur place pour intervenir au domicile de l'abonné et donner des éléments précis sur la situation dans laquelle il se trouve, c'est le SDIS qui est appelé et donc mobilisé. Je précise que la plateforme traite plus de 140 alarmes par jour pour les 3 300 abonnés.

En fait, dans le cadre de notre expérimentation, nous proposons une nouvelle organisation relative au traitement des alarmes émises par les abonnés, afin de minimiser les interventions du SDIS qui ne relèvent pas directement de l'urgence.

Cette expérimentation vise, sur le base du volontariat, à mobiliser des équipes citoyennes de bénévoles portées par des structures du territoire inscrites dans la démarche nationale MONALISA, des personnes disponibles en recherche d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA et sur les territoires non pourvus par les équipes citoyennes, en particulier dans les petites communes rurales, des membres d'équipes municipales. Dans le cadre de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations, ce dispositif serait vraiment d'un soutien important tant pour le SDIS que pour les personnes à domicile.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Concernant les bénéficiaires du RSA, un sujet a fait dernièrement l'objet d'un débat national : le Conseil départemental du Haut-Rhin avait décidé de conditionner le versement du RSA à sept heures de bénévolat, décision retoquée par le tribunal administratif. Je pose donc la question : n'en prenons-nous pas le chemin ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Non, pas du tout parce qu'il ne s'agit là que de bénévolat. Rien n'est imposé à qui que ce soit. L'idée étant celle du volontariat, c'est plutôt offrir l'opportunité d'une intégration et d'une reconnaissance personnelle pour ces bénéficiaires du RSA qui peuvent se sentir dévalorisés.

Mme CAZIER. – Cette expérimentation étant prévue sur dix-huit mois, il serait intéressant, déjà à l'issue de six mois, de faire un point et de voir ce qu'il en est.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Il est effectivement prévu un point d'étape au bout de six mois.

Mme CAZIER. – Certes, la Creuse a été l'un des départements pilotes au titre de la diffusion des packs domotiques à domicile, mais une piste intéressante a été mise en place dans d'autres départements, tels ceux de la Haute-Savoie, du Nord-Pas-de-Calais et de la Seine-et-Marne : le bracelet détecteur de chutes, qui plus est un bracelet classique.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission. – Il faut, et tel est le problème majeur, une présence humaine sur place pour renseigner sur l'état de la personne à la suite d'une chute. Certaines circonstances ne méritent pas que le SDIS soit systématiquement sollicité faute de présence sur place d'un référent ; d'où cette proposition visant à renforcer le « Réseau de solidarité » afin d'éviter au SDIS des déplacements complètement inappropriés.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Par rapport aux bénéficiaires du RSA, bien évidemment, nous ne nous situons pas du tout dans l'inspiration des départements que vous citez, madame CAZIER, mais nous en revenons au contrat d'engagement réciproque. Je le disais hier en commission, cette démarche peut tout à fait être incluse dans ce contrat, en particulier dans les centres-bourgs où un véhicule n'est pas forcément nécessaire pour se déplacer. Surtout, c'est une belle occasion d'offrir un chemin à ce public, dans un esprit de solidarité et d'engagement, et surtout de créer du lien.

J'entends bien votre suggestion sur un autre dispositif mis en place dans certains départements, mais une présence sur place est essentielle pour estimer le besoin de la personne seule qui a déclenché une alarme et constater s'il s'agit d'une simple chute ou d'un incident plus grave. C'est ce travail partenarial que nous avons mené avec le SDIS, s'agissant de bien calibrer l'intervention et les sorties des sapeurs-pompiers. Nous savons aussi que leur intervention au domicile d'une personne qui n'a pas de référent, lorsque les sapeurs-pompiers sont obligés d'enfoncer la porte ou de briser un carreau, produit un choc psychologique pour la personne concernée. C'est tout de même pour elle une atteinte, surtout que c'est parfois pour rien et tant mieux pour la personne quand c'est le cas !

L'objectif de l'expérimentation est double : sécuriser toutes les personnes qui n'ont pas de référent et bien calibrer les sorties de nos sapeurs-pompiers, sachant qu'il n'est pas toujours aisé dans nos centres-bourgs de monter une équipe d'intervention avec nos sapeurs-pompiers bénévoles qui, en journée, travaillent.

C'est vraiment un travail sur deux phases, dont l'objectif essentiel est de sécuriser au maximum le maintien à domicile de nos personnes âgées ou en situation de handicap.

Mme GALBRUN. – Cela sous-entend tout de même une formation *a minima* des bénévoles et suppose une relation de confiance qui doit nécessairement s'instaurer entre ces bénévoles et les personnes à domicile.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Il est bien évident, madame GALBRUN, que ce sont des personnes volontaires, sur une proposition de parcours. Le SDIS s'est engagé sur une formation aux premiers secours, sujet sur lequel nous avons travaillé avec le Colonel.

Sachant que, nationalement, tous les publics sont encouragés à suivre une formation d'intervention aux premiers secours, il est intéressant de pouvoir le proposer à l'ensemble de ces intervenants et c'est d'ailleurs ainsi prévu.

Mme LA PRESIDENTE. – Des repères plus étoffés sur ce que nous pouvons mettre en place en termes de réponse vous seront communiqués. Monsieur LABAR, les pompiers le rappellent régulièrement : comment procéder ? A quel moment et combien de temps les personnes restent-elles en difficulté à leur domicile ?

Personne ne demande plus la parole ?...

Je considère donc, mes chers collègues, que vous prenez acte des informations communiquées sur ce projet initié dans le cadre de la délégation de service public pour la diffusion des packs domotiques à domicile, et relatif à l'expérimentation visant à développer et renforcer le « Réseau de Solidarité » des abonnés les plus isolés, afin d'améliorer, lors du traitement des alarmes, la levée de doute pour les personnes seules.

Mes chers collègues, compte tenu de l'heure, je vous propose d'interrompre là nos travaux et j'invite, avant la reprise de notre séance, les commissions à se réunir pour l'examen des vœux et de la motion.

Mme GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Avec votre autorisation, madame la Présidente, je tiens à m'adresser aux membres de la cinquième commission et leur demander, si possible, de nous réunir tout de suite car je dois m'absenter à partir de quatorze heures trente. Nous pourrions ainsi examiner les deux vœux et la motion d'urgence qui intéressent la cinquième commission. *(Assentiment.)*

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est suspendue.

(Suspendue à treize heures cinquante,
la séance est reprise à quatorze heures cinquante-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je vous informe ou rappelle que M. Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN, M. Jean-Baptiste DUMONTANT à Mme Nicole PALLIER et Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON.

Les commissions s'étant réunies, je vous propose d'examiner maintenant la motion d'urgence et les vœux qui ont été déposés.

EXAMEN DE LA MOTION D'URGENCE ET DES VŒUX

Mme LA PRESIDENTE. – J'invite les Présidents ou rapporteurs des commissions concernées et/ou les Vice-présidents à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

La deuxième commission a examiné un voeu.

IME Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission, Rapporteur. – La deuxième commission propose d'ajouter un « Considérant » et de modifier ainsi le vœu présenté par M. LEGER, au nom du groupe de la Gauche :

« Considérant l'importance de l'IME, l'Institut médico-éducatif, Pierre-d'Aubusson du MONTEIL-AU-VICOMTE tant pour la prise en charge de jeunes en difficulté que pour l'emploi dans une zone très rurale ;

« Considérant que l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, l'ALEFPA, gère plus de 70 établissements répartis dans plus de dix départements, qu'elle se place au service des enfants et des adultes en difficultés sociales ou en situation de handicap, qu'elle intervient dans trois champs d'activité, le social, le sanitaire et le médico-social ;

« Considérant les projets de restructuration envisagés par l'ALEFPA, entreprise du secteur de l'économie sociale, reconnue d'utilité publique, gestionnaire de l'IME précité, financé par l'Assurance Maladie ;

« Considérant la nécessité d'une mise aux normes complète de l'établissement pour laquelle l'ALEFPA a déjà fait savoir qu'elle n'avait pas à elle seule les moyens financiers de la conduire à bien ;

« Considérant la négociation en cours entre l'ALEFPA et l'Agence régionale de Santé, en vue d'un nouveau CPOM, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

« Considérant le "bouclier médico-social" adopté dans le cadre du SROSMS au profit d'un rééquilibrage des places pour personnes en situation de handicap en faveur de la Haute-Vienne ;

« Considérant l'engagement qu'avait pris Mme Ségolène Neuville lors de sa visite en Creuse ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2016,

« Demande à Mme la Ministre et à l'ARS d'accorder les moyens financiers nécessaires au maintien de l'IME du MONTEIL-AU-VICOMTE, comme de l'ensemble des établissements de l'ALEFPA dans le Département. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifié, ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

La cinquième commission a examiné deux vœux et une motion d'urgence au sujet desquels M. SIMONNET va nous dire ce qu'il en est.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – En effet, la Présidente de la cinquième

commission, Mme Catherine GRAVERON, a dû s'absenter et m'a demandé de rapporter sur les vœux et la motion d'urgence intéressant ladite commission.

Soutien aux agriculteurs

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission vous invite à adopter ce vœu déposé par moi-même, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que la filière "bio" se développe et permet d'approvisionner de nombreuses cantines creusoises en produits de qualité ;

« Considérant que certains agriculteurs creusois se sont engagés dans une démarche de diversification qui passe par le "bio" ;

« Considérant que le non-paiement des aides PAC aux agriculteurs biologiques de la Creuse pour les années 2015 et 2016 met en péril la survie de ces exploitations agricoles ;

« Considérant que le versement de ces aides PAC n'est annoncé qu'au premier trimestre 2017 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 16 décembre 2016,

« Demande à l'Etat de débloquer la situation dans les meilleurs délais. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Avenir de GM&S Industry à LA SOUTERRAINE

Soutien aux salariés de GM&S Industry

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Au sujet de cette motion d'urgence présentée par Mme GALBRUN et M. LEJEUNE, au nom du groupe de la Gauche, et de ce vœu déposé par M. DAULNY, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, la cinquième commission propose de les fusionner, ces deux textes allant dans le même sens.

Ainsi, l'ensemble du texte de la motion d'urgence serait retenu, auquel serait ajouté le dernier paragraphe dudit vœu.

Je vous en donne lecture :

« Considérant que le sous-traitant automobile SONAS, placé en redressement judiciaire en 2008-2009, est devenu la société ALTIA suite à son rachat par l'ancienne branche française du groupe Halberg ; que l'usine de LA SOUTERRAINE a été reprise en décembre 2014 par le groupe italien GM&S Industry pour la modique somme de trois euros après une période de redressement judiciaire ;

« Considérant que l'usine d'emboutissage précitée a été placée en période d'observation suite à un jugement du tribunal de commerce de Poitiers du 2 décembre dernier, prononçant le redressement judiciaire, le troisième en dix ans ; que cette entreprise représente des savoir-faire industriels et 283 emplois qualifiés de première importance tant pour le bassin de vie de LA SOUTERRAINE que pour le Département ;

« Considérant que dès l'été 2012, le Gouvernement, réagissant à la situation difficile des constructeurs Renault et PSA, s'était mobilisé au travers de l'instauration d'un plan d'actions pour l'automobile ; que dans le prolongement de ce plan, l'Etat a demandé à la filière de se rassembler autour d'un "contrat de filière" reposant sur la responsabilisation de ses acteurs pour garantir la pérennité et la croissance de l'industrie et des services automobiles en France ;

« Considérant que la situation ou la défaillance de certains équipementiers de deuxième rang comme GM&S Industry imposent la mise en œuvre de réponses adaptées ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2016,

« Rappelle que fin mars 2014, l'Etat a pris une participation de 800 M€ dans PSA afin d'assurer son sauvetage et le nécessaire développement de l'entreprise ; que pour consolider la filière automobile, son innovation et sa production en France, l'Etat et Bpifrance mobilisent une enveloppe de 600 M€ de financements pour répondre aux besoins d'investissements et de liquidités à court terme, tournés en priorité vers les PME de second rang du secteur automobile ;

« Demande à M. le Ministre de l'Industrie d'activer le Fonds Avenir Automobile, le FAA, ex-fonds de modernisation des équipementiers automobiles, le FMEA, géré par Bpifrance ; de veiller à ce que la Banque publique d'investissement apporte une réponse aux besoins de liquidités à même d'assurer la pérennité de l'usine de LA SOUTERRAINE ou sa reprise à l'issue de la période de redressement ;

« Demande la mise en œuvre, en lien avec le Comité stratégique de la filière automobile, de mesures adaptées et de solutions pérennes pour le site de LA SOUTERRAINE, notamment en matière de commandes fermes et d'accès au financement, telles que garanties bancaires, avances remboursables, prêts de développement.

« Demande à l'Etat de faire preuve de persuasion auprès des donneurs d'ordre - Peugeot et Renault - et d'accompagner l'entreprise dans sa relance et son développement. »

Ce texte, tel qu'il vous est proposé, a été adopté à l'unanimité par la cinquième commission qui vous invite à la suivre.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. JEANSANNETAS. – Je tenais à remercier Mme GRAVERON de la volonté affichée en commission de parvenir à un texte commun sur le sujet de GM&S Industry. Il est important, en effet, que l'ensemble de la population creusoise et des élus représentant tous les territoires creusois se rejoigne sur ce dossier dont l'enjeu est réel pour la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien et je vous en remercie.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

PROTOCOLE D'ACCORD – SPORT

Rapport n°CD2016-12/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Depuis 2003, le Conseil départemental et l'Etat sont engagés dans un partenariat dans le domaine du sport, visant à favoriser son développement en Creuse avec le soutien du mouvement sportif représenté par le Comité départemental olympique et sportif de la Creuse. Il est proposé de poursuivre ce partenariat cohérent et dynamique, explicité dans le rapport lui-même.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à adopter le protocole d'accord relatif au développement des activités physiques et sportives, liant le Conseil départemental à l'Etat et au Comité départemental olympique et sportif de la Creuse, et à m'autoriser à le signer. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COLLEGE DE SAINT-VAURY : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT A TITRE DEROGATOIRE

RAPPORT SUR TABLE N°CD2016-12/3/29

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission. – Il est proposé d'octroyer au collège Louis Durand de SAINT-VAURY deux concessions de logement de fonction, et ce à titre dérogatoire aux dispositions prévues dans le règlement départemental relatif aux concessions de logement en EPLE, adopté le 30 juin 2014.

Ces logements seraient attribués sous la forme de conventions d'occupation précaire pour la période du 3 janvier au 31 août 2017.

M. BAYOL. – Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces deux concessions de logement sont attribuées à titre dérogatoire puisque le règlement dispose qu'en priorité, sont occupants potentiels de ces logements les membres de l'Education nationale ou des agents de la collectivité.

Personne ne demande la parole ?...

En rappelant qu'à l'exception des conditions d'éligibilité, les titulaires des concessions de logement accordées par convention resteraient soumis aux dispositions prévues dans le règlement départemental relatif aux concessions de logement dans les EPLE et adopté par l'Assemblée le 30 juin 2014, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer les deux conventions d'occupation précaire annexées au rapport, à titre dérogatoire. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous en venons à l'examen des rapports relevant de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

GESTION DIRECTE DES CIRCUITS DESSERVANT L'ECOLE DE FURSAC

RAPPORT N°CD2016-12/4/19

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il est proposé d'approuver la reprise en gestion directe par le Département du 1er janvier au 31 août 2017, date du transfert de compétence à la Région, des circuits de transports scolaires desservant l'école de FURSAC suite à la fusion des communes de SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC et SAINT-PIERRE-DE-FURSAC, ayant entraîné la dissolution du Syndicat intercommunal de FURSAC.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à assurer l'organisation des circuits en gestion directe pour les élèves de la commune de FURSAC à destination de l'école de rattachement et à procéder au recouvrement direct de la participation familiale à compter des 2ème et 3ème trimestres scolaires 2016-2017, sachant que les dépenses et recettes induites seront imputées respectivement au chapitre 938.1, article 6188, et au chapitre 938.1, article 74788. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPETENCE « TRANSPORTS »
CONVENTION INTERDEPARTEMENTALE

RAPPORT N°CD2016-12/4/20

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Il s'agit de signer une convention interdépartementale avec les 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette convention vise à s'organiser collectivement face aux transferts de compétences, en particulier celui de la compétence transport, en faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au prestataire ESPELIA et portée par le département de la Gironde. Cette convention prévoit le remboursement par notre département de sa part, estimée à 13 200 € TTC.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Concernant les transports, s'agit-il de nous orienter vers une gestion par antenne départementale ou rien n'est-il encore fixé ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Si, bien entendu, mais il en est question dans la convention qui fait l'objet du rapport suivant. Nous allons donc en parler dans un instant.

M. BAYOL. – D'accord, c'est ainsi entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Par conséquent, au regard de cette volonté commune de partenariat des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans l'objectif de création d'une entente interdépartementale, je vous propose de valider et de m'autoriser à signer la convention interdépartementale correspondante visant également à organiser les modalités de remboursement par le département de la Creuse des prestations commandées par celui de la Gironde au titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En cas d'accord, je vous invite à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet et à donner délégation à la Commission permanente pour son suivi et sa mise en œuvre.

Il est précisé que les dépenses induites, estimées à 13 200 € TTC, seront imputées au chapitre 938.1, article 6188-1.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

COMPETENCE « TRANSPORTS »
CONVENTION TRANSITOIRE REGION-DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2016-12/4/21

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Plus largement, je vais expliquer globalement où nous en sommes vis-à-vis de la CLERCT, la Commission locale pour l'évaluation des ressources et des charges transférées, mais cette convention est, dirons-nous, parallèle à cette Commission dans le cadre du transfert de la compétence « transport » à la Région.

Vous le savez, deux dates de transfert de cette compétence ont été énoncées dans le cadre de la loi NOTRe, dont tout le monde s'accorde à reconnaître que cette disposition a été mal pensée, voire oubliée car je ne pense pas que la démarche ait été volontaire au niveau de ladite loi. En tout cas, il est prévu que la compétence du transport scolaire soit transférée au 1er septembre 2017 et que celle afférente au transport interurbain le soit au 1er janvier 2017.

Or, pour nous, le transport interurbain, c'est TransCreuse qui porte également, voire principalement les circuits de transport scolaire. Le décalage entre ces deux dates du transfert n'était donc pas cohérent, sachant que le problème est le même dans tous les départements. D'emblée, la Région a acté cette anomalie et proposé que soit signée une convention de délégation transitoire de compétence. En fait, la compétence est bien transférée de par la loi à la Région au 1er janvier 2017, mais celle-ci délègue temporairement aux différents départements le transport interurbain jusqu'au 1er septembre afin que dans les faits, tout soit bien transféré au 1er septembre 2017.

Tel est l'objet de cette convention transitoire qu'il nous faut absolument, compte tenu de la date, voter aujourd'hui, l'effectivité entrant en vigueur au 1er janvier 2017. Cela étant dit, cette convention pourra être légèrement amendée. Je précise qu'elle a été préparée grâce à l'AMO comme dans tous les autres départements, et la Région a encore quelques légères modifications à y apporter.

En guise de raccourci et très clairement, par la conclusion de cette convention, nos services continueront ainsi à exercer cette compétence et factureront à la Région le coût réel, sans que ne soit appliqué un forfait, de cet exercice du 1er janvier au 31 août 2017. Ce point a fait l'objet de discussions avec la Région, mais n'est en rien décidé au niveau de la Commission locale pour l'évaluation des charges et ressources transférées puisque c'est une organisation d'un commun accord. Nous ne sommes évidemment pas obligés d'accepter cette

délégation, mais pour le bon déroulement du service aux usagers et surtout aux élèves creusois et la bonne organisation du service en lui-même pendant cette période transitoire de huit mois, il paraît naturel de procéder ainsi. Nous sommes donc bien d'accord, mais, et j'y insiste, c'est l'objet d'une négociation et absolument pas l'application de la loi dans le cadre du transfert postérieur. C'est la raison pour laquelle je tenais à dissocier ce point avant de parler réellement du transfert de compétence au 1er septembre 2017.

Il s'agit donc de valider et d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention avec la Région pour exercer temporairement la compétence du transport interurbain du 1er janvier au 31 août 2017 pour le compte de la Région, sachant que les coûts seront facturés au réel, c'est-à-dire établis définitivement selon les prestations qui auront été réellement réalisées.

M. BAYOL. – Et après ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Je veux bien poursuivre, mais c'est sur ce point que notre assemblée est aujourd'hui invitée à se prononcer et non sur les négociations portant sur l'évaluation du montant des charges nettes transférées dont est chargée la CLERCT.

M. BAYOL. – Je voulais juste savoir où nous en étions. C'est tout !

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – J'enchaîne donc sur la question de savoir où nous en sommes.

La CLERCT s'est déroulée en deux temps, avec des intermèdes. Le premier temps a consisté en une réunion de présentation, présidée par le Président de la Chambre régionale des Comptes, et, dans un second temps, une réunion conclusive s'est tenue hier. Il en a été ainsi dans tous les départements. Le Président de la Chambre régionale des Comptes nous avait bien précisé qu'il souhaitait le plus grand consensus possible, avant ces fêtes de fin d'année. Il en a été ainsi puisque la CLERCT est parvenue à un consensus lors de sa séance du 15 décembre, c'est-à-dire hier.

Cela étant dit, je parlais à l'instant d'intermèdes en ce sens qu'entre les deux réunions de la CLERCT, c'est-à-dire en l'espace de dix/quinze jours, nous avons eu maintes réunions en visioconférence. Il faut savoir que l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Région est le Cabinet Klopfer et le nôtre, comme de l'ensemble des départements, est le prestataire ESPELIA. Nous nous sommes donc trouvés en visioconférence avec le Cabinet Klopfer, notre Cabinet et un représentant de la Région qui, en général, était le Directeur du service Transport basé à Poitiers. En fait, nous étions connectés avec l'ensemble des Directeurs des services puisque sont impliqués la Direction des finances, celle des RH, le PAT et la Direction des transports. Y participaient donc l'ensemble des Directeurs, notre Directeur général adjoint, M. TUOT, et notre DGS, M. THIRARD. J'étais présente et Mme la Présidente s'est même

jointe à nous à certains stades des négociations. Mais en face de nous, nous n'avions non seulement aucun élu, mais aucun directeur général adjoint.

La Directrice générale adjointe qui était à Limoges lors de la première réunion de la CLERCT pilotait ladite réunion au cours de laquelle nous avons bien vu que les élus n'étaient pas forcément très au fait du dossier et nous n'avons jamais vu le DGS.

Etant donné que tous les départements ont le même assistant à maîtrise d'ouvrage, nous savons évidemment très bien comment cela s'est passé pour les autres : tous ont eu en face d'eux au moins le DGA, voire le DGS, et parfois des élus. Nous avons donc, nous, ressenti, un traitement différencié, c'est-à-dire qu'en face de nous, nous n'avions personne pour négocier et dès lors que nous faisions un pas en avant, il nous était dit qu'il en serait rendu compte et qu'à la prochaine réunion, nous serions tenus informés de ce qu'il en est.

Par conséquent, ce à quoi nous avons assisté n'était en rien des négociations bilatérales. Face à nous, M. Klopfer argumentait contre nous, ce qui était assez spécial. La volonté a été celle, non pas du tout d'aller dans le sens du Département, mais vraiment d'une négociation financière. Il a fallu se battre pour prouver et démontrer, s'agissant par exemple de l'évaluation des charges de structure, combien coûte l'organisation du service des transports au service RH, au service Budget et ainsi de suite, sachant que l'enveloppe annoncée était « anormalement » basse. Certes, nous nous serrons la ceinture en Creuse, si je puis dire, et nos services n'ont eu aucune consigne de sous-estimation de quoi que ce soit. Ils ont fait état, notamment en termes de temps passé, de ce qu'il en était. Jusqu'à la dernière visioconférence, il a fallu défendre cette enveloppe et nous battre pour ne pas concéder un euro de plus puisque le montant que nous avancions était le montant réel.

Il en a été ainsi, comme sur d'autres points. Vous le savez, le transfert de la compétence concerne l'organisation des circuits scolaires, la passation des marchés – et, bien entendu, le service des Marchés était aussi présent –, mais en aucun cas toute aide au transport qui, disons, ne relève pas de l'organisation elle-même. Nous avons donc bien dit, et il a fallu nous bagarrer sur ce point, que vous voulions continuer à exercer certaines compétences figurant dans la ligne 8 de notre budget dédié aux transports, comme par exemple l'aide au transport des élèves pour aller à la piscine, en voyage, au théâtre, etc. Ces aides ne sont en rien obligatoires et, de surcroît, ne font pas l'objet du transfert.

Si ce point n'a pas été le plus difficile à faire comprendre, en revanche, tel n'a pas été le cas pour ce qui concerne l'aide au transport des élèves internes qui empruntent des transports régionaux. Ce point fera d'ailleurs l'objet d'un avenant. Nous nous sommes engagés à maintenir cette aide, mais il nous faut modifier ladite convention pour quelle ait une dimension plus sociale que transport.

Nous avons bien perçu une volonté de pinailler pour récupérer auprès de nous le plus de moyens possible. En fait, et j'aurais dû commencer par là, la négociation porte sur le transfert des moyens. Vous devez être nombreux à le savoir car c'est souvent le cas en Com-com, le transfert d'une compétence s'accompagne du transfert des moyens correspondants. La CLERCT évalue les moyens alloués à l'organisation des transports dans notre collectivité et ainsi, chaque année, à nous de faire un « chèque » à la Région chargée de l'exercice de cette compétence.

Le montant global arrêté est fixé à 7 282 877 €, montant que, chaque année, nous allons devoir verser, en outre de la quote-part de CVAE que la Région percevra à notre place.

Nous avons essayé d'invoquer un certain nombre de considérations et, notamment, d'envisager, pour ce qui me concerne, une clause de revoyure à la baisse sur certains points encore imprécis. Nous ne savons pas quel sera le résultat de l'élection présidentielle en mai prochain, mais certains candidats annoncent leur intention d'abroger la réforme des rythmes scolaires qui, pour notre collectivité, représente tout de même un surcoût de 750 000 € par an. Par conséquent, si demain, nous transférons 7 282 877 € chaque année à la Région et si, après-demain, ce transport du mercredi n'est plus à assurer, je ne vois pas pourquoi nous continuerions à verser la part correspondante à la Région. En tout cas, cet argument que j'ai avancé n'a pas été entendu. En revanche, il nous a été dit que pourrait être envisagée une clause de revoyure à la hausse, ce qui revient en gros à signer un chèque en blanc. Dans la mesure où la Région décide légitimement de sa politique des transports, nous pourrions éventuellement avoir à abonder pour les surcoûts qu'elle serait susceptible d'engendrer. Dans ce cas-là, il vaut donc mieux effectivement jouer la prudence et n'envisager aucune clause de revoyure.

En tout cas, le tout s'est déroulé dans un climat, je ne dirais pas délétère, mais honnêtement, pas vraiment amical et, surtout, nous n'avons pas perçu une volonté d'aller dans le sens du département de la Creuse et donc des Creusois. Ce fut vraiment un raisonnement purement budgétaire et, comme je le disais précédemment, nous avons ressenti un traitement différencié. En fonction de quels critères ? Je l'ignore !

Je précise qu'en vertu de la loi, le montant des charges liées aux compétences transférées est évalué par défaut sur la moyenne des années 2013 à 2015. S'agissant de tous les points qui ont fait l'objet de blocages et qui ont nécessité un certain nombre de réunions, je vous les ai énoncés.

Quelle sera la situation en termes d'organisation ?

Nous transférons le personnel, à l'exception d'une personne puisque nous conservons le transport des élèves handicapés, ainsi que toutes les missions d'aide au transport pour le déplacement des scolaires. Celle-ci restera « personnel du Département » et les huit autres seront transférées à la Région, mais resteront, en tout cas pour le moment, dans les locaux de la collectivité départementale. Je le rappelle, le transfert est effectif au 1er septembre 2017. La gestion demeurera, en effet, à GUERET en termes de salariés, techniciens et chefs de service attachés à notre collectivité. Ils vont toujours pouvoir travailler aussi en partenariat avec les AO2. La Région n'a rien dit à cet égard et il n'est pas envisagé, de ce que nous en savons, d'arrêter la gestion avec une autorité organisatrice de transport de second rang. En revanche, j'ignore quels seront les élus référents. S'agira-t-il du Vice-président en charge du transport ou sera-t-il envisagé des élus référents en Creuse ? J'avoue n'en avoir aucune idée, ce point faisant partie de ceux qui n'ont pas été abordés et qui, pour l'instant, ne sont pas définis.

Telles sont les précisions que je puis apporter, sans toutefois savoir si j'ai ainsi répondu à toutes les éventuelles interrogations.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je souhaite simplement formuler une remarque.

Lors du Conseil académique de l'Education nationale qui s'est tenu à Limoges début novembre, un mercredi à ESTER Technopole, j'étais la seule représentante du Département, élue, ce que j'ai quelque peu regretté. Il a été débattu de l'offre scolaire, notamment en matière d'ouvertures et de fermetures de sections, ce qui nous concerne dans la Creuse, et il a été question, en effet, du transport, même si le transfert n'était pas alors d'actualité. Le débat a été bref, mais la question du transfert de compétence a été évoquée et j'ai regretté d'être la seule élue du Département présente lors de cette réunion.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – C'était un CDEN ?

Mme PENICAUD. – Une réunion du Conseil académique de l'Education nationale, qui s'est tenue en présence des membres de la Région, en l'occurrence du Vice-président, M. Nembrini.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – D'accord.

Si vous avez des questions à poser, nous pouvons essayer d'y répondre. En tout cas, je le redis, il s'agit aujourd'hui de nous prononcer sur cette convention de délégation transitoire du transport interurbain pour harmoniser la date de transfert effectif des personnels et de la gestion au 1er septembre 2017. Comme je l'ai souligné précédemment, cette convention pourra être amendée sur quelques points, mais de manière peu sensible. D'ailleurs, un projet vous a été transmis et il est également en ligne.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – De nombreux éléments viennent de nous être donnés.

En réponse à la question de M. BAYOL, celle de la perspective très concrète et très matérielle vers laquelle nous nous orientons, il y a le transfert de compétence lui-même et les conditions d'exercice de cette compétence. Le transfert de compétence est dorénavant très clair, s'agissant de la Région. En ce qui concerne les modalités et conditions d'exercice de cette compétence, il faut dire, notamment pour rassurer la communauté éducative au sens très large, que tout va continuer de manière opérationnelle et fonctionnelle à être assuré depuis GUERET. Certes, se posera, comme vous l'avez dit, le problème de savoir quel sera le Vice-président chargé des transports scolaires au niveau de la grande Région.

Pour ma part, la question que je pose est celle de cette relation éventuelle entre la Région et les AO2. Il est vrai qu'au cours de ces dernières années, j'ai presque envie de dire que, malheureusement, les AO2 commençaient à fuir leurs responsabilités et étaient bien

contentes de trouver le Conseil départemental pour les exercer à leur place. Ce sont là, en effet, des situations assez disparates et hétérogènes entre les différents départements. Pouvez-vous nous apporter des précisions en la matière ou nous dire si la position de la Région n'est pas encore arrêtée sur ces relations Région – AO2 ? Il est certain qu'à cet égard, le Département, en tant que collectivité, est un peu hors circuit, si je puis dire.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Oui, complètement.

M. LOZACH. – Cela dit, je faisais partie et je continue à faire partie de ceux qui considèrent que l'échelon départemental est le meilleur échelon concernant les transports scolaires. D'ailleurs, le fait que soit offerte la possibilité de sous-traitance ou de subdélégation de la Région à d'autres niveaux prouve bien que la solution régionale n'est pas aussi évidente que présumé.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission. – Bien sûr !

En réponse à votre question, il n'a pas du tout été question de la position de la Région quant à ces relations avec les AO2, mais je dirais dans un sens comme dans l'autre. Comme je l'indiquais, il n'a pas été question de changer quoi que ce soit. Cela dit, comme vous le souligniez, la gestion en direct prévaut sur notre secteur. Dans la nouvelle configuration, la Région prend la place du Département et gérera donc en direct. Je dirais que, en effet, ce sont déjà nos services qui le font et ils continueront à le faire.

En tout cas, il n'a pas du tout été question que le Département interfère vis-à-vis de la Région lorsqu'il n'y a pas d'AO2. C'est tout ou rien. Ce point n'a pas été du tout envisagé et la Creuse n'est pas le seul département dans ce cas. Tous les départements ont le cas de secteurs sur lesquels il y a des organisateurs secondaires et des secteurs où il y a des gestions en direct. Il est tout à fait prévu que la Région prenne la place des Départements dans cet exercice-là.

Oui, il faut rassurer la communauté éducative et les parents d'élèves, en leur disant que ceux qui seront chargés de gérer ne sont pas des novices et même ne changeront pas, ce qui est donc rassurant. Mais l'élu a tout de même un rôle. Nous avons accordé maintes dérogations, ne s'agissant pas d'appliquer la règle à la lettre en ce qui concerne le transport, en particulier en zone rurale, sachant que ce n'est pas toujours adapté. Disant cela, je ne vous apprends rien. Nous sommes toujours saisis de demandes. Nous les examinons et, ensuite, nous tranchons, mais nous avons toujours été pour plus de souplesse, tout en gardant comme priorités la sécurité et, bien entendu, le budget. Malgré tout, nous avons toujours été dans le sens de plus de souplesse au niveau de ce règlement et nous n'avons aucune assurance que les dérogations seront prorogées. C'est donc bien ce qui vraiment va changer et il est certain que, dans ce cadre, la désignation de l'élu référent sera déterminante.

En revanche, je ne pense pas que les changements interviendront immédiatement, mais il est évident qu'il va y avoir une harmonisation des règlements et, à cet égard, nous ne pouvons pas annoncer que rien ne changera. Ce sera certainement le cas en année N+1,

surtout qu'il s'agit aussi de réaliser des économies, si bien qu'en termes d'organisation, il sera envisagé des mutualisations.

Sur deux points, nous pouvons être méfiants et prudents, s'agissant, en tout cas, d'observer ce qui va se passer : d'une part, au niveau des marchés car s'ils sont passés de Bordeaux, ce peut être au détriment des entreprises locales ; d'autre part, au niveau de certains points du règlement, notamment de ce que cela implique en termes de distance entre deux arrêts, la Creuse étant plutôt, à ce titre, parmi les départements à faire preuve le plus de souplesse.

Tels sont les principaux éléments qui, en termes d'organisation, peuvent être impactés par cette réforme, même si, en effet, les services resteront les mêmes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Je tiens juste à ajouter un point.

Au vu des allers et retours entre le Département et la Région, des difficultés liées à la mise en place et, surtout, de l'objet en toile de fond, c'est-à-dire la mutualisation, nous pouvons nous poser la question de savoir quel a été vraiment l'objectif au travers de cette prise de compétence « basculée » sur la Région.

S'agissant précisément de la mutualisation, force est de constater que nous sommes actuellement plutôt dans le brouillard et je serais tenté de dire que, malheureusement, l'avenir n'est peut-être pas des meilleurs. Passer des marchés depuis Bordeaux, comme nous l'avons souligné dès le départ, je ne sais pas si c'est bien, mais en tout cas c'est complexe et, de ce point de vue, ce ne sera pas facile.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, ces négociations ont été laborieuses, mais nous avons tenu bon, surtout face à M. Klopfer. Croyez-moi, nous nous en rappellerons pendant un certain temps ! La dernière réunion de la CLERCT s'est déroulée jeudi matin en visioconférence. La prochaine fois, lorsqu'il s'agira de négocier avec la Région, nous inverserons et, pour nous défendre, nous nous adresserons à lui tant il a été efficace pour le Conseil régional ! Les douze départements l'ont bien souligné et vous pourrez le vérifier.

Cette dernière visioconférence se traduisant sous un format de CLERCT nous a permis d'arrêter, comme le disait Mme FAIVRE, un montant correspondant à l'évaluation du coût du transfert, sachant que nous avons négocié point par point.

A ce titre, je tiens, une nouvelle fois, à remercier les services du Pôle Aménagement et Transports, le DGA et ses collaborateurs. Oui, nous avons négocié ligne par ligne et joué, me semble-t-il, notre rôle d'élus défendant la vision du département de la Creuse. Là où il nous était objecté de mettre en place des aides au transport, nous avons pu répliquer, en expliquant qu'il s'agissait plutôt d'aides aux familles dans le cadre de démarches d'accompagnement social ou d'accompagnement à l'éducation. Bref, nous avons fini par être entendus.

Je veux également vous dire, mais je l'avais déjà souligné, que pour l'instant – je vais aussi rester prudente –, la cellule Transports qui travaillait au sein du PAT, avenue Pierre Leroux, reste en lieu et place, avec l'accord de la Région. Pourquoi ? Le Conseil régional a compris l'intérêt pour ces nouveaux agents d'être en hyper proximité de notre service Routes. Bien évidemment, la proximité garantira, pour le service que la Région souhaitera mettre en place, une adéquation avec des conditions climatiques, d'usage des routes, etc. Ce sont aussi les informations que nous pouvons transmettre en termes de déviations de routes pour travaux. A ce titre, la démarche semble assez logique et cohérente.

Quant à vous dire quel sera l'objet de l'organisation l'année prochaine et les années suivantes, pour ma part, je ne sais pas quelle est la vision du Conseil régional. En tout cas, ce qui l'a motivé globalement, c'est le fait de réaliser une harmonisation, surtout en termes de pratiques et de coûts du transport scolaire aux familles.

Jeudi matin, j'étais heureuse de pouvoir converser avec les élus régionaux de notre département et, tout particulièrement, avec Mme Barat qui a été extrêmement bienveillante, ce qui n'a pas été forcément le cas du Conseil régional qui était plus dans sa posture Région que Département. Mais peu importe ! Nous avons réussi à parvenir à un consensus, si bien que nous pouvons espérer que tout se passe bien. Encore une fois, le fait que nous soyons en proximité avec la nouvelle cellule Transports de la Région, la fluidité des informations devrait être utilisée à bon escient pour les transports.

Sur les modalités et intitulés de la convention transitoire de délégation de compétence Région-Département, pour la période du 1er janvier au 31 août 2017, avez-vous des remarques particulières ?...

Si tel n'est pas le cas, je vous demanderai de m'autoriser à la signer afin de la transmettre au plus vite à M. Rousset et à ses services.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous abordons l'examen des rapports dont la cinquième commission « Développement durable des territoires » a eu à connaître.

GUIDE DES AIDES DEPARTEMENTALES

RAPPORT N°CD2016-12/5/22

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Au regard de la loi NOTRe, nous devons supprimer un certain nombre de dispositifs qui, dans les domaines économique et touristique, étaient intégrés dans le cadre des règlements d'aide.

Figure dans le rapport la liste des dispositifs que le Département n'est plus autorisé à abonder, avec les fiches correspondantes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les départements avaient bien la possibilité d'intervenir encore sur de l'immobilier d'entreprise en cas de convention avec la Région, ou est-ce une erreur de ma part ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour l'instant, il n'en est pas question au sein du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationnalisation, sinon à réaffirmer que ce sont les intercommunalités qui sont compétentes sur ce volet-là. Exception est faite par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine d'intervenir auprès des intercommunalités dans les territoires dits plus fragiles ou nécessitant plus de moyens d'accompagnement dont la Creuse fait partie, ainsi que l'a précisé Alain Rousset lui-même.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Ce sera plus du cas par cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Les intercommunalités priées de grandir, tel était l'objectif voulu par le législateur ! Il a été souhaité des nouveaux EPCI dimensionnés à pouvoir porter un certain nombre de projets et, en particulier, des politiques ambitieuses de développement économique sur leur territoire.

Etant moi-même élue au sein d'une intercommunalité, je me permets de rappeler combien il est important, au moment des fusions et des prises de compétences, de veiller à conserver les moyens d'assurer cette mission de développement économique et d'aménagement du territoire. Attention à ne pas faire des communautés de communes des communautés de services à la population, même si ce peut être un volet intéressant ! Il serait regrettable qu'un projet d'entreprise, avec une déclinaison immobilière ou investissement, ne puisse être financé par l'un des nouveaux EPCI faute de moyens.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à supprimer les règlements d'aides cités en objet du rapport. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

SMIPAC – RETRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2016-12/5/23

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – C'est là aussi l'une des conséquences de la loi NOTRe. La suppression de la clause de compétence générale pour les départements nous conduit à ne plus pouvoir intervenir dans le cadre du SMIPAC. Ce Syndicat était constitué, comme vous le savez, des départements

de la Creuse et de la Haute-Vienne, de trois communautés de communes de chacun de ces deux départements et de trois communes creusoises.

Les deux départements sont donc contraints de se retirer de ce syndicat et ce retrait a un coût, s'agissant, pour notre département, de verser, outre 38 112 € au titre de notre participation financière 2016, 51 812 € représentant une indemnité de retrait définitive.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je tiens à faire part de quelques explications, notamment sur la question des investissements. Le Département pouvait encore intervenir à ce titre, comme par exemple, très concrètement, sur la bretelle d'accès qui est en projet au Parc d'activités de la Croisière. Le département de la Haute-Vienne qui a déjà passé convention avec le SMIPAC n'a pas prévu de restriction, alors que dans le rapport, page 238, il est indiqué que le département de la Creuse n'interviendrait que « pour des opérations réalisées sur le secteur Creuse ». Toutefois, le SMIPAC englobe, géographiquement parlant, les deux départements et je crois que le département de la Haute-Vienne a complètement supprimé cette disposition afin précisément de pouvoir intervenir en termes d'investissement sur le secteur Creuse ou Haute-Vienne.

Je tenais donc à attirer votre attention sur la convention à signer si cette disposition apparaît parce que ce n'est pas ce qui a été prévu dans la convention Haute-Vienne.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Oui, mais nous sommes là, non plus sur une compétence économique, mais sur une compétence « voirie »…

Mme GALBRUN. – D'accord, mais sans doute convient-il de ne pas préciser « secteur Creuse ».

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Je vois difficilement le département de la Creuse intervenir sur de la voirie dans le département de la Haute-Vienne !

Mme GALBRUN. – C'est entendu, mais ce projet de bretelle d'accès concerne à la fois le secteur Creuse et le secteur Haute-Vienne. Je ne sais donc pas s'il est opportun de faire figurer cette mention pour ne pas être « coincé » par la suite dans la réalisation de ce projet. Je pense qu'il conviendrait simplement de vérifier ce qu'il en est avec la convention de la Haute-Vienne pour que ce soit totalement en accord.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que sur un projet de voirie, nous serons tout à fait en capacité, le département de la Haute-Vienne et le département de la Creuse, de nous entendre dans le cadre d'une convention.

Mme GALBRUN. – Oui, mais il ne faudrait pas que dans la convention à signer, cette disposition recouvre une notion de limite.

Mme LA PRESIDENTE. – Le fait de préciser que nous n'interviendrons qu'en Creuse est assez logique. Alors faut-il le préciser ou pas ?

Mme GALBRUN. – C'est la question que je pose !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, que ce soit précisé ou pas, il est évident que nous n'allons pas intervenir sur de la voirie faisant partie du périmètre du département de la Haute-Vienne, et vice versa, bien entendu.

Mme GALBRUN. – Non, mais je vous invite à vérifier ce qu'il en est parce que je crois que le département de la Haute-Vienne va effectivement intervenir dans ce projet de bretelle.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait ! En voilà une bonne nouvelle ! Laissons-le donc faire ! *(Sourires.)*

Mme GALBRUN. – Non, mais il faut se rapprocher, simplement pour que les choses soient plus faciles.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous le savez pour me l'avoir dit l'an dernier, le premier pas pour se rapprocher et faire en sorte que le département de la Haute-Vienne soit toujours bienveillant à l'égard du SMIPAC était de leur régler ce que la Creuse leur devait.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Absolument !

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit tout de même de 116 939 € dont 15 000 € que nous avons déjà versés l'an dernier au titre de la compensation sur la CVAE…

Mme GALBRUN. – Certes, nous pouvons revenir sur le sujet, madame la Présidente…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Un sujet important, à l'origine d'une situation de tension !

Mme GALBRUN… mais vous savez que c'était un problème de décompte qui n'avait pas été effectué…

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais peu importe le problème ! Le fait est que cette affaire traîne depuis 2011 !

Lorsque le Président du SMIPAC nous a reçus, il savait très bien que c'était un élément extrêmement bloquant, à telle enseigne que le département de la Haute-Vienne s'interrogeait sur la poursuite de ses interventions. Sans la loi NOTRe, nous ne serions évidemment pas dans cette proposition aujourd'hui, mais il est un fait que le département de la Haute-Vienne s'interrogeait fortement. Bref, cela semble, en tout cas, tout à fait réglé.

A plusieurs reprises, le Président du SMIPAC a interrogé par courrier la Région puisqu'il lui était possible, du fait du retrait des deux départements en raison de la loi NOTRe, de reprendre participation au sein de ce syndicat. La dernière fois que je l'ai rencontré, il n'avait, semble-t-il, pas de réponse et je le regrette d'autant qu'il s'interroge sur le devenir. Toujours est-il qu'il n'y a pas aujourd'hui de position arrêtée, en tout cas pas de position positive de la part du Conseil régional.

Pour l'année 2016, les deux départements interviennent, paient leur cotisation et ce qu'ils versent au titre de leur retrait va permettre au syndicat au cours de l'année 2017 de négocier avec le Conseil régional, en tout cas je l'espère de tout cœur.

Mme GALBRUN. – Oui, pour 2017 ! Pour 2018, se posera la question de la participation de la Région et à la dernière réunion du comité syndical, nous n'avions toujours pas de réponse.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est cela.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Les relations avec les départements voisins ne sont pas toujours faciles, l'exemple type étant le barreau TGV Poitiers-Limoges.

Mme LA PRESIDENTE. – Surtout avec Limoges !

M. LOZACH. – Le Conseil général de la Haute-Vienne, et pas seulement la mairie de Limoges, avait également une position très nette à l'égard de ce barreau TGV. De même, il

n'a pas été facile de faire entrer la Haute-Vienne dans ce syndicat ni de l'y maintenir non plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LOZACH. – Je me souviens d'ailleurs de l'une de vos interventions dans le cadre de laquelle vous espériez le retour de la Haute-Vienne au sein du syndicat de Vassivière. Où en est-on aujourd'hui ? Les choses ne sont donc pas toujours simples avec les départements voisins.

Par ailleurs, je crois, sans vouloir parler au nom des élus régionaux, que la position de la Région est aujourd'hui clairement arrêtée et c'est une position de principe : le Président Rousset ne veut pas que la Région participe à des structures qui gèrent des zones d'activités économiques, laissant ce domaine à l'échelon intercommunal. Cela veut donc dire que la Région ne viendra pas se substituer aux deux départements qui quittent le SMIPAC. Ce sera alors un syndicat fermé qui va compter trois communautés de communes, point final ! Dans ce contexte, et tel est l'avantage, ce syndicat fermé va pouvoir émarger à la DETR.

Toujours est-il que l'urgence est maintenant cette bretelle, sachant que c'est un débat très ancien. Il faut là se tourner vers l'Etat car cette bretelle lie une zone d'activités avec une route nationale. Dans le cadre du CPER, vous savez très bien qu'aucune route n'a été retenue pour le département de la Creuse puisque la seule route nationale a déjà été intégralement mise à deux fois deux voies. C'est la raison pour laquelle nous avons, les trois parlementaires de la Creuse, rencontré le Préfet de Région, M. Dartout. Dans le plan de financement de cette desserte, le maître d'ouvrage, en l'occurrence le SMIPAC car ce n'est pas l'Etat qui va en assurer la maîtrise d'ouvrage, demandait l'intervention de l'Etat à hauteur de 50 %. Le Préfet de Région nous a donné des assurances quant à ce financement, si possible dans le cadre du FIL, la part territoriale du fonds de soutien à l'investissement local, ce qui libèrera d'autant la DETR pour d'autres projets sur le département de la Creuse. En tout cas, il s'est engagé à un financement à hauteur de 50 % par l'Etat au bénéfice du maître d'ouvrage.

Enfin, et je conclurai là, concernant les transports, il y a un certain nombre d'arguments pour qu'ils soient assumés par une Région ; sinon, il n'y aurait pas eu de transfert. D'une part, il est indiscutable qu'il y a des liens entre le développement économique et les infrastructures de transport. D'autre part, à un moment où l'on ne parle que de multimodalité, avoir une instance unique pour coordonner les TER, TransCreuse, c'est-à-dire les transports réguliers de voyageurs, et les transports scolaires, n'est pas absurde non plus, y compris en termes d'économies.

Il y avait donc aussi des arguments en faveur du transfert à la Région, même si je pense, notamment pour des raisons financières, que les inconvénients l'emportent sur l'avantage.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur LOZACH, d'apporter ces précisions au sujet du CPER. Moi-même, lorsque j'avais été reçu par le Préfet de Région et

le SGAR à la Préfecture de Limoges, à l'époque encore Région Limousin, nous avions justement débattu autour du CPER qui a été signé ensuite à Limoges Technopole par le Président de la République. C'était cette notion d'activités économiques autour du développement du SMIPAC qui motivait en premier lieu ma demande, celle du Conseil départemental de la Creuse : que l'Etat puisse flécher des moyens financiers sur cette desserte essentielle, comme il est rappelé depuis de nombreuses années dans cette enceinte.

Tant mieux si après quelques longs mois, les choses ont été finalement entendues et sont quasiment calées ! C'est une bonne nouvelle. De toute façon, nous suivons ce dossier et le Président du SMIPAC n'hésite pas à me contacter en tant que de besoin ou *via* les Conseillers départementaux de LA SOUTERRAINE, bien évidemment.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à autoriser le département de la Creuse à se retirer du SMIPAC, en application de la loi NOTRe, et à verser à ce Syndicat :
  - la somme de 38 112 € au titre de la participation 2016, somme identique à celle du département de la Haute-Vienne,
  - la somme de 51 812 € représentant une indemnité de retrait définitive calculée au taux de 19 % du capital restant dû au 31 décembre 2015 ;
- à demander à M. le Préfet de la Creuse de prendre l'arrêté correspondant ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)

VERSEMENT AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE DU PRODUIT DE LA FISCALITE ECONOMIQUE DEPARTEMENTALE PERÇU SUR LE PARC DE LA CROISIERE

RAPPORT N°CD2016-12/5/24

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission. – Avec ce rapport, nous sommes dans la continuité du précédent, s'agissant de régler nos « dettes » envers le département de la Haute-Vienne. Selon le dicton bien connu, monsieur LOZACH, « les bons comptes font les bons amis ! » Nos relations avec le département de la Haute-Vienne sont aujourd'hui cordiales. Les deux exécutifs travaillent ensemble et nous entretenons d'excellents rapports, ce qui permet de porter des projets ensemble. Concernant, par exemple, le Laboratoire d'analyses dont parlait M. BAYOL tout à l'heure, c'est un cas concret de rapprochement et de travail en confiance avec le département de la Haute-Vienne.

Etant donné que les entreprises implantées sur le Parc de la Croisière le sont sur le territoire creusois, le département de la Creuse a perçu l'intégralité de la CVAE et de l'IFER. Nous avons donc engrangé l'ensemble des recettes, sans reverser depuis 2011 les 50 % dus au département de la Haute-Vienne.

Pour mettre un terme à cette situation de tension et de crispation entre les deux départements, la Présidente a tout de suite indiqué à son homologue que nous allions régler le montant dû sur la période 2011-2015, soit 116 939 €, et ainsi respecter les engagements pris par l'ancienne majorité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Puisque nous aurons peut-être moins l'occasion de parler du SMIPAC par la suite, je tiens à vous informer de l'avancée des travaux et, notamment, de la réalisation des travaux de terrassement, concernant l'installation du Relais 23. Nous pouvons donc espérer que dans le courant ou à la fin de l'année 2017, cette entreprise d'insertion fonctionnera.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous le rappelez à juste titre, c'est d'autant plus important qu'il s'agit d'une entreprise d'insertion.

Mme GALBRUN. – Une entreprise qui étend son périmètre sur la Haute-Vienne où sont d'ores et déjà installées des bornes de récupération du textile sur lesquelles il est marqué « Relais 23 ».

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous invite donc à donner votre accord sur le versement au profit du département de la Haute-Vienne d'une somme totale de 116 939 € correspondant à la répartition des ressources issues de la fiscalité économique des activités implantées sur le Parc de la Croisière sur la période 2011-2015. Pour cette régularisation, il convient d'inscrire en DM 3 qui vous sera présentée tout à l'heure un crédit complémentaire de 101 939 € puisqu'une somme de 15 000 € a déjà été inscrite au budget primitif 2016.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M. Nicolas SIMONNET nous quitte et donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE LA CREUSE 2017-2021

RAPPORT N°CD2016-12/5/25

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission. – Le Conseil départemental de la Creuse s'est doté d'un premier schéma de gestion des milieux aquatiques sur la période 2010-2014. Un bilan de ces 5 années d'actions

a été établi pour élaborer un nouveau schéma actualisé, pour la période 2017-2021, véritable document stratégique. Ce document précise les orientations majeures à suivre par les collectivités dans le domaine des milieux aquatiques sur 2017-2021. C'est une véritable feuille de route de la politique départementale.

La mise en œuvre de cette feuille de route est réalisée par la cellule ASTER et implique la mobilisation d'une équipe estimée 2,55 ETP, qui se décomposerait ainsi : 1 ETP responsable de ladite cellule, dont 0,5 de cet ETP respectivement pour les missions ASTER et les missions « rivières sauvages » ; 1 ETP de cette même cellule, en complément des missions du premier poste, pour les nouvelles missions liées au schéma ; 0,25 ETP pour la valorisation des données et 0,30 ETP pour des fonctions de secrétariat.

Vous retrouvez dans le rapport les 6 objectifs stratégiques de ce schéma qui se situent dans la continuité des actions déjà engagées. Je n'entre donc pas dans les détails dont vous avez pu prendre connaissance.

Je tiens à formuler le regret que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ne nous ait pas suivi, notamment dans les demandes d'aide que nous avons pu formuler pour des projets s'inscrivant dans le cadre du label « Site rivières sauvages », alors que les autres Agences sur d'autres secteurs géographiques ont participé au financement de certaines actions et même à l'organisation des cérémonies officielles de labellisation.

En revanche, sur l'ensemble des thématiques de ce schéma, l'animation des actions peut être financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. A titre d'indication, l'aide sollicitée auprès de l'Agence s'élève à un peu plus de 62 000 € pour un coût de la cellule ASTER évalué à 91 632 €. Par ailleurs, en dehors du schéma, nous avons formulé une demande pour Le Pic, uniquement dans le cadre du label du fait du contrat territorial milieux aquatiques, afin de bénéficier d'une aide de l'Agence. Nous en attendons la réponse.

J'en profite pour dire que sur ces thématiques des milieux aquatiques, comme c'est le cas également pour l'eau ou l'assainissement, lorsque l'on parle d'ingénierie et d'assistance technique, nous sommes vraiment au cœur du débat. Le Département joue d'ailleurs tout son rôle en termes d'assistance technique. Si l'on se réfère à la ventilation faite dans le cadre de ce schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, ce que nous pourrions, du reste, retrouver dans d'autres exemples, l'appui technique auprès des EPCI, réalisé au sein du Département, représente tout de même, sur une année pleine, 120 jours d'ETP. C'est dire combien le Département est présent en termes d'assistance technique auprès des collectivités ! Il le sera d'autant plus dans d'autres domaines, quand des compétences seront transférées. Dans le cadre des études de transfert, nous aurons tout notre rôle à jouer, toute notre expertise et toute notre compétence à apporter.

Enfin, les services ont réalisé, là aussi, un excellent travail tant pour établir le bilan du précédent schéma que pour élaborer ce nouveau schéma, surtout que les données sont vraiment très techniques et les enjeux essentiels. Se référer à l'eau est un tout. Il n'est pas question de dissocier les milieux aquatiques de l'eau potable et des différents usages. Dans ce domaine aussi, il faut travailler en convergence les uns avec les autres.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous avez bien fait, monsieur GAILLARD, de rappeler l'historique de toutes les actions mises en œuvre par le Département depuis de nombreuses années en matière de gestion des milieux aquatiques. Vous voyez très bien ce à quoi je fais référence… En effet, mon sang n'a fait qu'un tour l'autre jour à l'assemblée générale des canalisateurs lorsqu'une technicienne de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne basée à Poitiers a dit la phrase suivante : « Il est grand temps que les élus commencent à s'occuper de la gestion de l'eau en Creuse. » Cela nous concernait tous d'ailleurs. Je dois dire que ce n'était pas tout à fait conforme à la réalité. Ce n'est pas par hasard si, avec les contrats de rivière et les contrats territoriaux, 90 % du territoire de la Creuse est aujourd'hui couvert. Voilà déjà un certain temps qu'il y a une implication du Conseil départemental, notamment avec cette date de 2009 concernant le schéma départemental de gestion des milieux aquatiques.

M. BAYOL. – Le Président de l'Assemblée des Départements de France a dit que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne jouait pas son rôle d'appui financier à l'égard des collectivités.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission. – S'agissant de l'argument, vous l'avez certainement vérifié avant que nous ne soyons aux affaires puisqu'il était le même. En fait, ce n'est pas sur ce schéma de gestion des milieux aquatiques que cette technicienne de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vous a interpellé, mais par rapport à l'étude d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable. J'observe depuis quasiment deux ans que, chaque fois, l'Agence de l'eau nous objecte et bloque même des financements pour des syndicats d'eau sur des projets structurants nécessitant réellement la réalisation de travaux, au prétexte que le Département ne s'est pas doté, non pas d'un schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, mais d'une étude de schéma départemental sur l'eau potable.

Etant présent à cette assemblée générale, je me souviens très bien vous avoir entendu préciser à cette technicienne qu'il y avait un schéma départemental. En fait, c'était une ébauche de schéma départemental, mais pas un schéma finalisé et, en tout cas, pas un schéma qui correspondait à leur attente. Je ne dirai pas que ces techniciens de l'Agence de l'eau ne sont pas pinailleurs, mais toujours est-il qu'ils se félicitent que, là, nous ayons lancé l'étude de ce schéma départemental de l'eau potable.

Mme LA PRESIDENTE. – Il suffit parfois d'entendre certaines interventions dans le cadre de colloques pour sourciller. Je comprends, monsieur LOZACH, que vous ayez demandé des précisions sur cette intervention peut-être inopinée, en tout cas que vous avez reçue comme telle et c'est bien normal. Les précisions ont été apportées et ce sont celles dont M. GAILLARD vient de faire part.

M. LOZACH. – En guise de complément, cette technicienne nous disait en particulier que l'étude concernant l'alimentation en eau potable n'était pas – tel était son mot – « conclusive ». Mais comment être conclusif dès lors que l'on n'assume pas la compétence ? Nous ne pouvons pas nous substituer aux maires là où il y a un réseau communal ou aux présidents de syndicats intercommunaux là où il y a un réseau intercommunal. Certes, la

situation est différente dans certains départements qui, notamment, se sont dotés de schémas départementaux, mais il était tout de même impossible de se substituer à ceux qui, aujourd'hui, gèrent ces réseaux communaux ou intercommunaux. D'ailleurs, vous savez très bien, et nous commençons à voir les remontées du terrain, que dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert de la compétence eau et assainissement d'ici au 1er janvier 2020 sera certainement, pour les intercommunalités, la plus difficile à mettre en œuvre.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, mais si j'ai bien compris, et mon Vice-président en charge plus au fond de ces questions pourra éventuellement ajuster mes propos, le fait que la Creuse n'ait pas de schéma d'adduction d'eau potable est un élément sur lequel l'Agence de l'eau s'appuie pour ne pas valider certains dossiers. D'après celle-ci, ce sont des dossiers qui sortent par-ci par-là et qui ne sont forcément en cohérence. Sans schéma, nous n'avons pas la possibilité de mettre en place ce qui, semble-t-il, manque à certains endroits, s'agissant pour les syndicats de discuter ensemble afin de trouver une solution qui serait peut-être plus dimensionnée, plus adéquate et même parfois, si j'ai bien compris, moins onéreuse.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission. – En fait, parmi les sujets sur lesquels nous devons tous nous retrouver, celui-ci en est un car il est vraiment d'intérêt général et je crois que tout le monde en est d'accord.

Le lancement de cette étude de schéma départemental pour l'eau potable arrive à point nommé, si je puis dire, puisque nous sommes dans le cadre de la loi NOTRe et de la prochaine prise de compétence par les EPCI, même si certains syndicats la conservent. Ce ne sera pas simple, en effet, et il ne faudra pas que les collectivités qui prendront cette compétence ne commencent à travailler sur le sujet qu'en 2019. Ce sera alors trop tard !

Le Département a là un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement et, dans le cadre de ce schéma, dans les études de transfert pour favoriser cette prise de compétence par les EPCI. Il est clair que rien ne se fera d'un coup de baguette magique, ni pour nous, ni d'ailleurs au titre de l'assainissement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS. – En guise de complément, je tiens aussi à faire référence à la sécurisation des réseaux, comme nous avons pu le constater en période très tendue l'été dernier. Nous n'avons pas non plus de schéma départemental de sécurisation des réseaux et la mutualisation des moyens fait défaut. Il est donc important d'avoir une vision globale, surtout dans la perspective de cette prise de compétence par les intercommunalités au 1er janvier 2020, qui va représenter un sacré travail.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur BAYOL, sans dire que je vous ai « piqué » votre idée, je m'en suis servie lors d'une discussion avec des communes membres d'un syndicat d'eau. Je leur ai fait part de cette piste de réflexion émise au Conseil départemental en octobre, visant à imaginer, au lieu de procéder à un transfert d'une commune ou d'un syndicat vers une

communauté de communes ou la communauté d'agglomération, un regroupement à l'échelle départementale. Croyez-moi, je n'ai pas recueilli, en émettant et testant cette idée, un assentiment certain, ni même un certain assentiment, c'est le moins que l'on puisse dire !

M. BAYOL. – Ce n'est pas du tout dans ce sens-là que je m'étais exprimé, à moins que je ne me sois peut-être mal exprimé. J'ai parlé, sans avancer l'idée d'un regroupement départemental, de fédérer les projets locaux de toutes les intercos quand elles seraient finalisées, afin de récupérer des subventions, de prendre en compte les secteurs confrontés à des problèmes de réseaux, lesquels n'ont pas fait l'objet de travaux depuis 50 ans, et d'essayer d'avoir une approche sur le coût au mètre cube afin d'éviter les disparités de prix pour les usagers.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'avions pas compris votre intervention dans ce sens, mais c'est aussi une idée à creuser.

M. MORANÇAIS. – Ce domaine de l'eau est un sujet excessivement sensible.

Mme LA PRESIDENTE. – Très sensible, en effet.

En tout cas, pour l'anecdote, je lisais avec bonheur que l'on ne se trompe pas en parlant de la réorganisation/fusion du Pôle Développement. Dans le rapport en question, il était précisé que le Département a bien, en effet, un rôle d'appui, notamment en termes d'ingénierie, que nous devions nous montrer exemplaires et que la transversalité pourrait se matérialiser par un rapprochement des services en charge de l'eau, de la biodiversité et des routes. Monsieur le Directeur général des services, c'est bien ainsi que nous procédons dans l'organigramme cible et merci de travailler encore davantage en transversalité dont nous en savons tout l'intérêt, mais c'est rappelé dans ce document et c'est important.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le projet de Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques 2017-2021 et à m'autoriser à communiquer ce nouveau schéma aux partenaires et collectivités compétentes, ainsi qu'à diffuser la note de synthèse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Une nouvelle fois, je tiens à saluer ceux qui ont travaillé à cette réalisation.

Mes chers collègues, nous en revenons aux rapports relevant de la première commission.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2016-12/1/26

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Mes chers collègues, le montant de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d'ordre budgétaires en dépenses et en recettes, ressort à 89 414 € dont 5 400 € en investissement et 84 014 € en fonctionnement.

Le détail des principaux ajustements et inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport.

Il est également présenté la décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, qui retrace des virements entre lignes budgétaires, sachant que les lignes de personnel concernant les contractuels affectés au secteur microbiologique des eaux pendant la période estivale nécessitent une régularisation à hauteur de 7 700 €. Par ailleurs, il nous est proposé de fixer, à compter du 1er janvier 2017, l'évolution des tarifs des analyses du Laboratoire départemental à 2 % sur l'ensemble du catalogue.

Il est à préciser que des ajustements de crédits concernant les frais de personnel sont prévus sur l'ensemble des fonctions 0 à 9.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Hier, en commission des finances, j'ai demandé un complément d'information sur les 50 000 € inscrits au titre de la subvention déchets ménagers. A quoi correspond ce montant ?

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Ce montant correspond à des sommes que nous devons à trois syndicats, soit 43 116 € au SIVOM d'AUZANCES, 5 463 € au SIVOM de LA COURTINE et 4 222 € à Evolis. L'addition de ces sommes n'est pas tout à fait égale à 50 000 €, mais étant donné que nous avions des reliquats, il s'agit, sur ces 50 000 €, d'un montant de l'ordre de 40 000 € pour le SIVOM d'AUZANCES, de 5 000 € pour le SIVOM de LA COURTINE et de 5 000 € pour Evolis.

M. LEGER. – D'accord, et merci de ces précisions.

Ma seconde question concerne la dépense de 13 300 € inscrite en investissement, dans le cadre des équipements non départementaux, chapitre 913 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs ». Dans le fascicule consacré au projet de DM3 de l'exercice 2016, nous retrouvons cette somme dans la colonne « Musées », sans savoir précisément à quoi elle correspond.

M. SAUTY, Président de la première commission, Rapporteur. – Je n'ai pas le détail sous les yeux, mais Mme LOUIS pourra peut-être nous renseigner.

M. LEGER. – Ce n'est nullement une question piège. J'aimerais juste comprendre à quoi cette somme correspond.

Mme LOUIS, Directrice des Finances. – Il s'agit d'une subvention en faveur de la Cité internationale de la tapisserie, explicitée à la page 268 du rapport.

M. LEGER. – C'est ainsi entendu et je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour présenter une requête dont j'ai fait part lors de la réunion de la troisième commission.

A la page 268 du rapport, dans le cadre de la fonction 3 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs » et au titre de l'investissement, vous écrivez, au sujet des études, que « dans l'attente des orientations concernant l'aménagement des locaux vacants au Centre culturel Jean Lurçat, le crédit d'études prévu sur cet exercice est réaffecté. » Je sais, d'après les informations que j'ai eues, que vous avez l'idée d'installer dans ces locaux le Musée départemental de la Résistance. J'ai appris tout à fait incidemment, étant membre de l'Association des Amis du Musée de la Résistance, que vous organisez une réunion prévue lundi matin, c'est-à-dire le 19 décembre, avec l'association qui porte également ce projet, ainsi que le bureau d'études que nous avions mandaté pour travailler sur le projet et qui avait d'ailleurs rendu ses conclusions.

Je voulais vous demander si le groupe d'opposition pouvait être associé à cette réunion, si vous en étiez d'accord. Je vous indique d'emblée que ce n'est pas pour moi personnellement puisqu'il est prévu ce lundi matin, quasiment à la même heure, une réunion de la Commission d'appel d'offres dont je fais partie et à laquelle j'assisterai. En revanche, j'ai demandé à Mme PALLIER qui, habitant les environs d'AUBUSSON, est sur place si elle était éventuellement disponible, laquelle peut, si vous en étiez d'accord, assister à cette réunion. C'est simplement pour que nous soyons informés de façon très précise de l'éventualité de la réalisation de ce projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur AVIZOU, je vous confirme que nous avons, en effet, une réunion de travail, disons une rencontre au Centre culturel Jean Lurçat lundi matin, le tout étant piloté par M. MANVILLE. Nous avons reçu voilà quelques mois, en tout cas avant l'été, M. JEAN que je revois régulièrement, et c'est un sujet que nous ne manquons pas d'évoquer à de nombreuses reprises.

Le 20 octobre, je vous aurais répondu par l'affirmative, et ce de grand cœur. J'aurais encore tendance à vous dire oui spontanément, mais honnêtement, je suis hésitante, me demandant quel est l'objectif : serait-ce encore une fois pour éponger des critiques sur la façon dont nous envisageons ce dossier et souhaitons le mener ? Bref, vous voyez ce que je veux dire… Vous me dites vouloir être informés de la suite qui pourrait être réservée à ce projet, mais si c'est pour ensuite renvoyer des informations contradictoires, permettez-moi de me méfier après ce que j'ai lu le 21 octobre ! Désolée de vous l'avouer, mais je suis vraiment dans une posture de méfiance, ce qui n'était pas du tout le cas voilà encore

quelques semaines. Etant réellement perplexe, je réfléchis jusqu'à la fin de la séance et je vous dirai alors ce qu'il en est.

Je sais, monsieur AVIZOU, que vous êtes tout à fait de bon sens et très amical, mais vous avez aussi apposé votre nom sur ce fameux tract. Comme je le disais précédemment à M. LEGER, je me demande au fond si c'est vous tous qui avez rédigé ce tract, mais, disant cela, n'est-ce pas encore de l'indulgence de ma part, voire carrément de naïveté ?

Mme PALLIER, je vous réponds tout à l'heure avant la fin de la séance, en vous remerciant de votre patience.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Si je puis me permettre, au sujet de ces locaux nouvellement vacants, je tiens à préciser qu'il existe sur le collège d'AUBUSSON une classe à horaires aménagés théâtre. Cette pratique théâtrale nécessite des locaux qui doivent être mis à disposition par le Conseil départemental, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette démarche aurait pu être une piste d'utilisation de ces locaux laissés vacants, situés, qui plus est, à proximité de la Scène Nationale et donc avec une cohérence géographique.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et c'est aussi la question des classes à horaires aménagés musique. Le Directeur du Conservatoire et le Président du syndicat mixte m'ont également sollicitée depuis un moment pour m'alerter sur les locaux qui, certes, ont le mérite d'exister, mais qui sont assez inadaptés pour la pratique de la musique. Une classe à horaires aménagés musique existe d'ailleurs aussi au collège d'AUBUSSON. C'est donc là aussi une réflexion. De même, je ne sais pas si le nouveau Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud a reçu mon courrier au sujet des locaux occupés par la bibliothèque sans droit ni titre. Bref, nous devons voir toutes ces questions, mais comme le rappelle M. AVIZOU, j'avais promis aux membres de l'Association des Amis du Musée de la Résistance – et je tiens parole – de nous rencontrer dans ces espaces du Centre culturel Jean Lurçat. Du reste, il est probable que je leur donne priorité si leur projet semble pouvoir s'aménager dans ces locaux.

Personne ne demande plus la parole ?...

En ce qui concerne le budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, je mets aux voix les propositions de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016, telles que présentées dans le rapport. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Je vous invite maintenant à procéder au vote de la décision modificative n°3 de l'exercice 2016 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
90 - Equipements départementaux				

Chapitre 900 : Services généraux	10 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	- 5 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 15 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions* **Cf. Précisions**	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 28 368 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 40 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
91 – Equipements non départementaux				
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	13 300 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	10 200 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	- 7 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	50 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 919 : Développement	- 23 200 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
92 – Opérations non ventilées				
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	40 468 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	5 400 €	*Adopté à l'unanimité*
TOTAL	**5 400 €**		**5 400 €**	

90 – Equipements départementaux
Chapitre 903 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs »
Inscription de - 15 000 € en dépenses

M. LEGER. – Nous nous abstenons sur ce retrait de 15 000 € en dépenses puisque, concernant ce Centre de Saint-Palais, nous sommes quelque peu inquiets pour la suite.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien entendu, n'hésitez pas à intervenir si vous avez besoin de réponses à vos questions ou à vos inquiétudes.

M. FOULON. – Inquiets de quoi ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Pour faire suite à la remarque de M. LEGER, je tiens à préciser que nous avons rencontré voilà pas très longtemps le directeur de la colonie et j'ai vu également M. PALLEAUX, Secrétaire général de la FOL 23, avec lequel j'ai rendez-vous en début d'année.

Concernant ce centre de Saint-Palais, la problématique est toujours la même, s'agissant de cette histoire de bail emphytéotique qui va dicter la suite de cet établissement. Ce bail emphytéotique ne parvenant à son terme que le 31 décembre 2017, il reste toute une année pour envisager de lancer des études. La structure qui hébergeait l'ex-foyer creusois ne sera bientôt plus sur place, si bien que nous pourrons alors peut-être tous ensemble, avec la FOL et les propriétaires, analyser le devenir de ce centre de vacances.

Il est certain que cette colonie fonctionne moyennement puisqu'elle ne peut plus recevoir d'écoles maternelles, sujet dont nous avons déjà parlé, mais en contrepartie y sont organisés beaucoup de stages de formation. Le directeur est d'ailleurs globalement satisfait de son chiffre d'affaires puisqu'il parvient, malgré tout, à remplir pleinement la structure.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, sachant que cette affaire de bail emphytéotique nous bloque encore pour la suite.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons aussi rencontré fin octobre les élus de Saint-Palais qui, précisément, travaillent sur leur PLU. Ce fut un échange enrichissant, notamment sur des perspectives qui, localement, nous permettraient peut-être de trouver des financements pour un nouveau projet de ce centre, en termes de dimensionnement, de remise aux normes, etc.

Ces précisions vous conviennent-elles, monsieur LEGER ?

M. LEGER. – Oui, en effet, et je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur cette DM3, je vous invite maintenant à vous prononcer sur la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
93 - Services individualisés				
Chapitre 930 : Services généraux	- 18 700 €	*Adopté à l'unanimité*	- 10 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 932 : Enseignement	- 700 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	23 942 €	*Adopté à l'unanimité*	12 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	8 350 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors RSA)	516 230 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 935-5 : APA	- 438 000 €	*Adopté à l'unanimité*	22 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions* **Cf. Précision**
Chapitre 935-6 : RSA	4 650 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 211 201 €	*Adopté à l'unanimité*	15 935 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	2 208 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre* **Cf. Précision**	-	
Chapitre 938 : Transports	4 200 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	33 068 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
94 – Services communs non ventilés				
Chapitre 940 : Impositions directes	101 939 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 945 : Provisions	52 628 €	*Adopté à l'unanimité*	3 611 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	5 400 €	*Adopté à l'unanimité*	40 468 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*
TOTAL	**84 014 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**84 014 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*

TOTAL GENERAL	**89 414 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre*	**89 414 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*

93 – Services individualisés
Chapitre 935-5 : APA
Inscription de 22 000 € en recettes

M. LEGER. – Nous nous abstenons du fait qu'est concernée l'étude contre laquelle nous nous étions exprimés la dernière fois.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

———

93 – Services individualisés
Chapitre 937 : Aménagement et environnement
Inscription de 2 208 € en dépenses

M. LEGER. – Nous nous étions exprimés en Commission permanente sur le fait que c'était mal récompensé l'Etablissement Public Loire du travail réalisé avec nous, en particulier sur Chambonchard ; d'où notre vote contre.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

———

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la suite des propositions et, tout d'abord, à celle sur laquelle M. LEGER s'est précisément exprimé à l'instant.

Je mets aux voix la proposition visant à affecter à l'Etablissement Public Loire un montant de 2 208 € correspondant à la participation statutaire du Département. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à allouer à la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé une subvention de fonctionnement de 8 250 € au titre de la communication. *(Adoptée par 29 voix pour – M. LOZACH n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'attribuer à la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé une aide d'un montant de 13 300 € en investissement pour la création d'un pôle actif de conservation. *(Adoptée par 29 voix pour – M. LOZACH n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition visant à affecter à l'association LAINAMAC une subvention de 6 877,86 €.

M. LOZACH. – Me permettez-vous de formuler une remarque à ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Bien entendu, je vous en prie.

M. LOZACH. – Vous avez été sollicitée par l'association LAINAMAC pour attribuer cette subvention que, pour ma part, honnêtement, j'aurais bien laissé à la Région. Nous sommes là en plein cœur de la compétence de développement économique de la Région. Vous l'affectez, tant mieux, mais le projet s'inscrivant dans la démarche de certification « Indication géographique », le projet relève, me semble-t-il, de la compétence économique de la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Réflexion faite, c'est vrai. J'ai assisté à la réunion dans le cadre de laquelle a été présenté le plan de financement et je n'ai pas eu ce réflexe. Compte tenu de l'importance du dossier et de cette démarche de certification « Indication géographique » dont vous m'aviez convaincue, je ne me suis pas posé la question. Par ailleurs, les délais pour

pouvoir déposer le dossier étant ce qu'ils sont, j'ai répondu positivement à ce cofinancement du Département.

Je mets donc aux voix la proposition visant à affecter à l'association LAINAMAC une subvention de 6 877,86 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à appliquer une augmentation générale de 2 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire à compter du 1er janvier 2017. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Quittant la séance, M. Eric JEANSANNETAS donne pouvoir à Mme Pauline CAZIER.

L'ordre du jour appelle le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

RAPPORT N°CD2016-12/1.27

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons évoquer ces orientations budgétaires, sur lesquelles vous êtes invités à débattre, en trois grands chapitres : les moyens financiers de la collectivité départementale en 2017, les politiques départementales et leurs incidences financières en 2017 et une nouvelle organisation mise en place pas à pas.

Quels seront les moyens financiers de la collectivité départementale en 2017 ?

Ce premier chapitre recouvre cinq volets : les recettes de l'Etat, les recettes locales et la fiscalité, la gestion de la dette et notre capacité d'emprunt, notre capacité d'autofinancement ou épargne brute, les recettes d'investissement.

Concernant les recettes de l'Etat, rien de bien nouveau ou surprenant n'est à souligner. Certes, les collectivités départementales auraient apprécié de bénéficier de la décision du Président de la République annoncée, comme vous le rappeliez ce matin, monsieur LOZACH, lors du Congrès des maires de France. Mais la baisse de la DGF est maintenue dans sa globalité en 2017 pour les départements, s'agissant d'une diminution des concours financiers de l'Etat de 1,9 M€. Figure dans le document un tableau récapitulatif de l'évolution de la baisse de la DGF de 2012 à 2017. Aucun imprévu n'est à relever, sinon un constat, celui d'un prélèvement de 6,5 M€ en 4 ans.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, un point nous a interpellés à la suite de l'adoption d'un amendement : la baisse, d'une part, de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et, d'autre part, de la dotation des allocations compensatrices. Ce point est encore en discussion dans les débats entre le Sénat et l'Assemblée nationale, mais gardons une lueur d'espoir !

Parmi les autres recettes, il convient de mentionner la taxe départementale de publicité foncière au droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles. C'est là une vraie et bonne nouvelle en termes de prévisions budgétaires puisque le marché de l'immobilier,

même en Creuse, s'est plutôt mieux porté. Nous sommes donc heureux de pouvoir annoncer que le montant perçu au titre des DMTO devrait être en 2017 quelque peu supérieur à celui estimé dans nos prévisions 2016.

Il s'agit également de mentionner la taxe d'aménagement dont le produit encaissé pour 2016 avoisinerait 1,3 M€, ainsi que la taxe sur l'électricité dont la recette 2016 devrait fluctuer entre 1,4 M€ et 1,5 M€.

Au titre de la fiscalité transférée par l'Etat, nous retrouvons la TSCA et la TICPE qui devrait représenter respectivement un montant de l'ordre de 22,4 M€ et de 10,7 M€. Quant à la CVAE, le produit s'élève à 6,453 M€ pour l'exercice 2016 et sera diminué de moitié en 2017, avec un montant estimé de 3 081 655 €. Telle est l'incidence de la nouvelle répartition entre le Département et la Région suite au transfert de compétence à compter du 1er septembre des transports scolaires, sachant que le reste fait partie des calculs que nous avons travaillés avec la Région dans le cadre de la convention provisoire que nous avons votée tout à l'heure.

Les fonds de péréquation sont celui des DMTO dont le fonds 2016 a été notifié à hauteur de 4 844 192 € et celui de la CVAE fixé en 2016 à 480 387 €, contre 878 000 € en 2015, avec l'intégration exceptionnelle de ces fameux 390 000 €. Il est toutefois à signaler qu'en 2017, le transfert de la moitié, mais qui correspond finalement à un quart du montant global, de la part départementale de la CVAE vers le bloc régional devrait, de fait, amoindrir le volume financier du fonds de péréquation.

Concernant les fonds de financement des aides sociales et AIS, nous en parlerons tout à l'heure en évoquant le chapitre de la cohésion sociale.

Quant au fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté, nous savons qu'il est de 200 M€ pour 42 départements, mais il n'a été procédé à aucune notification à ce jour et aucune somme n'est encore annoncée. Les critères et les modalités ayant été énoncés, nous avons procédé à nos calculs en interne, en espérant nous être trompés et pouvoir en bénéficier.

Concernant le FCTVA sur les dépenses d'entretien, voirie et bâtiments, mesure nouvelle mise en place en 2016, son montant s'établirait à 150 000 € en 2017, du fait que nous faisons peu appel à des entreprises externes et que nous essayons de faire travailler nos services sur un certain nombre de projets d'entretien.

J'en viens aux recettes locales et à la fiscalité.

Des informations vous sont données sur l'évolution du taux de foncier bâti à la fois en Nouvelle-Aquitaine et dans les départements de la même strate démographique que la Creuse. Il est à constater que peu d'entre eux ont pu résister jusqu'à présent à l'augmentation de la pression fiscale. En tout cas, pour 2017, ce serait un montant attendu de 25,675 M€, sachant qu'il est annoncé dans le projet de loi de finances une revalorisation des bases de 0,4 %.

En ce qui concerne la gestion de la dette et la capacité d'emprunt, l'encours de dette par habitant en Creuse est de 761 € au 1er janvier 2016 et sera de 769 € au 1er janvier 2017. Il convient de souligner que grâce à des taux d'intérêt très bas, le souhait étant bien

entendu que cela dure tant pour les collectivités que pour les ménages, du reste, l'évolution de l'encours de dette est contenue, comme en témoignent les chiffres figurant dans le document. Ainsi, notre encours de dette au 1er janvier 2017 n'augmentera que de 1 % comparé à celui du 1er janvier 2016.

En revanche, notre capacité de désendettement n'a guère diminué. Par conséquent, l'analyse financière des organismes bancaires et leur réaction face à la situation nous ont empêchés de pouvoir emprunter les 14,2 M€, volume que nous avions dimensionné dans notre budget pour réaliser des investissements, que ce soit pour le Département ou des tiers.

Concernant la capacité d'autofinancement ou l'épargne brute, un certain nombre d'explications vous sont rappelés et une comparaison avec les départements de la même strate vous est présentée dans le document.

Les recettes d'investissement dépendent essentiellement de dotations, en l'occurrence la DGE et la DDEC, dont le montant n'évolue pas depuis plusieurs années, d'une part de FCTVA dimensionnée par le montant des investissements passés, de subventions diverses dont la collectivité peut bénéficier en mettant en place certains projets, comme ceux évoqués ce matin dans le cadre de TEPCV, du produit des amendes radars, ainsi que de la reprise par la Région Nouvelle-Aquitaine de la convention Région Limousin pour des aménagements routiers. Il s'agit de la poursuite des engagements vis-à-vis des opérations de « La Clide » et de « La Seiglière ».

A ce sujet, j'ai d'ailleurs reçu ce matin une lettre du Président Rousset qui me confirme qu'en Commission permanente du mois de novembre, la convention a été renouvelée. J'en rappelle brièvement les conditions : des Conseillers régionaux désignés par le Président Rousset seront chargés de suivre les travaux, sachant que nous disposons de trois ans pour les réaliser. Il est signifié que c'est à titre tout à fait exceptionnel et qu'il n'est pas question pour la Région, en tout cas aujourd'hui, mais je ne sais pas ce qu'il en sera dans deux ou trois ans, d'intervenir financièrement sur le moindre projet routier dans aucun des départements de la Nouvelle-Aquitaine. En le remerciant de maintenir cet engagement, je n'ai pas manqué, à l'occasion d'échanges à trois reprises avec le Président Rousset, de lui rappeler que les investissements sur les projets mobilité, qui seront réalisés par la Région dans d'autres départements, ne seront pas de même hauteur et de même envergure en Creuse. Monsieur FOULON, je ne suis pas certaine qu'il soit prévu un projet de développement ou de transformation de l'aérodrome de Lépaud en aéroport creusois ! *(Sourires.)* Sur le réseau ferroviaire, nous sommes tous vigilants sur ce qui va pouvoir se mettre en place. Je pense, bien entendu, à la ligne Bordeaux-Genève et donc Bordeaux-Guéret, Bordeaux-Montluçon. Tous ces sujets vont se dérouler également dans les semaines à venir avec la construction du schéma des transports et de la mobilité de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de laquelle les départements seront concertés.

Sur ce premier chapitre consacré aux moyens financiers de la collectivité départementale en 2017, le débat est ouvert.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Une question pratique suite à ce que vous venez de dire, en parlant du geste du Président Rousset : du coup, quand commençons-nous les travaux de « La Seiglière » ?

Mme LA PRESIDENTE. – Dans une période censée ne pas déranger les grenouilles ! *(Exclamations de plusieurs Conseillers départementaux.)*

M. LEGER. – Oui, mais encore ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – D'abord, je me doutais bien que le sujet serait évoqué, l'inverse eût été exceptionnel !

Nous avons su, et M. LOZACH y a fait référence, que la Région allait délibérer et avait délibéré sur une convention, mais nous ne l'avons reçue officiellement qu'hier. Le Conseil régional a, en effet, délibéré le 21 novembre, mais le courrier que nous avons reçu hier est daté du 14 décembre. Ce courrier assorti de la convention officielle qui nous a donc bien été transmise confirme que la Région va participer à la hauteur prévue selon le type de travaux, c'est-à-dire 30 % ou 50 %, pour l'aménagement de « La Seiglière » avec le carrefour et « La Clide ». C'est tout !

M. LEGER. – Il faudra remercier ceux qui sont intervenus pour qu'il en soit ainsi, notamment les services.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Je me souviens que vous étiez intervenu par rapport à notre inquiétude quant à la poursuite et la reprise de cette convention, en disant qu'aucune raison ne justifiait cette inquiétude. Nous, nous avons été prudents et la Présidente elle-même n'a eu de cesse, vu les questions budgétaires, de rester prudente sur le sujet tant que nous n'avions pas de certitude de la part de la Région. Je ne veux pas entrer dans des polémiques, mais vous nous aviez invités à ne pas nous inquiéter et vous dites aujourd'hui que c'est grâce à vous si cette convention Région Limousin est maintenue et reprise par la Région Nouvelle-Aquitaine. Je ne sais si la décision date d'aujourd'hui ou des mois précédents, mais le fait que la continuité soit assurée est bien là l'essentiel.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est grâce à tout le monde, chacun y ayant mis son grain de sel, et ce qui a compté le plus, c'est cet esprit de persuasion.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Quoi qu'il en soit, nous pouvons au moins nous réjouir du fait que cette fois-ci, nous en sommes certains, mais c'est très récent puisque nous n'en avons été informés qu'hier. Nous ne pouvions donc pas décemment en délibérer aujourd'hui et nous voterons cette convention lors de notre prochaine séance, en février, laissant ainsi le temps à nos services de finir de l'examiner.

Pour ce qui est des travaux concernant « La Clide », sachant que les contraintes environnementales ne permettent pas de terrasser en dehors des mois d'août, septembre et octobre, je vous fais part brièvement du rétro-planning : la consultation sera lancée en début d'année, maximum en février ; la notification interviendra au maximum à la fin du mois de mai ; la préparation du chantier aura lieu de juin à mi-juillet ; les dégagements des emprises et les travaux préparatoires interviendront mi-juillet ; le terrassement commencera en août, ainsi que la pose du passage agricole ; la fin sera programmée pour septembre ou octobre selon les travaux qui seront retenus, avec ou sans créneau ; enfin, les chaussées et finitions seront réalisées fin 2017/début 2018.

S'agissant du carrefour de « La Seiglière », nous pourrons envisager une consultation fin 2017 et les travaux, lesquels sont tout de même d'ampleur, doivent impérativement être achevés fin 2019, date du terme de ladite convention. Je précise que pour « La Seiglière », ce ne sont pas les mêmes mois à respecter pour la reproduction des espèces, ne s'agissant pas des mêmes espèces concernées, et il semble que ce soit au printemps.

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà la réponse à votre question, monsieur LEGER ! Vous convient-elle ? *(M. LEGER acquiesce.)*

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En ce qui concerne la taxe sur l'électricité dont la recette 2016 fluctuera entre 1,4 M€ et 1,5 M€, quelle sera votre option pour l'année prochaine ? La reverserez-vous au SDEC ? Si oui, intégralement ou partiellement ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si nous avions la CAF du SDEC, même celle-ci me conviendrait pour le Département ! *(Sourires.)* Nous rencontrerons le syndicat avec plaisir, comme nous l'avions vu d'ailleurs avec M. GAUDIN en début d'année. Nous l'avons compris pour d'autres organismes auxquels le Département versait des subventions, certes de moindre hauteur, ou des aides, au vu du fonds de roulement et de la trésorerie, des structures se portent très bien et le SDEC en fait partie. Nous veillerons à ce qu'il ne soit pas en danger, mais aujourd'hui, le SDEC se porte mieux que le Conseil départemental ! Du reste, M. MAVIGNER le sait, le comprend et il n'a pas été très surpris lorsque nous en avions discuté avec lui. Il savait que nous en passerions par là. Par ailleurs, ce n'est pas ce qui nous empêche de bien travailler avec le SDEC, au contraire puisque c'est avec lui que nous œuvrons pour le déploiement des véhicules électriques.

En outre, les besoins du SDEC sont différents de ce qu'ils étaient voilà quelques années lorsque s'étaient produites ces énormes tempêtes avec toutes ces chutes d'arbres. L'essentiel des projets du SDEC était alors l'enfouissement des lignes moyenne tension. Ayant largement travaillé dans ce domaine, le SDEC est plutôt aujourd'hui axé sur le développement des énergies renouvelables en raison d'une activité moindre sur le volet purement des réseaux électriques.

En tout cas, si le SDEC n'a pas besoin de « sous », nous les garderons ! *(Sourires.)*

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans votre document, vous actez une perte de CVAE qui est indiscutable compte tenu de la loi NOTRe et du transfert de la compétence « économie » à la Région. Vous avez chiffré quasiment à l'euro près la perte annoncée de la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle, bien que rien ne soit encore fixé définitivement, comme vous l'a confirmé le Sénateur. Mais êtes-vous capable de nous dire aujourd'hui ce que le Département va économiser en ayant plus la compétence économique ?

Dans ce document, vous chiffrez tout ce que vous allez perdre, notamment au titre de la CVAE, mais serez-vous en mesure de nous dire bientôt, non pas ce que vous gagnerez, mais ce que dépenserez en moins du fait de la loi NOTRe ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, mais nous regarderons ce qu'il en sera.

M. LEGER. – D'accord, mais vous nous le direz ?

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà !

La perte de CVAE sera une perte de recettes de fonctionnement. En toile de fond, et c'est tout l'objet de la négociation que vous a expliquée Mme FAIVRE, il y a un transfert de la dépense « transports ». Le montant de 50 % de la CVAE était fixé et l'enjeu a été de travailler sur l'enveloppe globale et donc sur le montant de la compensation puisque la part de CVAE transférée par le Département était de moins de la moitié du besoin de recettes à transférer.

M. LEGER. – Mais la suppression de toutes les aides sur laquelle nous nous sommes prononcés tout à l'heure dans le cadre de la modification du guide des aides départementales sera autant d'économies.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LEGER. – J'imagine qu'elles sont faciles à chiffrer à partir de l'année que nous venons là de connaître.

Mme LA PRESIDENTE. – Nombre d'entre elles relèvent du volet investissement.

M. LEGER. – Tout à fait.

J'en viens à ma deuxième question. Demain, vous aurez une part du fonds d'urgence calculé à partir de trois parts. Pourrez-vous nous dire si le fait d'avoir enlevé un douzième du paiement du RSA va nous faire perdre partiellement ou intégralement la part de ce fonds d'urgence calculé sur le montant des attributions de solidarité par rapport au nombre d'habitants ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous verrons ce qu'il en sera, à quelle part nous émargerons dès que nous serons saisis de la notification, mais, comme me le rappelle M. le Directeur général des services, le fonds serait calculé sur le compte administratif 2015.

M. LEGER. – D'accord. Ce sera donc encore plus simple d'avoir la réponse rapidement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous attendons la notification précise et nous saurons alors, en fonction des trois parts, à quoi nous serons éligibles ou pas. Aujourd'hui, je ne dispose que d'un calcul effectué par nos services.

M. LEGER. – Puisque nous n'avons payé que sur onze mois le RSA sur le compte administratif 2015, il ne faudrait pas que cela vienne réduire, voire supprimer la deuxième part du fonds d'urgence calculé sur cet élément. Sans doute ne le savez-vous pas aujourd'hui et je vous en fais grâce, mais vous nous le calculerez.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, vous expliquez – et ne serait-ce pas le comble ?... – qu'il eût été prudent d'envoyer l'année dernière mandat à payer une somme de 1,3 M€ sans même disposer du financement correspondant. Ou alors eût-il fallu d'emblée envisager de la pression fiscale correspondant à ce montant de 1,3 M€ pour pouvoir honorer les douze mois de RSA, imaginant par anticipation les dispositions prévues dans la loi de finances 2017 ? Exercice quelque peu compliqué, vous le reconnaîtrez !

M. LEGER. – Non, mais la question que nous posons est de savoir si vous n'auriez pas été dans l'obligation d'inscrire une dépense de douze mois et non pas de onze mois. C'est la raison pour laquelle je vous parlais ce matin de la Chambre régionale des Comptes. Je ne sais pas si la façon dont vous avez procédé était véritablement légale.

Mme LA PRESIDENTE. – Probablement que non ! Quoi qu'il en soit, puisque vous m'en parlez, il y a irrégularité à ne pas honorer ses engagements. Comme je vous l'ai déjà indiqué, il manquait plus de 1 M€ ; c'était alors le RSA ou les établissements médico-sociaux. Or dans le budget qui nous a été transmis en avril 2015, tout était nickel en ce sens que nous étions censés tout pouvoir payer ! Mais au fil des mois, l'année dernière, les signaux sont passés « au rouge », en particulier sur le montant estimé du RSA dans le budget 2015. Comment alors imaginer procéder en quelques jours, sachant que je me réfère à avril 2015 ?

M. LEGER. – Puisque vous évoquez le sujet, lors de la dernière séance plénière, vous avez voté un taux de reconduction des budgets des établissements médico-sociaux de 0 %. Sachez que si c'était la solution pour vous, il n'en est pas de même pour ces établissements qui, de ce fait, sont contraints d'augmenter leurs prix de journée, augmentation qu'ils répercutent sur les résidents ou parfois sur l'aide sociale du Département. Je ne puis témoigner que pour un EHPAD dont je suis membre du conseil d'administration, l'augmentation pour le résident sera de 2,5 % sur son prix de journée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous avions, bien entendu, étudié l'impact que cette décision pouvait avoir sur les établissements. Nous savions que nombre d'entre eux avaient une certaine réserve et nous avons prévu un fonds d'intervention pour ceux qui seraient en difficulté. Nous avons donc bien anticipé cette situation et fort heureusement, tous les établissements ne sont pas en difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, nous abordons le deuxième chapitre de ces orientations budgétaires : les politiques départementales et leurs incidences financières en 2017.

Il est évoqué les transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe, notamment celle des transports dont nous avons longuement parlé au cours de cette séance et dont les explications figurent dans le document.

Sur le volet « économie », il vous est également fait part d'un certain nombre d'éléments, notamment des participations financières du Département dans le capital de sociétés d'économie mixte : la SEM « Station thermale d'Evaux-les-Bains » et la SEM « Maison du Limousin ». C'est aussi la participation du Département dans le SMIPAC dont nous avons parlé précédemment.

Par ailleurs, je vous soumets dans le document un rappel sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, en évoquant la coopération entre le ou les Départements et la Région.

Concernant le monde agricole, nous sommes encore un peu en suspens. Au cours de l'année 2016, année dite de transition, nous avons encore pu intervenir comme auparavant. Pour 2017, la Région ne s'est pas encore positionnée sur ses intentions. Toujours est-il que nous sommes en discussion autour de ces thématiques-là, étant bien conscients des difficultés du secteur agricole, en particulier de l'élevage dans le Département. Nous pouvons même nous poser la question de savoir si ces difficultés ne sont encore aujourd'hui que conjoncturelles. En tout cas, pour nous, il est simple de pouvoir nous positionner, en utilisant les opportunités que les textes nous offrent.

Concernant l'action qui consisterait à poursuivre l'emploi salarié en agriculture et l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté, c'est un dossier que les Vice-présidents, MM. Nicolas SIMONNET et Patrice MORANÇAIS, travaillent avec nos partenaires, certes la Chambre d'Agriculture, mais aussi la MSA et dans le cadre du dispositif « Agridiff ».

Il convient aussi de se référer à l'action au service des solidarités territoriales au titre de laquelle nous pourrions prendre une part en faveur du développement de la consommation de produits locaux en restauration collective, sujet dont nous parlons depuis longtemps. Je trouve, et j'en parlais d'ailleurs ce matin, que le Département accuse une certaine lenteur dans ce domaine. Sans doute ne sommes-nous pas sous le bon format pour faire en sorte qu'il y ait une montée en puissance de l'utilisation de produits locaux dans les collèges.

En tout cas, nous pourrions continuer l'achat collectif de matériels agricoles et, action plus à la marge, l'organisation de manifestations locales destinées à promouvoir l'agriculture, mais aussi maintenir un soutien en faveur de l'amélioration des structures foncières des exploitations au travers des échanges amiables d'immeubles ruraux.

Concernant le secteur forestier, j'admets que nous ne nous en sommes peut-être pas suffisamment préoccupés. En fait, nous avons surtout tendance à parler de la forêt dans ce département quand les exploitants forestiers dégradent les routes ! Nous veillons avec certaines structures à rendre plus conforme et plus sécurisant le volet routier autour de cette nécessité d'exploitation, s'agissant des bords de routes, voire de leur fermeture ponctuelle, de l'exploitation forestière habituelle ou de broyage de branches pour les plaquettes, etc.

Un zoom vous est également proposé dans le document sur le Laboratoire départemental d'analyses. C'est l'un des sujets que nous avons évoqué dans le cadre de la réponse que nous avions à transmettre à la Chambre régionale des Comptes.

Vous nous demandiez ce matin, monsieur BAYOL, quelles étaient nos perspectives. Je crois que c'est assez bien décrit dans les orientations budgétaires. En tout premier lieu, il nous faut sécuriser juridiquement le fonctionnement de notre laboratoire en discernant les missions d'intérêt général, seules pouvant réglementairement bénéficier d'une dotation de service public au titre de la loi et comme le confirme la Chambre régionale des Comptes, des missions relevant du champ concurrentiel. Ces missions doivent être dissociées ; d'où la mise en place d'une vraie comptabilité analytique qui n'existait pas jusqu'à présent, ce qui a d'ailleurs occasionné quelques petites frayeurs ces derniers temps. A ces missions relevant du champ concurrentiel s'imposent des règles quand nous répondons à des marchés.

C'est également un sujet que vous avez évoqué ce matin, monsieur LEGER. Ma réponse vous convient-elle ou souhaitez-vous poser d'autres questions ?

M. LEGER. – Non, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je poursuis donc.

S'agissant du plan de gestion des déchets, le Département a mis en place une politique de soutien aux investissements des collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets, de prévention des déchets et de mise en place d'actions d'animation et de communication dans ce domaine.

Avec la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent pour la planification des déchets, cette thématique ayant été confiée à l'échelon régional. La Région va d'ailleurs élaborer son Plan régional de prévention et de gestion des déchets. Nous verrons avec les collectivités compétentes ce qu'elles souhaitent mettre en place. Allons-nous poursuivre – pas nous seuls, bien entendu ! – le format « syndicat mixte déchets », continuer d'assurer accompagnement et ingénierie ? Nous verrons la question dans les quelques semaines à venir avec les EPCI ou les syndicats qui seront amenés à conserver la compétence.

J'en viens aux mobilités et, notamment, au dossier auquel nous allons pouvoir donner suite, avec ces aménagements structurants autour de « La Clide » et de « La Seiglière ». Outre cet axe Est-Limousin dont je viens de parler, c'est le plan départemental de covoiturage, la réflexion en cours dans le cadre du TEPCV départemental pour l'acquisition de véhicules électriques et l'installation de bornes de rechargement, sujet que nous avons aussi déjà évoqué, et l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art. Sur ce dernier point, il s'agit de maintenir l'effort souhaitable, s'agissant d'une priorité en termes d'interventions.

En ce qui concerne le plan numérique, c'est la montée en puissance en 2017 du SDAN jalon 1 qui a débuté en cette fin d'année 2016. Nous avons eu de longues et très enrichissantes rencontres ces dernières semaines avec le Conseiller régional chargé spécifiquement du développement du numérique en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le syndicat DORSAL s'est vu proposer d'adhérer à la société publique locale Nouvelle-Aquitaine, sujet sur lequel Mme FAIVRE va nous apporter des précisions.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – En fait, le comité syndical a délibéré en faveur de cette adhésion. Cette société publique locale a pour vocation d'exploiter et de commercialiser le réseau qui sera construit sur l'ancien Limousin, mais aussi sur un certain nombre de départements de la Nouvelle-Aquitaine qui s'étaient déjà rassemblés pour cette mission. DORSAL rejoignant cette SPL, l'exploitation et la commercialisation seront assurées à plus grande échelle. Cela permet, d'abord, à DORSAL de ne pas avoir à monter, seul, une délégation de service public pour confier l'exploitation et la commercialisation du réseau car construire, ce n'est pas pour autant vendre des abonnements aux particuliers et aux entreprises, mais c'est bien construire l'infrastructure, comme dans le ferroviaire ou les réseaux électriques, entre autres exemples. C'est à bien dissocier et cela ne veut pas dire qu'immédiatement, dès que la fibre sera construite, du débit va circuler. Il est donc impératif de passer à cette deuxième étape sur ce que l'on appelle le RIP 2, c'est-à-dire le réseau d'initiative publique de deuxième génération : la fibre dans notre fameux jalon 1. Dans cette phase, il n'y avait pas de délégation de service publique comme il y en avait une sur le pilote, un opérateur d'opérateur.

Ce faisant à plus grande échelle, ce sont des économies au titre de l'ingénierie et nous sommes plus intéressants vis-à-vis des opérateurs puisque c'est un nombre de prises fibre bien plus important et donc un marché plus attractif. Ce sont les arguments essentiels pour lesquels le comité syndical a décidé d'adhérer à la SPL. Dans la forme, les deux signatures n'ont pas encore été apposées pour cette adhésion, mais la décision est prise.

Cette décision ne s'est pas prise en un jour et elle a fait l'objet de négociations. Je vous passe les détails, mais sachez, si certains ont quelques inquiétudes par rapport à des

points dont ils pourraient avoir eu connaissance, que DORSAL a obtenu des avancées puisque la SPL avait déjà lancé son appel d'offres et recruté l'opérateur d'opérateur, Axione.

Forcément, qui dit appel d'offres, dit conditions déjà négociées. Or des points ne nous convenaient pas totalement, comme la taille minimale des plaques qu'Axione était tenu de commercialiser. La taille de ces plaques était trop grande par rapport à notre réseau et nous avons obtenu de l'abaisser. C'est un exemple important des négociations que nous avons menées. Je pense franchement que c'est un élément qui va nous permettre d'avancer doublement plus vite sur les points que j'ai soulevés tout à l'heure, mais aussi pour une autre raison : tant que l'exploitant du réseau n'était pas défini, DORSAL ne pouvait pas passer les marchés de construction de la fibre dans le cadre du jalon 1, mais aussi du SDAN pilote pour BOURGANEUF. Je rappelle que, dans le cadre de celui-ci, il est prévu une plaque de fibre sur ce territoire. C'est donc un pas en avant, qui permet de commencer à passer les marchés de travaux dès début 2017, si bien que la construction de la fibre ira très vite à partir de l'année 2017.

J'espère avoir été précise sur ce sujet de la SPL. Ce n'est pas un dossier simple pour des élus avant qu'ils ne s'en imprègnent ; d'où l'importance, sur ce type de dossier, de prendre l'avis de plusieurs personnes et d'être assez confiants vis-à-vis des techniciens et des experts dont c'est le métier. Nous avons d'ailleurs suivi leur avis, comme celui des différentes collectivités et je pense que c'est une bonne chose.

Mme LA PRESIDENTE. – Nul doute, madame FAIVRE, que vous avez été bien plus précise sur le sujet que je n'aurais pu l'être !

Concernant les contrats de cohésion territoriale, 4 M€ sont engagés sur les années 2015-2017. Nous sommes face, là aussi, à un certain nombre d'interrogations, en tout cas nous nous mettons en posture de pouvoir réagir. Ces contrats avaient été signés pour 6 ans, avec une clause de revoyure fin 2017. L'Etat qui n'était plus partenaire de ces contrats propose ses propres contrats de ruralité. Quant à la Région, j'ai assisté à une rencontre avec le Premier Vice-président qui nous a annoncé deux territoires de contractualisation à compter de 2018, lesquels seraient, en définitive, plutôt portés à quatre. C'est ce qui sera présenté samedi en commission plénière à Bordeaux. J'ai le sentiment que chacun veut refonder sa politique et que tout le monde repart dans son coin, si je puis dire. C'est quelque peu regrettable au vu des pratiques qui étaient mises en œuvre dans le département de la Creuse et aussi, mais à moindre niveau, en Haute-Vienne et en Corrèze.

Ceux qui sont en charge du suivi de ces contrats de cohésion territoriale ont pour mission depuis quelques semaines à commencer à préparer l'évaluation des deux années passées et à ajuster ce qui va pouvoir se mettre en place en 2017 en termes de projets. Dès que les nouveaux exécutifs des EPCI remodelés seront élus, l'objectif est d'aller à leur rencontre très rapidement, déjà de façon beaucoup plus globale pour dimensionner avec eux leur vision des choses et, plus concrètement, leurs besoins. Ensuite, peut-être conviendra-t-il d'envisager des déclinaisons plus thématiques autour des grands axes sur lesquels nous pouvons intervenir en relais, entre la Région et les EPCI. Je pense, par exemple, au tourisme ou à la politique des déchets.

Est-il souhaitable que le Département soit un acteur de ce développement territorial ? Pour ma part, j'en suis persuadée. Il appartiendra aux nouveaux Présidents

d'EPCI de me le confirmer. Certes, nous n'avons pas à leur imposer quoi que ce soit, mais nous les solliciterons sur ces nouveaux formats.

Nous allons donc poursuivre nos engagements sur l'année 2017 et préparer « l'après ». En tout cas, je ne manquerai pas de veiller, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, à faire en sorte qu'il y ait continuité sur un volet partenarial entre la Région et le Département. C'est possible, mais là est le fait de la Région. Je suppose que vous partagez cette vision des choses, mais nos soucis peuvent être partiellement dissipés si quatre territoires correspondant globalement aux quatre pays qui avaient contractualisé avec la Région sont concernés dans notre département.

Il est vrai qu'au travers de ces contrats de cohésion territoriale, le Département finance de l'animation locale et donc de l'ingénierie de projets. Mais nous nous rendons compte, en interrogeant un maire et peut-être même un Président d'intercommunalité, qu'ils n'ont pas vraiment idée de l'accompagnement financier mis en place par le Département au travers de ces contrats. Tandis que nous évoquions ce matin une meilleure communication lors de la présentation du Schéma territorial Enfance, Famille, Jeunesse, peut-être devrons-nous également y réfléchir à cet égard.

Concernant la politique de l'eau, M. GAILLARD vous en a parlé tout à l'heure, ainsi que du nouveau Schéma d'alimentation en eau potable. Un rappel vous est également présenté dans le document sur l'aide à l'assainissement et sur les grandes orientations stratégiques concernant les milieux aquatiques, sujet que nous avons aussi abordé au cours de la séance, comme celui afférent au label national « Site rivières sauvages ».

J'en viens au volet développement touristique, sport et loisirs.

La Région travaille actuellement sur son futur schéma de développement touristique auquel le Département se raccordera, si je puis dire, tant l'intérêt est évident à faire converger un certain nombre d'axes prioritaires et d'actions qui en découleront. Là aussi, il sera question d'aller vers les intercommunalités qui seront moteurs du développement touristique sur leur territoire. Il est rappelé dans le document le montant qui a été alloué en 2016 à l'Agence de développement et de réservation touristique de la Creuse. Quant aux aides sectorielles, c'est un sujet que nous avons évoqué lors de l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour. Avec la suppression d'un certain nombre d'aides, nous n'interviendrons plus sur certaines actions. Par ailleurs, nos interrogations demeurent sur une ambiguïté qui concerne les particuliers dans le cadre des aménagements de meublés et chambres d'hôtes, ne sachant pas s'il nous sera encore possible de les accompagner.

En ce qui concerne l'accompagnement au développement de pratiques sportives, je vais laisser le soin à M. DAULNY de nous en parler.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Dans ce domaine, il faut noter que 2017 sera une année de renouvellement du protocole d'accord avec l'Etat et le mouvement sportif, en l'occurrence le Comité départemental olympique et sportif, ainsi que d'écriture de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs avec les comités départementaux qui en sont eux-mêmes demandeurs. Il est également proposé de reconduire les aides aux sportifs de bon niveau. Tous les ans, nous les recevons tant il est appréciable de voir ces jeunes creusois avoir de tels titres.

Seront aussi poursuivies en 2017 les actions permettant l'accès des élèves de 6ème à l'enseignement de la natation et les aides permettant aux collégiens d'accéder aux équipements sportifs gérés par d'autres collectivités. Il en sera de même pour l'accompagnement des sections sportives en collège et du Pôle espoir cycliste de GUERET qui a fait toutes ses preuves.

Dans le cadre de la politique « sports et loisirs de nature », c'est la mise en œuvre de la nouvelle organisation pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée, sachant que nous nous focalisons plus sur les GR, les GRP et les itinéraires de pays. Ce sont également les aides financières pour les communes et groupements de communes pour l'entretien régulier. Par ailleurs, pour compléter le réseau des Véloroutes, il nous a semblé intéressant d'envisager sur chaque secteur des « boucles locales » vélo à destination des familles. Le label « Rando Qual'Iti Creuse » qui a fait l'objet de plusieurs conférences de presse donne satisfaction aux trois comités, VTT, équestre et pédestre. Enfin, c'est, bien entendu, le travail renforcé de partenariat avec l'ADRT et l'actualisation du PDIPR.

Concernant la conservation du patrimoine bâti, les monuments historiques, fonction régalienne par excellence puisque soumis au seul avis de l'ABF, devraient rester de la seule compétence de l'Etat. Le Département n'a donc plus qu'une politique de guichet, aucune plus-value technique n'émanant de la Conservation départementale.

S'agissant du patrimoine non protégé, compétence départementale dévolue dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, le régime des aides devrait être entièrement revu : taux et conditions de l'attribution de la subvention. Nous y travaillons, sachant que nous sommes saisis de nombreuses demandes, et il va nous falloir éclaircir ces dotations.

J'en viens à la Bibliothèque départementale de la Creuse qui proposera en 2017 un nouveau Plan de développement de la lecture publique pour 2017-2021. Il s'agira de poursuivre et d'accentuer la structuration du réseau des bibliothèques creusoises, en intégrant le nouveau découpage intercommunal. Ce Plan s'appuiera sur un état des lieux mené conjointement par la BDC et l'Etat. Le Contrat Territoire Lecture signé fin 2016 avec l'Etat vise à préfigurer et soutenir cet effort.

Les aides spécifiques à la lecture publique seront maintenues et réajustées de manière à poursuivre notamment la création et/ou la mise à niveau de bibliothèques structurantes. La mise en réseau informatique autour de ces bibliothèques sera également poursuivie, ainsi que l'aménagement ou la remise à niveau des points lectures de proximité.

La desserte documentaire des bibliothèques du réseau par la BDC est en train d'être repensée et rénovée, en s'appuyant sur la mise en réseau et l'amélioration de l'accueil à la BDC.

La BDC va poursuivre une politique volontariste d'accueil d'auteurs, d'illustrateurs et de conteurs, qui rencontre un franc succès.

L'action « Mon premier livre », labellisée "Premières pages" depuis 2014 par le Ministère de la culture, pourrait aussi être revue afin d'élargir son objectif à la sphère familiale.

En investissement, la BDC poursuivra l'attribution de subventions pour l'équipement des médiathèques et petites bibliothèques. Sachant que dans le cadre des intercommunalités, certaines ont la compétence « bibliothèque » et d'autres pas, un important travail de réseau est à mettre en place. La solution sera de voir plutôt avec l'intercommunalité, étant entendu que les bénévoles qui œuvrent sur les bibliothèques de réseau sont importants et que nous ne pouvons pas nous en passer.

Concernant les Archives départementales, la définition des objectifs pour la période 2016-2017 s'appuie sur le contrat de développement. Le service accentuera son activité « Identités et Territoires », notamment avec des archives des travaux publics et des transports entre 1800 et 1940, ce qui, à n'en pas douter, sera très intéressant.

Tout en poursuivant le programme de numérisation des registres de délibérations des communes, avec la mise en ligne de 300 registres couvrant la période 1790-1960 dès le début de l'année 2017, une animation avec des actions de formation en direction des mairies et des écoles sera mise en oeuvre.

Une étude sera menée pour assurer le nettoyage et la numérisation du fonds important de plaques de verre, donné par Mme Rendu.

Le projet d'exposition itinérante à destination des publics scolaires sur la thématique « Citoyenneté et démocratie » s'inscrit dans une ambition renouvelée d'animation culturelle.

Enfin, pour améliorer la visibilité de ses ressources, le site Internet « archives.creuse.fr » sera enrichi, avec une mise en ligne de plus de 200 000 pages et de nouveaux instruments de recherche.

Telles sont, en guise de synthèse, les orientations dans les domaines du sport, du patrimoine et des paysages, mais aussi en faveur de la Bibliothèque départementale et des Archives départementales.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai oublié de préciser que dans la chapelle de l'Hôtel du Département, pendant la période des vacances de fin d'année, nous ouvrons les portes à l'exposition conçue par Mme la Directrice des Archives départementales.

Personne ne demande la parole sur les volets évoqués à l'instant ?

Puisque tel n'est pas le cas, je vous invite à poursuivre, monsieur DAULNY, en nous parlant des orientations en faveur des collèges.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – A travers un plan pluriannuel, le Département a mis en oeuvre une politique d'investissement dans les collèges, visant à moderniser le patrimoine, améliorer le cadre de vie des collégiens et du personnel éducatif, ainsi que l'efficience énergétique des bâtiments, sécuriser et rendre accessibles tous les collèges ; d'où les actions qui seront menées dans le courant de l'année 2017.

Il s'agit de la sécurité des personnes et des usagers. Des obligations réglementaires nous imposent la mise en sûreté des établissements dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme. Un audit a été diligenté avec la prise en compte des besoins dans les 18 collèges, à la suite duquel nous prioriserons les établissements en fonction des travaux de sécurisation. Cette dépense supplémentaire représente des moyens coûteux et nous ne sommes pas aujourd'hui assurés que l'Etat la prendra vraiment en charge.

Au titre de l'efficacité énergétique des bâtiments, nous attendons les conclusions de l'audit énergétique de l'ensemble des collèges creusois, qui est en cours, pour une programmation de travaux adaptés aux besoins. Nous verrons alors comment agir par priorité et par collège.

C'est aussi la mise en accessibilité des établissements, conformément à la programmation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par l'Assemblée départementale et validé par M. le Préfet.

C'est également la modernisation du patrimoine dont la rénovation de salles de sciences et d'espaces de technologie, comme à Martin Nadaud.

C'est, enfin, la prise en compte des cités scolaires dont la cité Raymond Loewy à LA SOUTERRAINE, s'agissant d'une opération de restructuration conjointe avec le Conseil régional. Nous avons eu des réunions avec M. Nembrini, Vice-président en charge de l'éducation et des lycées, et un consensus s'est instauré pour ce qui est tant du financement que de la programmation des travaux. Il ne reste donc plus qu'à établir le calendrier et à commencer cette opération de restructuration d'envergure. Concernant la cité scolaire d'AUBUSSON, il s'agit de l'intégration de la problématique de restauration des collégiens dans la réflexion sur le programme de la Région. Nous avons déjà évoqué le sujet lors d'une précédente plénière tant il est compliqué pour les collégiens de se rendre à la salle de restauration, notamment les jours de pluie.

Le numérique dans les collèges, c'est la fibre avec le déploiement dans le cadre du SDAN pilote et jalon 1, mais aussi le collège numérique préfigurateur de BENEVENT-L'ABBAYE, dont nous serons saisis de l'évaluation des usages. Ce sont également les postes informatiques, avec la mise à niveau de 60 postes, et le remplacement d'un tiers des vidéoprojecteurs équipant les TBI, équipements aujourd'hui indispensables. Enfin, c'est la généralisation du nouvel ENT à l'ensemble des collèges du Département. Ce sera une bonne chose et telle était aussi la volonté des principaux de collèges.

Concernant la mise en place d'un nouveau dialogue de gestion avec les EPLE, c'est une nouvelle organisation au sein du Conseil départemental, avec l'instauration d'un processus d'échange encadré : le dialogue de gestion. Je profite de l'occasion pour saluer et remercier Sandrine MICHAUD qui était jusqu'alors la responsable du Pôle Education et qui prendra de nouvelles responsabilités au SDEC, à compter du 2 janvier prochain.

C'est un pilotage et une gestion concertés des politiques départementales dans les domaines des ressources humaines, du patrimoine, de la restauration, de l'hébergement, du numérique, des finances, etc.

C'est également l'amélioration de la concertation entre la collectivité et les collèges, avec une approche transversale, ainsi que l'évaluation de la mise en place des politiques départementales en matière éducative.

Telles sont les orientations 2017 intéressant les collèges.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Concernant la mise en sécurité des établissements par rapport aux risques de terrorisme ou d'intrusion, avons-nous une idée du montant qui, sur l'enveloppe nationale, sera attribué à la Creuse ? Le savons-nous ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Non seulement nous ne connaissons pas ce montant, mais ce n'est en rien une certitude, d'après les éléments dont je dispose. Je pense toutefois que vu le contexte national, nous devrions obtenir une telle enveloppe et si tel était le cas, nous prioriserons, sachant que des collèges sont plus sensibles que d'autres.

Mme LA PRESIDENTE. – D'après les informations que m'avait transmises M. le Préfet, en première urgence sont fléchées les écoles primaires. C'est la raison pour laquelle la répartition de l'enveloppe pour les collèges semble tarder.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Cela étant dit, que ce soit pour les communes ou les intercommunalités, aucun plan officiel de financement de l'Etat n'a été communiqué non plus à ce jour. Même si la tendance est à la priorisation, aucun élément n'est connu à ce jour.

Mme GUILLEMOT. – Outre ce point, je trouve très bien la mise en place d'un dialogue de gestion. Peut-être y verra-t-on ainsi plus clair à la fois sur les dotations et sur la gestion des personnels, les ressources humaines étant un sujet quelque peu délicat dans les collèges.

Mme LA PRESIDENTE. – Un sujet récurrent, en effet, et qui crée quelques tensions.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – M. LUSSON, principal du collège de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, nouvellement revenu dans le Département, qui était l'autre jour au Conseil départemental des Jeunes, souhaiterait qu'il en soit également ainsi pour les travaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous attendons de voir comment avance le processus qui avait été mis en place M. DUROUDIER et ses collègues dans le cadre des bassins de collèges, une démarche qui nous semble très intéressante. Nous laissons travailler les principaux et nous les

laissons venir vers nous avec des propositions d'amélioration d'organisation qui pourraient coller aux difficultés qu'ils rencontrent parfois dans les collèges, en particulier eu égard au recrutement d'enseignants ou aux enseignants partagés.

La parole est à Mme PALLIER.

Mme PALLIER. – Concernant la problématique de la restauration à la cité scolaire d'AUBUSSON, avez-vous déjà entamé une réflexion avec la Région ? Où en êtes-vous ?

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, c'est la Région qui y réfléchit puisque, par définition, les cités scolaires sont du ressort des régions. Les services concernés nous ont transmis des informations sur les possibilités en termes d'espaces déjà libres ou à libérer et nous les reverrons au début de l'année prochaine.

Mme PALLIER. – D'accord. Cela veut donc dire que les collégiens resteraient dans le cadre du collège, sans ne plus en sortir ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il serait envisagé un espace de restauration avec distribution de repas en liaison chaude, venant de l'actuel restaurant scolaire, lycée et collège. Avec cette solution, nul besoin – et heureusement d'ailleurs ! – de recréer une cuisine.

Mme PALLIER. – Très bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole sur ce volet des collèges ?...

Nous poursuivons donc sur la cohésion sociale et c'est M. MORANÇAIS qui va vous en décliner les orientations.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nombre de thématiques s'inscrivant dans le cadre de la politique sociale du Département ont été abordées au cours de cette journée.

Les changements amorcés en 2017 sont des éléments importants à prendre en compte.

Concernant la refonte de l'aide sociale en établissement, comme vous le savez, le Département n'assurera plus que le paiement de la part différentielle, ce qui a surtout un effet sur la trésorerie. Le Département n'aura plus à sa charge la dépense de la totalité de l'aide sociale et, bien entendu, il ne récupérera pas les recettes correspondantes, sinon celles suite à récupération sur succession.

Autre impact pour le Département dont nous avons déjà parlé avec toutes ses déclinaisons : la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Au titre de l'APA à domicile, tous les plans d'aide ont été requalifiés avec effet au 1er avril et leur plafond a été revalorisé.

Parmi les mesures en faveur des proches aidants, le module spécifique « droit au répit » n'a pas pu être mis en place en 2016 et je crois qu'il en est de même dans de très nombreux départements. Les services ont dû faire face prioritairement à la requalification des plans APA, à la refonte des dispositifs d'aide sociale et au prochain schéma des personnes en perte d'autonomie. C'est dire l'importance du travail auquel est confronté le Pôle Jeunesse et Solidarités.

La restructuration de l'aide à domicile est un sujet que nous avons évoqué ce matin.

S'agissant de la mise en œuvre des expérimentations SPASAD, 4 dossiers ont été retenus, services avec lesquels nous signerons un CPOM, d'ici à juin 2017.

Quant à la réforme de la tarification des établissements, nous en avons également parlé en évoquant la mise en place dans les EHPAD d'un socle de prestations à compter du 1er juillet 2016 et le remplacement progressif des conventions tripartites par des CPOM, arrêtés conjointement par l'ARS et le Conseil départemental pour 5 ans. Ce CPOM fixera pour chaque établissement les obligations respectives des signataires et prévoira des modalités de suivi, notamment sous forme d'indicateurs, définissant les grandes orientations de l'établissement et les moyens dont il disposera. A ce titre, un nouvel outil est mis en place : l'EPRD, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ce nouveau calcul permettra de mettre en place une convergence tarifaire.

La loi ASV accorde également une place particulière aux « Résidences autonomie » dénommées auparavant foyers-logements et prévoit une intervention en leur faveur. Nous allons y travailler, sachant que la Résidence autonomie de CHENERAILLES, en cours d'expérimentation depuis plusieurs années, accueille 50 personnes âgées et 30 personnes en situation de handicap.

La Conférence départementale des financeurs, installée en octobre, s'est réunie en décembre pour valider le programme des actions de prévention destinées au maintien à domicile et des actions de soutien aux aidants.

Je ne reviens pas sur la politique d'amélioration de l'habitat dont nous avons parlé ce matin, sinon pour souligner une montée en puissance certaine de ce nouvel accompagnement pour les publics cibles.

L'insertion a également été évoquée au travers du bilan du RSA et les orientations envisagées pour 2017 qui se traduisent par un accompagnement renforcé des bénéficiaires, notamment des travailleurs indépendants, et la lutte contre la fraude. Il est également prévu que la Direction de l'insertion et du logement intègre au PDI/PTI les actions menées en partenariat avec les centres sociaux, la Mission Locale, les Foyers jeunes travailleurs et le DLA. Ces intégrations devraient se faire sans accroître le volume financier global du PTI/PDI.

Parmi les schémas départementaux, citons celui que nous avons examiné ce matin, le schéma départemental de services aux familles, mais aussi le schéma des personnes en perte d'autonomie auquel je viens de faire allusion et qui sera finalisé au 1er semestre 2017.

Concernant les établissements et services, en Creuse, des restructurations sont en phase finale, comme celles concernant les EHPAD d'EVAUX-LES-BAINS et de LA SOUTERRAINE, et d'autres sont à venir, comme celles afférentes à l'EHPAD d'AUZANCES et du Centre hospitalier d'AUBUSSON. Par ailleurs, un travail est à réaliser avec les associations APAJH et ALEFPA pour définir un CPOM.

S'agissant des allocations de solidarité, c'est un alourdissement régulier du poids des AIS, avec un reste à charge de plus en plus élevé, qu'il convient, une fois de plus, de rappeler.

Au titre de la PCH, nous pensons pouvoir budgétairement reconduire une somme identique à celle du BP 2016. Compte tenu de l'arrêt de l'expérimentation Ti'Hameau, ce delta nous permettra de prendre en charge l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Figure dans le document un tableau récapitulatif sur l'évolution de la PCH depuis le compte administratif 2012 jusqu'au budget primitif 2016, avec le nombre de bénéficiaires, les dépenses nettes, le concours de la CNSA, la charge nette et le taux de couverture.

Concernant l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement, si nous souhaitons prendre en compte l'évolution de la dépendance et les créations de postes d'aides-soignants pour les établissements ayant un ratio inférieur au ratio départemental, il sera nécessaire d'accroître la prévision budgétaire de plus 200 000 € par rapport à 2016. Tel est le volant que nous nous sommes donné, mais il est vrai que l'effort de gestion doit être commun à l'ensemble des intervenants, y compris des établissements, et qu'un soutien de l'ARS serait bienvenu.

Pour ce qui est de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, tous les impacts de la loi ASV ne sont pas encore mesurés. Seul la refonte du barème de participation des usagers au plan d'aide – allégement du reste à charge par la baisse du ticket modérateur pour les GIR les plus élevés et ressources les plus modestes – nous permet de flécher un impact s'élevant à 170 000 € par rapport à 2016.

Comme pour la PCH, vous trouverez dans le document un tableau récapitulatif sur l'évolution de l'APA depuis le compte administratif 2012 jusqu'au budget primitif 2016, avec le nombre de bénéficiaires, les dépenses nettes, le concours de la CNSA, la charge nette et le taux de couverture.

Concernant les allocations RSA, nous en avons largement parlé au cours de cette journée. La question se pose de savoir si nous serons en mesure de provisionner l'ensemble des dépenses correspondant au paiement sur 2017.

Par ailleurs, il est fait état dans le document du scénario qui avait été envisagé dans le cadre des négociations entre l'ADF et le Gouvernement sur la recentralisation du financement des allocations RSA. Le sujet ayant été déjà évoqué au sein de cette Assemblée, je ne sais pas si vous souhaitez que j'entre dans le détail…

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons tenu à vous préciser, dans le document, ces informations sur le sujet et je ne sais pas qui s'est trompé sur les chiffres, vous ou nous, mais j'en ai tout de même une idée ! En tout cas, voilà pourquoi ce matin, j'étais si en colère en entendant des milliers d'euros se transformer en millions d'euros ! Vous laissiez entendre que nous aurions perdu 3 M€, alors que notre calcul n'a pas été du tout le même, et la différence est de taille : un « 0 » de plus sur un chiffre et voilà des milliers d'euros qui se transforment en millions d'euros !

Avez-vous eu le temps, depuis ce matin, de vérifier ce qu'il en était ?

M. LEGER. – Oui, mais là, vous faites mine de ne pas connaître la teneur de notre explication qui a pourtant été donnée également par la presse. En fait, le Gouvernement proposait de rembourser la différence du reste à charge entre 2016 et 2015. Sachant que le reste à charge était de 4 437 049 € au titre du RSA 2015 et de 7 300 000 € au titre du RSA 2016, le delta est donc de 3 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous dites bien que dans la négociation qui était en cours, le Gouvernement proposait de reprendre à son compte les restes à charge…

M. LEGER. – Le décalage des restes à charge entre 2016 et 2015 !

Mme LA PRESIDENTE. – « Les restes à charge », dites-vous ? Tel était l'objet de la négociation sur la recentralisation du financement des allocations RSA ?

M. LEGER. – Le différentiel du reste à charge entre les deux dernières années, oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense qu'il s'agissait vraiment, me semble-t-il, de tout autre chose.

Le Gouvernement proposait de reprendre le paiement des allocations RSA, que les départements n'avaient donc plus à régler…

M. LEGER. – Oui, aussi. C'était bien le cas également.

Mme LA PRESIDENTE. – D'accord, mais ce n'est pas la même chose ! Nous venons justement de travailler sur le même format avec la CLERCT et le transfert de la compétence « transport » avec la Région.

Quand une collectivité ou l'Etat, mais référons-nous là plutôt à l'Etat en la circonstance, reprend une compétence, il reprend d'autant les recettes. Il n'a jamais été question de ne reprendre que les restes à charge et tel était bien l'enjeu de la discussion ! En fait, la vraie et réelle solution, à 100 % efficace pour les départements, eût été que l'Etat leur

compense les restes à charge sur les AIS. C'est d'ailleurs ce que j'avais indiqué à l'occasion d'une précédente séance plénière. Or il n'en a jamais été question dans les négociations qui étaient en cours. Il était prévu une reprise par l'Etat du montant des allocations et, concomitamment, une reprise des recettes aux départements, dont le reste à charge que nous finançons aujourd'hui. Si nous financions 15 M€ d'allocations, l'Etat nous demandait 15 M€, soit les 10 M€ qu'il nous transférait en recettes, notamment *via* le FMDI, plus les fameux 5 M€ de reste à charge que nous devions lui reverser. C'est là, me semble-t-il, que vous avez certainement commis une erreur d'appréciation, si je puis me permettre.

M. LEGER. – Non, nous ne parviendrons pas à être d'accord sur la nature de la négociation avec l'Etat….

Mme LA PRESIDENTE. – Alors, vous maintenez que l'Etat voulait financer les restes à charge des départements ?

M. LEGER… le moment où elle a capoté, sur quelle base et sur quel montant.

Mme LA PRESIDENTE. – Soyons très clairs et très précis, monsieur LEGER ! Vous me dites que, dans les négociations, la proposition du Gouvernement était de financer aux départements les restes à charge sur les allocations RSA ?

M. LEGER. – Outre la renationalisation du paiement des allocations RSA, il s'agissait de prendre en compte le différentiel du reste à charge entre l'année 2016 et l'année 2015.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, l'Etat ne reprenait pas à son compte le versement des allocations, mais seulement le reste à charge ?

M. LEGER. – En même temps !

Mme LA PRESIDENTE. – Attendez, il s'agit d'être précis ; sinon, dans dix ans, nous en parlerons encore !

Pour la Creuse, la dépense, en chiffres arrondis, est de 15 M€, dont 10 M€ de recettes d'Etat et 5 M€ de reste à charge payés par le Département dans son budget. Vous me dites donc que l'Etat reprenait…

M. LEGER. – Le différentiel du reste à charge entre 2016 et 2015, c'est-à-dire la différence entre les 4,4 M€ et les 7,3 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – D'où sort ce chiffre de 7,3 M€ ?

M. LEGER. – Il correspond à 13 mois de RSA. Nous étions censés payer 13 mois de RSA en raison du décalage de l'année précédente, ce qui porte les dépenses totales de RSA à 16,060 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous comparez donc des chiffres inscrits à un compte administratif et des chiffres inscrits à un budget ?

M. LEGER. – Mais que voulez-vous payer au titre du RSA sur 2016 ?

Mme LA PRESIDENTE. – Reprenons la conversation sur le point qui fait notre différence et ne nous éloignons pas du sujet très précis et très pointu.

Fondons-nous sur le tableau figurant page 25 du document consacré aux orientations budgétaires, dans lequel sont mentionnés les chiffres très précis sur le RSA entre le compte administratif 2012 et le budget primitif 2016. En 2014, le montant des allocations RSA était, en chiffres arrondis, de 13,636 M€, avec un reste à charge de 5 M€. N'ayant pas le chiffre exact sur 2016, prenons l'exemple du CA 2015, même si, dans les négociations, l'année de référence était 2016 pour le Gouvernement. L'Etat aurait donc payé, sur l'année 2014, 13 M€ que nous lui aurions reversés et par rapport à 2015 – admettons que ce soit l'année de référence –, le différentiel du reste à charge est bien mince et certainement pas de 3 M€ puisque le reste à charge était de 5 M€ en 2014 et de 5,698 M€ en 2015.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Sur 12 mois !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, sur 12 mois.

M. LEGER. – Pour ma part, je considère 13 mois de RSA sur l'année 2016. Nous n'allons pas toujours pouvoir décaler un mois de non-imputation de RSA chaque année !

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, si les départements avaient été d'accord avec le Gouvernement et si l'année de référence avait été l'année 2014, nous reversions à l'Etat 13,6 M€, chiffre du montant RSA arrêté dans le CA 2014. Non seulement, l'Etat ne nous attribuait plus les recettes pour nous permettre de financer le RSA, mais nous, nous lui reversions les 5 M€ de reste à charge. Le gain pour le Département était donc sans aucun intérêt.

M. FOULON. – Le gain était égal à 0 !

Mme LA PRESIDENTE. – Quel était l'intérêt de fixer 2016 comme année de référence ? La raison est claire : 2014 a été l'année de basculement et d'augmentation du poids du reste à charge pour les départements.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Bien sûr.

M. LEGER. – Il en a toujours été ainsi en cas de transfert, lequel intervient à l'année N et non pas à l'année N-2 ! Nous pouvons d'ailleurs le regretter, mais c'est ainsi et nous pourrions continuer à en discuter pendant une heure !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais vous comprenez bien pourquoi il n'est pas acceptable de faire ainsi « pigeonner » ! Au moment où, pour les départements, le reste à charge augmente le plus, on fait comme si on n'en tenait pas compte.

M. LEGER. – Je peux faire l'effort de comprendre votre analyse…

Mme LA PRESIDENTE. – Les départements sont-ils responsables du nombre croissant des allocataires ? Sont-ils à l'origine de la décision d'augmentation du montant des allocations ? Non, ce ne sont là que des décisions du Gouvernement ; quant au fait de les justifier ou pas, c'est là un tout autre débat.

M. LEGER. – Mais en quoi est-ce mieux maintenant ? Non seulement nous n'avons rien gagné du tout, mais nous perdons tout puisque, de toute façon, nous allons continuer à payer et payer encore !

Mme LA PRESIDENTE. – Pourquoi allons-nous tout perdre ? Croyez-vous que le Gouvernement actuel ou celui de demain, que ce soit un Gouvernement de gauche ou de droite, ne reprendra pas ce dossier et fermera les yeux sur la situation des départements ?

M. LEGER. – Franchement, personne ne peut le savoir !

Mme LA PRESIDENTE. – Croyez-vous que c'est une posture politique de dire que les AIS sont une trop lourde charge ? Pensez-vous que seulement 60 départements sur 101 le disent ?

M. LEGER. – Nous savons comment cela se passe. Ce sont des postures entre les grandes associations d'élus et le Gouvernement, surtout lorsque les uns et les autres ne sont pas du même bord. Nous le savons bien et nous pouvons le regretter, mais il en est ainsi.

Toujours est-il que les négociations ont capoté. Pour ma part, je veux bien faire l'effort de comprendre pourquoi vous pouvez regretter que l'Etat ne soit pas allé sur les pas de l'ADF. Si je peux le comprendre et si je le reconnais…

Mme LA PRESIDENTE. – Mais le calcul, vous l'avez !

M. LEGER… faites aussi un pas en ma direction et comprenez que du coup, nous n'avons rien eu, même pas les 300 000 € que vous aviez, vous, calculés ! Il va donc falloir, à moins qu'un nouveau Président ou un nouveau gouvernement ait plus de générosité vis-à-vis des départements, continuer à empiler les restes à charge année après année, en particulier si la crise devait durer.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Il faut espérer une baisse du nombre des allocataires.

M. LEGER. – C'est un constat et c'est la seule chose que je dis.

Mme LA PRESIDENTE. – Là, je vous rejoins en ce sens que je n'ai pas, pour le département de la Creuse, refusé 3 M€, mais 320 000 €.

M. LEGER. – Selon vos calculs, mais non, je ne suis pas d'accord !

Mme LA PRESIDENTE. – Reprenez-les car ils sont très clairs.

M. LEGER. – Je suis désolé, mais les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord sont indiscutables.

Mme LA PRESIDENTE. – Ecoutez, des tableaux et des informations sont à votre disposition et vous avez des chiffres exacts. Je vous engage à les vérifier dans les comptes administratifs dont je ne peux imaginer une seconde que vous les contestiez.

M. LEGER. – Non…

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes donc d'accord à cet égard.

M. LEGER… mais ce que conteste, c'est l'imputation budgétaire parce que je pense qu'il va bien falloir finir par payer 13 mois de RSA sur 2016.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et donc il ne fallait ni augmenter les impôts, ni prendre de mesures…

M. LEGER. – Vous retournez l'argument en faveur de la logique que vous voulez poursuivre.

Mme LA PRESIDENTE. – Si j'ai augmenté les impôts, monsieur LEGER, c'était pour faire face aux allocations de solidarité et je l'ai toujours dit.

M. LEGER. – Imaginez que le contribuable se prenne 3 points supplémentaires de fiscalité et que, de surcroît, vous ne payiez pas le 13ème mois de RSA ! D'ailleurs, qu'allez-vous proposer pour 2017 ? De décaler de nouveau à un mois ou pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous souvenez-vous du vote du budget en avril, monsieur LEGER ? Vous m'aviez sacrément haranguée, disant que je trichais parce que n'inscrivais pas de fonds de soutien parmi les recettes. Or nous l'avions inscrit.

En tout cas, vous avez toutes les informations nécessaires. Libre à vous de maintenir que les chiffres ne sont pas les bons ! J'ai toujours veillé à être très claire en vous les communiquant. Certes, des erreurs sont toujours possibles, mais aucun « 0 » n'a été oublié, je vous l'assure. Vous vérifierez ! Il est de votre devoir d'élu de vérifier si j'ai menti sur les chiffres, si j'ai falsifié le montant des allocations ou le montant des restes à charge sur les allocations. Que puis-je vous dire ?

Je vous ai fait part de façon assez simple de la modalité de calcul. Si l'année 2014 avait été choisie comme année de référence, nous aurions gagné 1,5 M€. Vous dites que ce sont les départements qui ont bloqué et empêché les négociations. Moi, je vous pose la question : pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas accepté l'année 2014 comme année de référence ?

M. LEGER. – J'ai bien compris ce que vous demandiez.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant des allocations individuelles de solidarité, vous savez très bien que la problématique essentielle pour le département de la Creuse est, non pas tant le RSA, que le reste à charge au titre de l'APA, comme l'illustrent clairement les tableaux figurant dans votre document. Forts de ce constat, et j'en suis vraiment heureuse car c'est là aussi de la construction transpolitique, les Présidents des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont formulé une nouvelle proposition qui a été transmise au Gouvernement. Celui-ci n'a pas envie de rouvrir actuellement des négociations, d'étudier peut-être cette nouvelle proposition. Sans doute pouvons-nous le comprendre dans la perspective des prochaines élections et avec le changement de Premier ministre, peut-être y aura-t-il reprise de ces discussions. Mais je n'imagine pas une seule seconde, quel que soit le camp politique

qui gagne en 2017, que le sujet des allocations individuelles de solidarité ne soit pas au cœur des débats entre les départements et le prochain gouvernement.

M. LEGER. – Je l'espère vraiment !

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois vraiment qu'il faut plus que l'espérer car nous ne pouvons pas continuer à quémander des fonds de soutien, des fonds d'urgence, à en attendre la teneur en fin d'année, en s'interrogeant sur le fait savoir si nous pourrons y prétendre, puis la notification éventuelle.

M. LEGER. – C'est vrai et sur ce point, je pense que nous pouvons nous retrouver.

Nous ne sommes ni vous ni moi menteurs, mais disons que nous n'avons pas les mêmes éléments d'appréciation et c'est respectable de part et d'autre. Je pense, en effet, et j'ai l'impression de me répéter à chaque séance plénière, qu'il serait bien, puisque les départements ont été sauvés, que leur soient donnés – enfin ! – les moyens de sortir d'une logique de mendicité…

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LEGER… dans le cadre de laquelle il faut se battre pour pinailler sur 400 000 € ou 600 000 €, alors que le delta est bien supérieur. J'attends donc d'une prochaine présidence et d'un prochain gouvernement que les départements soient considérés d'un meilleur œil et qu'ils sachent comment ils pourront œuvrer chaque année. Peut-être faut-il créer un pacte de confiance sur plusieurs années, au lieu d'aller quémander chaque année un fonds de secours qui, de toute façon, est toujours jugé insuffisant au regard des difficultés. Evidemment que c'est, non pas le RSA qui est la plus grande difficulté pour nous, mais le reste à charge APA et je le regrette comme vous.

Quand vous dites espérer que demain, un nouveau président ou un nouveau gouvernement considérera mieux les départements, moi j'espère qu'un candidat qui s'est largement exprimé lors d'une primaire récente, si jamais il prend le pouvoir, n'appliquera pas son programme. Vous voyez, on est obligé d'espérer que les candidats n'appliquent pas leur programme !

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà pourquoi, et je vous remercie de l'avoir fait remarquer, je n'ai pris position pour aucun candidat dans la primaire de la droite. J'attends de voir quel sort ils réserveront aux départements *(Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.)*

M. LEGER. – Non, pas cela !

Mme LA PRESIDENTE. – L'ADF reçoit le 2 février prochain au Sénat les divers candidats, en tout cas François Fillon puisqu'il a été désigné candidat à l'issue de la primaire de la droite et du centre, mais également le candidat qui sera issu de la primaire de la gauche et probablement d'autres aussi. Bien évidemment que je serai à Paris le 2 février prochain pour entendre ce que proposent les candidats à la présidentielle de 2017 quant au sort qu'ils souhaitent réserver aux départements.

M. LEGER. – Madame la Présidente, cela ne marche pas ainsi !

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis sûre, comme vous le disiez, que nous allons nous retrouver sur un sujet. Je partage avec vous le fait que François Hollande qui fut tout de même Président du Conseil départemental de la Corrèze n'a pas été très sympathique avec les départements.

M. LEGER. – Si vous jouez au tiercé une fois que les chevaux sont arrivés, ce n'est pas ainsi que vous gagnerez !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Sur ce quinquennat, force est de tout de même de reconnaître que nous avons « mouliné » !

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que j'ai tant à faire que je n'ai pas trop passé de temps sur un format politique ces derniers mois, ce qui est peut-être très bien finalement. Honnêtement, je ne sais pas et la vie est parfois bien compliquée, mais je vais me poser la question ! *(Sourires.)*

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Au-delà de la réalité des chiffres qui figurent dans les rapports et de l'interprétation qui diverge entre vous et nous, il y a des données que l'on ne peut pas comparer. Lorsque, parlant d'une année à 13 mois de RSA, vous la comparez avec un compte administratif, je suis désolé, mais ce n'est pas tout à fait pareil !

Toujours est-il que l'interprétation n'est pas la même et nous en prenons acte, mais au-delà, je vous rejoins sur un point : le fait de quémander chaque année et d'aller chercher 4 sous afin de pouvoir boucler le budget !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, je maintiens que la proposition la plus intéressante pour le département de la Creuse est celle qui a été commune à Jean-René Lecerf et Michel Dagbert sur une prise en compte des restes à charge des 3 AIS. C'est le tableau qui se trouve page 27 du document et qui illustre de façon claire et nette ce qui paraît très intéressant pour le département de la Creuse.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Honnêtement, et je rejoins ce que disait M. FOULON, je crois que les discussions commencent à devenir quelque peu pénibles. Vous avez et nous avons les chiffres et ce sont les mêmes, mais l'analyse est différente et l'interprétation aussi. Vous avez trouvé un artifice budgétaire avec un 13ème mois pour financer le RSA et donc les modes de calcul sont différents. Bref, nous pourrions y passer la nuit ! En revanche, si vous croyez que demain matin, l'Etat va prendre en charge la totalité des 3 allocations individuelles de solidarité, c'est que, ce jour-là, il n'y aura plus de départements.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison.

M. LOZACH. – Vous avez dit tout à l'heure que c'était un débat qui était en cours. Non ! Le débat qui était en cours portait uniquement sur la renationalisation financière – et seulement financière – du RSA. Demain, un nouveau débat aura peut-être lieu sur les 3 AIS, mais il va tout de même dépendre du contexte. S'il s'inscrit dans le contexte que j'évoquais ce matin, c'est-à-dire 20 Md€ d'économies sur les collectivités locales, permettez-moi de vous dire qu'il n'y aura pas d'avancées significatives sur le financement des allocations de solidarité par l'Etat. Il faut donc aussi tenir compte de l'environnement dans lequel on se trouve.

Enfin, pour conclure, je l'espère en tout cas sur le sujet, nous savons très bien que pour avancer de manière significative, notamment en matière de solidarité territoriale et de solidarité entre les collectivités, il faut, d'une part, une totale refonte de la DGF et de manière plus équilibrée et plus péréquatrice et, d'autre part, un fonds de soutien pérenne pour les départements structurellement en difficulté dont la Creuse fait partie. C'est tout !

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà cinq ans que nous entendons cela ! En tout cas, je me permets de vous reprendre encore une fois : il n'a jamais été question dans la proposition qui a été transmise au Gouvernement de demander à l'Etat de financer toutes les AIS, mais en partie les restes à charge…

M. LOZACH. – Vous avez dit précédemment que c'était en débat. Non, il n'y a pas de débat actuellement sur le financement des 3 AIS.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous confirmez donc que le Gouvernement a reçu la proposition et ne souhaite pas en débattre. Il l'a mise dans un tiroir, et terminé ! Pourquoi refuser d'en faire débat et d'étudier cette proposition qui, je le rappelle, a été votée à l'unanimité par tous les départements ? Le fait que 101 départements, lesquels ne sont pas tous, me semble-t-il, dans l'opposition au Gouvernement actuel, se rejoignent, valident la même proposition et la lui transmettent, cela ne représente-t-il rien ?

Le sujet a été clos parce que, en effet, il n'y avait d'intérêt à le poursuivre en cette période de fin d'année 2016, et la balle est passée aux prochains ! Si ce sont les mêmes, nous verrons bien ce qu'il en sera. En tout cas, peu importe et je serai à Paris le 2 février pour

écouter les candidats à la présidentielle et entendre leurs propositions sur l'avenir des départements, en particulier dans les compétences qui sont les leurs, s'agissant d'exercer la solidarité auprès des plus fragiles.

Dans la suite de ce débat d'orientations budgétaires, nous en sommes parvenus au SDIS, volet sur lequel je donne la parole à M. LABAR.

M. LABAR. – Je ne crois pas que ce soit encore le souhait de tout le monde d'entrer dans de grands laïus puisque nous ne sommes plus que 17 présents, me semble-t-il ! *(Sourires.)* C'est dommage, mais le fait que le SDIS recouvre une notion d'intérêt général, là est l'essentiel, d'autant que le document est, par lui-même, suffisamment explicite sur le sujet.

La dimension bâtimentaire qui a fait couler beaucoup d'encre, de salive et véhiculé bien des images n'est pas la seule sur laquelle il convient d'insister, le SDIS s'inscrivant aussi dans le XXIème siècle avec la dimension informatique, radiophonique et le fameux volet « véhicules ».

Je me plais à citer, lors des fêtes de la Sainte-Barbe, une phrase du Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, le Colonel Eric Faure, qui traduit nos velléités départementales ou ce qu'elles devraient être. Ce dernier s'exprimait ainsi à l'occasion de la venue du Président de la République au 123ème Congrès national des sapeurs-pompiers : « Les sapeurs-pompiers de France n'attendent pas une nouvelle célébration verbale de leur courage et de leur dévouement. Ce qu'ils veulent, c'est l'expression d'une ambition pour la protection des Français, c'est partager une vision de leur place dans la sécurité nationale. »

Si les propositions présentées dans le cadre de ces orientations budgétaires sont prises en compte, nous ne ferons que confirmer notre prise de conscience de l'évolution nécessaire à donner à ce service, s'agissant de positionner les sapeurs-pompiers à leur juste place et leur juste valeur.

C'est tout ce que je tenais à vous dire sur le sujet en cette toute fin d'après-midi. Avant de conclure, je veux remercier le comité des financeurs que nous avons mis en place, ce dont vous êtes probablement au courant. Il a donné un avis favorable sur l'augmentation de la participation de 1 € des Creusois, proposition validée ce lundi en conseil d'administration. Nous ne sommes peut-être pas les seuls à comprendre que participer aux fêtes de la Sainte-Barbe et faire de beaux discours, c'est bien, mais donner des moyens et assurer des conditions de sécurité et de travail correctes pour nos sapeurs-pompiers, c'est mieux !

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque vous parliez à l'instant, monsieur LABAR, du comité des financeurs, et je vois M. BAYOL qui, lui-même, fait partie du conseil d'administration, c'est un geste fort, le Département consacrant des moyens financiers pour vous permettre de vous adresser aux organismes bancaires afin de déployer le plan que vous avez proposé et qui découle du SDACR. Nous sommes donc aussi dans une suite logique. Les communes et les intercommunalités, en tout cas celles qui font partie du comité des financeurs et du conseil d'administration du SDIS, ont décidé, elles aussi, d'affecter 1 €, ce qui, de suite, représente 120 000 € en plus pour réaliser ce plan d'investissement. Le fait d'avoir trouvé ce consensus est à saluer.

Cet été, nous avons participé à de modestes voyages territoriaux, en tout cas certains membres du CA qui étaient disponibles, pour aller visiter des casernes qui se portent bien, d'autres qui nécessitent quelques travaux et les deux principales casernes, celles de LA SOUTERRAINE et de BOURGANEUF, qui vont être intégralement reconstruites. Ce sont d'ailleurs des complications à LA SOUTERRAINE, en particulier par rapport au terrain et du fait qu'il n'y aura pas de DETR. C'est un exercice complexe, mais je suis certaine que tous ensemble, nous y arriverons !

En tout cas, vous pouvez compter, monsieur LABAR, comme je vous l'ai dit, sur 250 000 € pour l'année prochaine, c'est-à-dire 6 M€, plus 250 000 €.

M. LABAR. – Si je vous dis 63 M€ ou 65 M€, cela ne vous convient pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Franchement, non ! *(Sourires.)*

Sur ce volet, personne ne demande la parole ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous abordons le troisième chapitre : une nouvelle organisation mise en place pas à pas, avec les ressources humaines, un pan essentiel de la collectivité, les bâtiments départementaux et l'informatique dans notre collectivité.

Sur le volet des ressources humaines, je donne la parole à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Une nouvelle organisation va se mettre en place, induite par la suppression progressive du Pôle Développement. Il s'agit de passer d'une logique administrative à une logique de développement local et d'améliorer la transversalité de nombreuses politiques.

La prévision de dépenses s'élève à 42,315 M€ pour 2017 et concerne les dépenses liées aux rémunérations et charges de personnel, à la formation et aux déplacements professionnels, à la communication interne, à l'activité du Pôle Vie au travail dans l'action sociale, la médecine préventive, la prévention et la sécurité au travail, à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses, ainsi qu'au fonctionnement de l'Assemblée départementale.

L'estimation est réalisée à partir de l'inscription au budget primitif 2016, soit 40,850 M€, à laquelle a été ajoutée :

- l'impact de la mise en oeuvre du protocole de Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, pour 500 000 € ;
- la revalorisation de 0,6 % de la valeur du point d'indice au 1er février, ce qui représente 130 000 €, et les effets mécaniques du GVT, soit 1,5 % de la masse salariale, pour un montant de 300 000 € ;
- l'augmentation des taux de certaines charges patronales, telles les retraites avec un taux en progression de 0,17 %, pour un montant de 20 000 € ;
- la création d'un poste de médecin dans le cadre de mutualisation du service de médecine préventive avec le GCS- SIC, pour un montant de 105 000 € ;

- la budgétisation des postes devenus vacants au cours de l'année 2016, soit 749 000 € ;
- la prise en charge, en année pleine, des 12 postes créés pour la mise en place du service Habitat rattaché à la Direction de l'Insertion et du Logement au sein du PJS, pour 363 000 €.

Viennent en réduction de ces dépenses :
- les quatre suppressions de postes concernant le Pôle Développement, pour 222 000 € ;
- le transfert des agents de la Direction des Transports vers la Région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er septembre, pour 100 000 € ;
- la réintégration, dans le budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, de la masse salariale des personnels exerçant des missions d'assistance technique pour 360 000 € ;
- le transfert de 20 000 € du Service de Médecine préventive vers le Service Appui logistique.

Ces propositions portent à 3,59 % l'augmentation du budget 2017.

Certains emplois de la collectivité bénéficient de compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques : les emplois cofinancés par le FSE, les emplois cofinancés par l'ANAH, soit 272 000 €, les emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux pour 10 000 €, ainsi que les emplois d'avenir et CAE pour 53 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons sur le volet des bâtiments départementaux dont va nous faire part Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Sans entrer dans le détail, je tiens à souligner que des réflexions sont en cours et vont se préciser pour l'année à venir.

Il est notamment mentionné dans le document le bâtiment de LA SOUTERRAINE loué au GIP « Traces de pas », avec la réflexion visant à y intégrer l'UTAS et l'UTT. Rien n'est encore décidé, d'autant que s'il est donné suite au projet, cela occasionnera des travaux. Comme vous avez pu le constater lors de la dernière réunion de la Commission permanente, il s'agit de salles de formation et de chambres et non pas de bureaux. Des aménagements, surtout par rapport aux missions de l'UTAS en termes de discrétion, et des connectiques seront nécessaires. Nous avons demandé au Service des Bâtiments de travailler sur des hypothèses basses en termes de coûts. Nous en sommes là et nous les refaisons travailler à maintes et maintes reprises pour que cette option soit envisageable financièrement. Enfin, je passe sur les conditions plutôt liées à la propriété des lieux qui est assez complexe, entre l'Association des Amis de Traces de Pas, le GIP et les sœurs, s'agissant d'un ancien couvent.

Pour le reste, l'idée est celle de l'optimisation des locaux compte tenu des charges de fonctionnement, la priorité étant aussi que les missions se déroulent dans les meilleures conditions. Eventuellement, l'optimisation et la libération de locaux permettront d'envisager des mises en vente, mais ce n'est pas la vente de locaux qui impulse le regroupement de

services. Au contraire, c'est le regroupement de services qui libèrera des locaux et donc permettra leur mise en vente.

Concernant l'informatique, ce sont essentiellement des dépenses de renouvellement, certes, de postes obsolètes, mais aussi par rapport aux technologies et surtout aux logiciels qui évoluent, et ce dans tous les domaines de compétence du Département. En particulier, les logiciels « métier » sont des investissements importants.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces derniers volets évoqués suscitent-t-ils des questions ou des observations de votre part ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous allons en rester là puisque nous avons balayé, point par point, ces orientations budgétaires, en espérant que vous ayez, à l'issue de ces présentations, une vision plus d'ensemble.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est peut-être temps de conclure, en effet, d'autant qu'entre le début de la séance et tout ce que nous avons dit ligne après ligne, nous avons quasiment fait le tour de ce qui méritait d'être évoqué. Heureusement, le ton a changé depuis ce matin ! La sagesse vient avec les heures, à moins que ce ne soit avec la fatigue !

Vous avez proposé un DOB différent de celui de l'an dernier. Seuil écueil de le présenter au mois de décembre, il est élaboré un peu à l'aveugle. Ce n'est en rien une accusation, sachant qu'il ne peut qu'en être ainsi. Nous n'avons évidemment pas le CA et donc ni le résultat de l'exercice ni le besoin de financements. Par voie de conséquence, sans dire que nous sommes obligés de parler dans le vague, nous n'avons pas les éléments-clés permettant de construire un budget.

Vous avez insisté sur ce que vous considérez comme un désengagement de l'Etat, regrettant des baisses de dotations, la perte de CVAE, etc. Vous anticipez le projet de loi de finances, mais vous oubliez tout de même, comme je le disais précédemment, de nous chiffrer les économies qui seront permises à la collectivité, en particulier dans le domaine économique, grâce ou à cause – je ne sais comment l'interpréter… – de la loi NOTRe.

Il est donc difficile d'aller plus loin aujourd'hui. Lors de notre prochaine séance, en février, nous aurons des lignes budgétaires, ce qui nous permettra de véritablement débattre sur des chiffres sûrs, avec des dépenses fermes et, certes, des recettes moindres, mais le montant précis du fonds d'urgence sera alors connu. Nous verrons alors comment il a été calculé, ce que nous avons peut-être perdu du fait d'avoir décalé un mois de RSA, ce que nous aurons gagné à ne plus avoir la compétence économique, etc.

Mme LA PRESIDENTE. – Etant donné que nous avons tous, les uns et les autres, été sensibilisés au besoin de soutien à l'investissement dans nos territoires, en particulier pour les entreprises dans divers domaines, le fait de voter le budget en février vise à prendre des décisions plus précocement. Par ailleurs, suite à cette expérience malheureuse qui a été la

nôtre par rapport à la capacité globale d'emprunt de la collectivité, nous pourrons solliciter dès le mois de février, à l'issue du vote du budget, les organismes bancaires. Là, les dernières réponses sont arrivées tardivement au mois d'août, en tout cas pour l'une d'entre elles qui a mis le plus de temps et nécessité le plus d'échanges. Je le dis sans faire de contre-publicité envers cet organisme bancaire, mais c'était clair et explicite dans le rapport concerné. En fait, l'idée est de ne pas avoir à redimensionner les investissements en fin d'année par rapport au montant global de l'emprunt qui nous est permis.

Nous avons donc avancé cette année ce débat d'orientations budgétaires qui, de fait, est vraiment général. Si, sur le fond, il est peut-être moins précis et affiné en termes de chiffres sur toutes les thématiques, en revanche y sont rappelées des orientations de politiques, certaines étant mises en place et d'autres se dessinant pour l'année 2017. Si nous devions renoncer à certaines d'entre elles, ce sera en raison du dimensionnement budgétaire qui ne suffira pas à atteindre l'équilibre.

Comme vous l'avez souligné, monsieur LEGER, ce débat s'est déroulé dans un climat plus apaisé. Par nature, je ne suis pas rancunière, mais il s'avère parfois compliqué de tout contenir et de faire comme si de rien n'était. Je sais au moins que nous nous retrouvons sur un certain nombre de points et que nous les partageons. Soyez rassuré, cher collègue, dans beaucoup de domaines, nous poursuivons les politiques de solidarité à l'égard des plus fragiles, qui étaient mises en place par la majorité à laquelle vous apparteniez. Il en est là de notre responsabilité et de notre devoir. La notion de proximité dans ce département est réelle entre les élus et les habitants. Nous sommes là pour tendre la main aux plus fragiles d'entre eux et à ceux qui sont les plus en difficulté, en veillant à les accompagner du mieux qu'il soit. En référence à la politique générale, nous ne sommes pas de ceux qui, dans des discours ou prises de parole, haranguent la population, lui promettant monts et merveilles en triant telle ou telle catégorie de Français.

Tant mieux si nous concluons nos travaux dans ce climat apaisé ! Finalement, nous le savons bien, nous sommes des républicains. Rejoignons-nous donc quand c'est possible, mais sur les chiffres, je ne suis pas sûre que nous y arriverons ! *(Sourires.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous dis à bientôt, en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année. Je vous transmets le message que M. GAUDIN m'a fait parvenir par SMS : « Passez tous de bonnes fêtes avec vos familles, bien évidemment ! »

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze.)

———